

Étaient présent(e)s : Mesdames et Messieurs : Bertrel Jérémie - Landelle Jérôme - Leveillé Emilie - Chauveau Jacky - Le Graet Sylvain - Mahieu Céline - Foucher Stéphane - Foucher Jean-Pierre - Boissinot Nolwenn - Legeay Franck - Lambert Paul - Bellay Jean-Louis - Catillon Didier - Plu Philippe - Boulay Christian - Forêt Florence - Jacques Brault - Sureau Gwénola - Jardin Véronique - Poulain Jean-Marc - Taunais Maryse - Foucault Roland - Helbert Marie-Claude - Boisseau André - Abafour Michel - Boizard Bernard - Gilbert Henri - Desnoë Stéphane - Sabin Jacques - Frégné Cécile

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Gasnier Jérôme - Gahery Estelle - Seurin Eric - Landelle Jean-Luc - Bourgeois Michel - Cauchois Xavier donne pouvoir à Boulay Christian - Bréhin Jean-Claude - Lavoué Isabel - Cornille Alain

Assistait également : Renard Maryse, DGS

Secrétaire de séance : Jérémie Bertrel

ORDRE DU JOUR

0 – Nouveaux conseillers communautaires suite aux élections municipales de Grez en Bouère	1
I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 20 juillet 2021	1
II – Contractualisation – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	1
III – Déchets ménagers – Vente des papiers, journaux, magazines, prospectus dans le cadre de la collecte sélective	2
IV – Marchés publics	2
V – Développement économique – Tarifs de location de salles de la Communauté de communes	3
VI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI	3
VII – Questions diverses	3

0 – Nouveaux conseillers communautaires suites aux élections municipales de Grez en Bouère

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Suite aux élections municipales de Grez en Bouère, Monsieur le Président présente et souhaite la bienvenue à Jean-Pierre FOUCHER et Nolwenn BOISSINOT, conseillers communautaires nouvellement élus.

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 20 juillet 2021

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Monsieur le Président présente le projet de procès-verbal du Conseil communautaire réunie le 20 juillet dernier.
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

II – Contractualisation – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Meslay-Grez autour d'actions concrètes qui

concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Son contenu sera actualisé à l'occasion de conventions financières annuelles.

Parmi les fiches actions proposées, Bernard BOIZARD souhaite que la création d'une station d'épuration à Saint Denis du Maine soit recensée. Jacky CHAUVEAU répond que cette action est recensée dans le cadre du CRTE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, joint au présent compte-rendu, et tous documents inhérents à ce dossier.

III – Déchets ménagers – Vente des papiers, journaux, magazines, prospectus dans le cadre de la collecte sélective

Rapporteurs : Jérôme Landelle, Vice-président

Dans le cadre de sa collecte sélective, le Pays de Meslay-Grez recycle et valorise les papiers, journaux, magazines, prospectus....

La collectivité est engagée jusqu'au 30 septembre 2021 avec le centre de tri SECHE et la papeterie NORSKE SKOG GOLBEY, basée à Golbey (88) pour la reprise de ceux-ci, dans les conditions suivantes :

Prix plancher = 50 € la tonne

Prix juin 2021 = 64.66 € la tonne

Formule de révision : PR = Prix de reprise M-1+ Variation

Contrat de 3 ans, renouvelable 2 fois 1 an, soit du 01.10.2016 au 30.09.2021

Il est proposé de retenir l'offre de NORSKE SKOG dans les conditions suivantes :

- Prix plancher = 60 € la tonne
- Prix juillet 2021 = 87 € la tonne
- Formule de révision : PR = 60 € + ((PMCS – 60) x 0.8) €/T
Cette formule permet de garantir un prix plancher à la collectivité ; en contrepartie de cette garantie offerte, la formule permet un amortissement des plus grosses variations.
- Contrat de 5 ans, renouvelable 1 fois 1 an, soit du 01.10.2021 au 30.09.2027 (possibilité de contrat de 4 ans, renouvelable 2 fois 1 an). En raison d'un engagement plus long dans le cadre d'un renouvellement, Norske Skog versera une prime supplémentaire de 3 €/t sur chaque tonne achetée.

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'offre de NORSKE SKOG dans les conditions susvisées ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ce dossier.

IV – Marchés publics

Rapporteur : Jérôme Landelle, Vice-président et Jacky Chauveau, Président

4.1/ CARBURANTS PRIS EN STATION-SERVICE PAR CARTES ACCREDITIVES

La Communauté de communes possède actuellement un parc de 31 véhicules réparti sur 6 budgets. Jusqu'à présent, le carburant est acheté sur les différentes stations-service du territoire.

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2021, la commission de suivi des marchés publics propose de retenir la société SAS CHABODIAL pour un montant annuel estimatif de 84 765,00 € HT pour un an, renouvelable 1 fois par an par reconduction tacite.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de

- Donner un avis favorable à l'offre la mieux disante ;
- Autoriser le Président à signer le marché, éventuels avenants et tous documents inhérents à ce dossier et ce marché.

4.2/ INFORMATIQUE – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Par délibération du 20 juillet 2021, le Conseil communautaire a validé le lancement de l'opération.

Suite à la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la commission de suivi des marchés publics propose de retenir la société C-ISOP pour un montant total de 20 705,50 € HT.

Bernard BOIZARD note que des Communes souhaitent également bénéficier d'un prestataire informatique.

Jacky CHAUVEAU précise prendre en compte cette demande.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de

- Donner un avis favorable à l'offre la mieux disante ;
- Autoriser le Président à signer le marché, éventuels avenants et tous documents inhérents à ce dossier et ce marché.

Rapporteur : *Jérémy Bertrel, Vice-président*

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez disposant de salles parfaitement équipées pour l'organisation de réunion, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de locations comme suit :

Amphi et/ou salle	Journée	Demi-journée ou soirée	Forfait 2 jours
Entreprise du territoire	100,00 €	75,00 €	160,00 €
Entreprise hors territoire	150,00 €	100,00 €	260,00 €
Partenaire institutionnel	Gratuité		
Association du territoire d'intérêt intercommunal	Gratuité		

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs de location susvisés ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

VI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI

Rapporteur : *Jérémy BERTREL, Vice-président*

6.1/ SYNDICAT DE BASSIN ENTRE MAYENNE ET SARTHE (SBEMS) – RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le rapport d'activité 2020 du SBEMS, ci-joint, présente le bassin versant, les élus, les délibérations adoptées, les commissions, l'équipe technique et administrative, les finances, les actions 2020, le bilan des actions par bassin versant, l'installation dans les nouveaux locaux, une revue de presse.

Roland FOUCAULT met en évidence que la fin de la reconnaissance du rat musqué comme espèce nuisible est problématique en matière de mobilisation des bénévoles et d'efficacité de l'action collective puis de cohérence financière.

Jacky CHAUVEAU confirme que ce sujet est à revoir avec le SBEMS.

Le Conseil communautaire prend connaissance du rapport d'activité 2020 du SBEMS.

6.2/ SYNDICAT JOUANNE, AGGLO LAVAL, VICOIN, OUETTE (JAVO) – RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le rapport d'activité 2020 du JAVO, ci-joint, présente le bassin versant, les élus, les délibérations adoptées, les commissions, l'équipe technique et administrative, les finances, les actions 2020, le suivi des flux de poisson, le bilan des actions par bassin versant, une revue de presse.

Le Conseil communautaire prend connaissance du rapport d'activité 2020 du JAVO.

VII – Questions diverses

Rapporteur : *Jacky Chauveau, Président*

PLUi : RECOURS GRACIEUX

Jacky CHAUVEAU rappelle que suite à la notification de Monsieur le Sous-Préfet du recours gracieux contre la délibération validant le PLUi, une réunion s'est tenue avec ses services le 28 juillet dernier. Désormais, Monsieur le Sous-Préfet souhaite que la Communauté de communes mette en conformité le PLUi avec les observations formulées.

Il sera proposé à toutes les Communes de communiquer les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du PLUi afin d'y remédier.

ELECTION DE DEUX VICE-PRESIDENTS

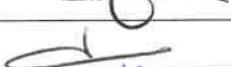
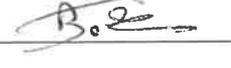
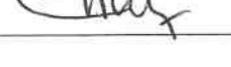
Jacky CHAUVEAU précise que suite aux élections municipales de Val du Maine, il sera procédé à l'élection de deux Vice-Présidents lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire du 26 octobre.

COMMUNICATION

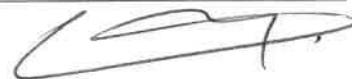
Philippe OGER regrette que le Pays de Meslay-Grez ne soit pas davantage visible dans la presse locale dans un souci d'attractivité. Jacky CHAUVEAU précise que Marie Claude HELBERT, avec les équipes, travaille globalement à la question de l'attractivité en matière de communication.

La séance est levée à 20h10

Procès-Verbal du conseil communautaire du 21 septembre 2021
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Jean-Pierre	
GREZ EN BOUERE	BOISSINOT	Nolwenn	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MAISONCELLES DU MAINE	PLU	Philippe	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
PREAUX	FOUCAULT	Roland	
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel	
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	GILBERT	Henri	
VAL DU MAINE	DESNOE	Stéphane	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile	

BEAUCOUP PLUS DE PLEIN SEURIA ENI



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du pays de Meslay-Grez

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Représentée par son Président, Monsieur Jacky CHAUVEAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 septembre 2021,

Ci-après désigné par « la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Xavier LEFORT, Préfet du département de la Mayenne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Pays-de-la-Loire,

Représentée par Christelle MORANCAIS, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en commission permanente du

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Mayenne,

Représenté par Olivier RICHEFOU, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en séance plénière du 1^{er} juillet 2021,

Ci-après désignée par « le Département » ;

L'Agence de la Transition Ecologique,

Représentée par Arnaud LEROY, Président Directeur Général et par délégation, Franck DUMAITRE, Directeur Régional,

Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Représentée par Marine RUAUX, directrice adjointe de la délégation Maine Loire Océan de l'agence de l'Eau Loire Bretagne,

Ci-après désignée par « l'AELB » ;

La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires,

Établissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.

Représentée par Monsieur Olivier Variot en sa qualité de Directeur territorial Mayenne Sarthe, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 4 mars 2021,

Ci-après désignée par « la CDC » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Meslay-Grez autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Intégration du CTE au sein du CRTE

La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est signataire d'un Contrat de Transition Écologique porté par le GAL Sud-Mayenne, à l'échelle de l'arrondissement de Château-Gontier. Le CTE a pour ambition d'accompagner la transition écologique et énergétique au service du développement du Sud-Mayenne.

Les trois communautés de communes des Pays de Château-Gontier, de Craon et de Meslay-Grez, réunies et associées au sein du GAL Sud Mayenne, sont engagées dans une stratégie de développement territorial active de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques depuis 2008.

Le territoire rural du Groupe d'Action Local Sud-Mayenne constitué de 75 communes (regroupant une population de 74 100 habitants) incarne l'ambition d'un territoire agricole et rural de faire de l'écologie un levier majeur de son développement économique et territorial.

L'autonomie énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, une agriculture innovante sobre et résiliente, une alimentation locale et durable, un bâti hautement performant et sain, une mobilité réinventée et décarbonée, ainsi que la protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité et du paysage tels sont les objectifs stratégiques et écologiques que les acteurs du Sud Mayenne se sont fixés.

Les membres du comité de pilotage du CTE ont exprimés leur volonté de maintenir les actions déjà définies dans ce contrat. L'ensemble des engagements du contrat impliquant les communautés de communes signataires est repris dans les CRTE des trois EPCI conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans le CTE et financeurs d'une action CTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Ces engagements concernent les actions portant sur les 3 orientations définies dans le CTE :

1. Amplifier les transitions, moteurs de l'économie et de l'emploi en Sud Mayenne.
2. Reconquérir la qualité de l'eau et des sols des bassins versants du sud-Mayenne.
3. Activer le développement des énergies renouvelables et la performance BBC² (basse consommation et bas carbone).

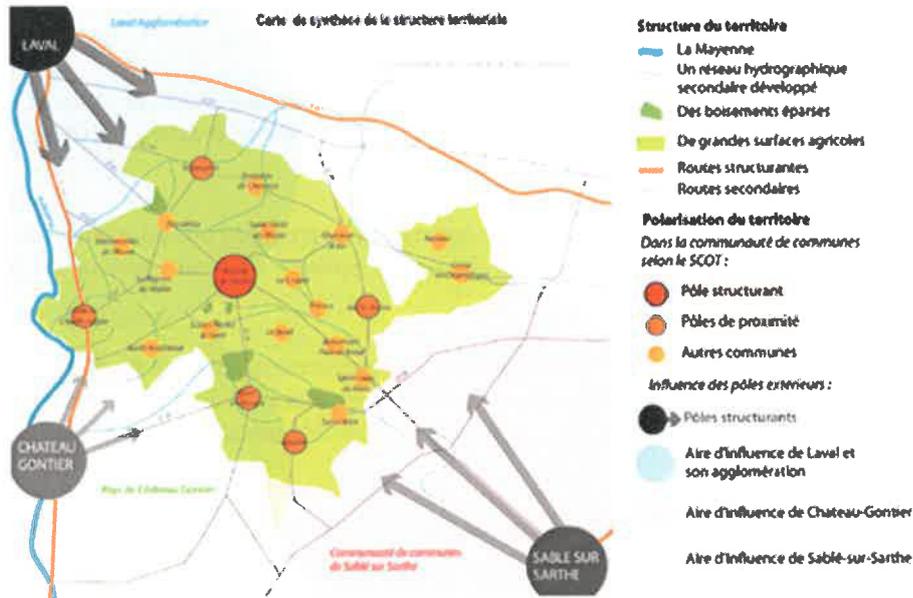
L'intégration des actions du CTE (reprises en annexe 1) au sein des CRTE prend effet à la signature des CRTE par les parties prenantes au contrat.

Le rapportage des actions engagées dans le CTE et réintégrées dans les 3 CRTE, qu'elles soient à l'échelle d'un EPCI ou intercommunautaire, est effectué dans chacun des COFIL des 3 CRTE par le Gal Sud avec un bilan annuel d'avancement de l'action, un bilan financier, technique et le renseignement des indicateurs par action et des indicateurs globaux définis initialement dans le CTE.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Pays de Meslay-Grez et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez se situe au sud-est du département de la Mayenne dans la Région Pays-de-la-Loire. L'intercommunalité compte 22 communes et comporte 14 181 habitants.



La Communauté de Communes de Meslay-Grez est un territoire rural, composé d'un pôle structurant (Meslay-du-Maine) et de pôles de proximité. L'intercommunalité bénéficie de la proximité des pôles urbains de Laval, Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe, accessibles en 30 minutes en voiture. Le territoire a la volonté de s'affirmer comme un pôle d'attractivité.

Les principaux atouts du territoire :

- la population est en hausse, il s'agit d'un territoire jeune et familial ;
- l'intercommunalité possède des paysages et des espaces naturels riches et variés ;
- le territoire comprend des secteurs économiques dynamiques : l'agriculture et l'industrie ;
- le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale ;
- l'intercommunalité dispose d'une offre de services de qualité ;
- le territoire est doté d'énergies renouvelables.

Les principales faiblesses :

- le parc de logements du territoire est ancien et consommateur d'énergies ;
- le taux de vacance du logement est élevé ;
- le nombre d'emplois locaux est en baisse ;
- la voiture individuelle reste le moyen de transport privilégié.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays de Meslay-Grez

Bénéficiant de la proximité de Laval, Château-Gontier et de Sablé sur Sarthe, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est un territoire rural qui a la volonté de s'affirmer comme un pôle d'attractivité en renforçant l'attractivité de l'ensemble des communes ainsi que le rôle de centralité de la ville de Meslay du Maine.

Afin de garder un tissu économique diversifié, les élus veulent maintenir les activités présentes sur le territoire, dont l'agriculture et d'en développer de nouvelles. Il s'agit aussi de mieux valoriser le potentiel touristique.

A moins de 30 minutes de 3 pôles urbains constituant également des bassins d'emplois et de vie dont dépend le Pays de Meslay-Grez, l'objectif est de faciliter les mobilités, notamment durables, tout en maintenant les services sur le territoire et en répondant mieux aux divers besoins de logement.

De manière transversale, le territoire a la volonté d'accompagner à la transition écologique, notamment à travers les actions du Groupement d'Action Local (GAL) Sud Mayenne reprises dans le CTE. L'ambition est également de développer des énergies propres, de préserver la ressource en eau quantitativement et qualitativement, puis de continuer à réduire les déchets.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques approuvées en date du 21 septembre 2021 :

- **Orientation 1 : Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale**
 - Axe 1 : Accompagner le développement et la transition écologique des activités économiques du territoire
 - Axe 2 : Développer le potentiel touristique
 - Axe 3 : Conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire
 - Axe 4 : Maintenir le niveau de service sur le territoire
- **Orientation 2 : Organiser un développement résidentiel ainsi qu'une offre de mobilité durables**
 - Axe 1 : Organiser un développement résidentiel durable
 - Axe 2 : Penser une offre de mobilité à la fois fonctionnelle et respectueuse de l'environnement
 - Axe 3 : Limiter l'artificialisation d'espaces agricoles
- **Orientation 3 : Valoriser le cadre de vie et l'environnement**
 - Axe 1 : Préserver et renforcer la trame verte et bleue
 - Axe 2 : Développer des énergies propres pour un territoire économe et producteur d'énergies
 - Axe 3 : Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource
 - Axe 4 : Réduire les déchets

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 4.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires précisent assurer les synergies inter-programmes. Sont notamment recensés par les signataires :

- la convention d'adhésion Petites Villes de Demain sur la commune de Meslay-du-Maine engagée avec l'Etat et ses partenaires, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de la Mayenne et la ville de Meslay-du-Maine ;
- le Contrat de Transition Ecologique engagé avec l'Etat et ses partenaires, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de la Mayenne et le GAL Sud Mayenne ;
- le Contrat de Territoire 2016-2021 engagé avec le Conseil Départemental de la Mayenne ;
- le Contrat Territoire Région 2020 engagé avec le Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- la Convention France Service engagée avec l'Etat ;
- le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 engagé avec la CAF ;
- l'engagement financier préalable à un Contrat Local de Santé 2020 avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 4.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- la maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- l'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- la mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- l'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- l'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Les Communautés de communes du Pays de Craon, du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez développent des partenariats. Ces relations se traduisent notamment par des projets communs.

Au plan touristique, le Territoire d'Accueil Touristique (TAT) Sud-Mayenne mène des actions de développement et de promotion touristique. Par ailleurs, le Groupement d'Action Local (GAL) Sud-Mayenne conduit, pour le compte des 3 intercommunalités, la politique de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique via le Projet Climat Energie, (PCET) avec ses déclinaisons : le Projet Alimentaire Territoriale (PAT), la mobilité durable, l'habitat durable et les énergies renouvelables. Par ailleurs, le GAL anime et gère le programme LEADER. Des moyens sont par ailleurs mutualisés : mutualisation du conseiller en économie circulaire, groupement de commande pour le plan de mobilité simplifié...

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et des investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le Pays de Meslay-Grez assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

6.3.1 Engagement de l'ADEME

L'Agence de la transition écologique (ADEME) est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la transition écologique : énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche.

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la construction et à la mise en œuvre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et de ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- les aides à la connaissance,
- les aides à la réalisation,
- les aides au changement de comportement,
- les contrats d'objectifs.

Dans le cadre des CRTE, l'ADEME s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle des territoires.

6.3.2 Engagement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau intervient spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE qui visent la reconquête de la qualité des eaux et appuie les porteurs de ces actions. Dans le cadre du programme d'intervention 2019-2024, l'Agence de l'eau identifie 3 enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du SDAGE :

1. La qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée :

La restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et milieux humides, font partie des principales actions à mener pour atteindre les objectifs du SDAGE qui vise le bon état écologique d'au moins 61 % de masses d'eau « cours d'eau » en 2021. La politique « milieux aquatiques » du 11ème programme s'appuie sur le principe de la gestion intégrée qui prend en compte l'ensemble des usages, des fonctions et des pressions sur le bassin versant. Cette approche globale et transversale permet d'agir sur la restauration et la préservation des cours d'eau, des milieux humides et de la biodiversité associée. L'ensemble de ces actions permet de garantir le bon fonctionnement écologique et hydrologique, le piégeage du carbone, la protection contre l'érosion, autant de services éco-systémiques rendus participant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

La politique territoriale, via les contrats territoriaux, permet de sélectionner, concentrer et coordonner les actions les plus efficaces à l'échelle du bassin versant en intégrant l'ensemble des usages notamment agricoles et des leviers disponibles.

2. La qualité des eaux et la lutte contre la pollution

La qualité des eaux demeure un enjeu prioritaire pour le bassin Loire-Bretagne. La pollution par les nitrates, les pesticides, les macropolluants, les micropolluants ou la pollution bactériologique est très prégnante sur certains secteurs. La présence de ces polluants, lorsqu'ils dépassent certains seuils, et l'eutrophisation qui peut en résulter a des conséquences sur les usages de l'eau, la santé publique, les habitats et les espèces. La réduction de ces pollutions est donc essentielle.

Sur le volet agricole, les changements de pratiques agricoles ambitieux, efficaces et durables sont encouragés dans les contrats territoriaux pour réduire la pression de l'activité agricole sur le milieu. Afin de réduire l'usage des intrants et/ou les transferts de particules de sol et de pollutions diffuses, il s'agit, en fonction des enjeux identifiés par le diagnostic de territoire, de mobiliser des leviers agronomiques adaptés (gestion des intercultures longues et courtes par la couverture des sols, lutte biologique, désherbage alternatif, agroforesterie, aménagement des bassins versants avec re-conception parcellaire et aménagement de dispositifs tampons...)

L'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs et les mesures agro-environnementales et climatiques sont mobilisés dans les programmes d'actions des contrats territoriaux. Les aides aux investissements dans les exploitations agricoles favorisent les changements de pratiques et contribuent à la pérennisation de ces systèmes.

La mise en place de filières agricoles permettant la valorisation aval de productions favorables à la préservation des ressources en eau peut être soutenue au travers de l'animation, d'études et d'investissements spécifiques.

3. La quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique :

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne révèle que la gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu prépondérant du bassin. Au regard de la quantité d'eau disponible, les prélèvements sont trop importants dans les zones de répartition des eaux (ZRE). Ce déséquilibre est une des causes du mauvais état dans lequel se trouvent les masses d'eau. Dans un contexte de changement climatique, cette situation va s'accroître notamment sur les territoires où la croissance démographique est importante comme le littoral.

Le déséquilibre qui en résulte a des conséquences négatives sur :

- la satisfaction des besoins des milieux naturels en perturbant les habitats et en compromettant l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau,
- la satisfaction des usages et en premier lieu de l'alimentation en eau potable.

6.3.3 Engagement de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

La Banque des territoires met en œuvre différentes modalités d'intervention pour accompagner les projets locaux. Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, elle accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement. A l'aide de plusieurs outils, elle accompagne à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales. L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Les outils proposés peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Enfin, la Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Elle contribue aussi à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

- Petites villes de demain,
- Territoires d'industrie,
- France Services.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

Alors que l'intercommunalité n'a pas l'obligation de mettre en place un Conseil de développement, le Pays de Meslay-Grez a le projet de renouveler cette instance qui a vocation à représenter la société civile.

6.8. Maquette financière

La maquette financière, figurant en annexe 3, récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance ;
- des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- l'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire Premier Ministre 6220/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Il est composé :

- du sous-préfet de Château-Gontier ou son représentant,
- du président du Pays de Meslay-Grez ou son représentant,
- de la présidente du conseil régional ou son représentant,
- du président du conseil départemental ou son représentant,
- du président de l'ADEME ou son représentant,
- du directeur territorial de la Banque des Territoires, ou son représentant,
- de la directrice de l'AELB ou son représentant,

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par le Préfet du département de la Mayenne ou le Sous-préfet de Château-Gontier et par le Président de la CCPMG ou son représentant. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- du sous-préfet de Château-Gontier ou son représentant,
- du directeur départemental des territoires ou son représentant,
- du président de l'ADEME ou son représentant,
- du directeur territorial de la Banque des Territoires, ou son représentant,
- de la directrice de l'AELB ou son représentant,
- de la directrice du service environnement du conseil régional ou son représentant,
- de la directrice du service environnement du conseil départemental ou son représentant,
- du responsable de service énergie-climat du GAL Sud-Mayenne.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourra être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base

d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Chaque fiche action est détaillée en annexe 4.

Chaque action est intégrée à des axes spécifiques aux différentes orientations stratégiques. Pour chaque axe, des objectifs et des indicateurs de suivi sont définis annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

A Meslay du Maine, le 29 septembre 2021

Le Préfet de la Mayenne

Xavier LEFORT

Le Président de la Communauté de communes du
Pays de Meslay-Grez

Jacky CHAUVEAU

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle MORANCAIS

Le Président du Conseil départemental
de la Mayenne

Olivier RICHEFOU

Pour l'Agence de la Transition Ecologique,
Le Président Directeur Général

Arnaud LEROY

Pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
La Directrice adjointe de la délégation
Maine Loire Océan

Marine RUAUX

Pour la Caisse des Dépôts
Banque des Territoires,
Le Directeur territorial Mayenne Sarthe

Olivier VARIOT

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Diagnostic de territoire

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE - maquette financière

Annexe 4 – Fiches actions détaillées

FICHE ORIENTATIONS STRATEGIQUES

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : PERENNISER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

AXE 1 : Accompagner le développement et la transition écologique des activités économiques du territoire

Principaux enjeux et objectifs :

- Pérenniser le tissu économique local
- Renforcer l'attractivité territoriale
- Favoriser l'implantation de nouvelles activités :
 - Accélérer la desserte numérique du territoire
 - S'appuyer sur les pôles économiques existants
- Rechercher un développement économique intégrant les enjeux écologiques du territoire
- Renforcer le potentiel commercial du territoire
- Développer/renforcer une offre foncière adaptée à la demande économique

AXE 2 : Développer le potentiel touristique

Principaux enjeux et objectifs :

- Faire du tourisme vert une vitrine pour le territoire grâce au développement d'activités de loisirs liés à la nature
- S'appuyer sur la valorisation des savoirs-faires, dont les circuits courts, comme un atout touristique
- Développer et diversifier l'offre touristique, dont hébergement

AXE 3 : Conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire

Principaux enjeux et objectifs :

- Permettre le développement et l'adaptation des activités agricoles
- Pérenniser les sièges d'exploitation existants
- Favoriser une agriculture durable respectueuse de son environnement
- Préserver la diversité de producteurs locaux

AXE 4 : Maintenir, développer et adapter le niveau de services et d'équipement sur le territoire

Principaux enjeux et objectifs :

- Maintenir, développer et adapter l'offre de services de proximité (santé, éducation, culture, sport...)
- Anticiper l'évolution des besoins en services en lien avec les évolutions démographiques du territoire
- Maintenir, développer et adapter le niveau d'équipement du territoire (numérique, qualité du cadre de vie, éclairage...)

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif 2026	Source
AXE 1 Accompagner le développement et la transition écologique des activités économiques du territoire	Nombre d'emplois sur le territoire	2018 : 3 655	Objectif proposé : revenir au nombre d'emploi de la fin des années 2000 (+15%) : 4200	INSEE : dossier complet Meslay Grez EMP T5 - Emploi et activité
	Nombre d'entreprises	2018 : 692	Objectif proposé : augmentation de 15% : 800	INSEE : dossier complet Meslay Grez DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2018
AXE 2 Développer le potentiel touristique	Nombre de lits	2020 : 243	Objectif proposé : augmentation de 50% : 360	INSEE : dossier complet Meslay Grez TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2021 TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2021 TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2021 Indicateur pour compter le nombre de lits : Nombre de chambre d'hôtel x 2 + nombre de d'emplacements de camping x 3 + nombre de lits hébergement collectif
	Circuits courts : points de ventes directes à la ferme	2021 : 21	Objectif proposé : Multiplier le nombre de points de ventes par 2 : 40	GAL Sud Mayenne
AXE 3 Conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire	Nombre de sièges d'exploitations	364	Objectif proposé : Maintien des exploitations existantes : 370	Chambre d'Agriculture, MSA

	Surface totale en agriculture biologique (certifiée + en conversion)	2019 : 2 105 ha (à comparer à la SAU totale sur le territoire de la CCPMG : 64 767 ha)	Objectif proposé : poursuite du rythme de croissance actuel (en moyenne +10%/an depuis 2010), soit 4100 ha	Agence bio.org (données brutes par EPCI)
	Surface totale d'exploitations engagées dans l'obtention du label HVE (Haute Valeur Environnementale)		Objectif proposé : poursuite du rythme de croissance actuel	DRAAF
AXE 4 Maintenir, développer et adapter le niveau de services et d'équipement sur le territoire	Nombre d'associations sportives sur le territoire		Objectif proposé : maintien du nombre	CCPMG
	Nombre de licenciés sportifs sur le territoire		Objectif proposé : maintien du nombre	CCPMG
	Sites d'activité de loisirs ouverts au public		Objectif proposé : développement du nombre de sites	CCPMG
	Nombre de représentations culturelles	CCPMG : Festival de Jazz : Linières :		CCPMG
	Nombre d'établissements scolaires	Lycée Collèges : Ecoles maternelles et primaires :	Objectif proposé : maintien du nombre d'établissements actuels	Inspection académique via service jeunesse
	Nombre d'établissement scolaires avec services	Avec périscolaire : Avec périscolaire et cantine :	Objectif proposé : maintien du nombre	CCPMG
	Nombre de places de garde	ASMAT : MAM : Crèche :	Objectif proposé : maintien du nombre de places	CCPMG
	Nombre de médecins généralistes par habitants	CCPMG : 86,0 pour 100 000 personnes Département : 67,0 pour 100 000 personnes France : 92,3	Objectif proposé : maintien du nombre actuel avec vigilance sur les départs à la retraite	Observatoire des territoires : Densité de médecins généralistes libéraux

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans le CTE réintégré au CRTE :

- Animation PAT « Manger local et durable »
- Accompagnement à l'installation et à la conversion de fermes agroécologiques
 - Inciter les repreneurs d'exploitations à la conversion agroécologique
 - Accompagner les agriculteurs en difficultés à la conversion agroécologique pour les aider à redresser la situation
- Structuration d'une filière piscicole durable
- Déploiement des pratiques agricoles au service de l'amélioration des qualités de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité en Sud Mayenne
 - Accompagnement à la conversion, à l'installation et à la transmission
 - Promouvoir des pratiques visant à réduire l'utilisation d'intrants chimiques
 - Promouvoir des pratiques visant à améliorer la fertilité des sols
 - Travailler sur le maintien et la régénération du Bocage

Actions contractualisées dans le PCAET réintégré au CRTE :

- Transition vers des pratiques agroécologiques
 - Transmission / installation / conversion, notamment en maraîchage
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la production alimentaire
 - Valorisation des services écosystémiques (biodiversité, qualité eau /air / sols), et expérimentation de systèmes de monétarisation
- Déploiement de fermes bas carbone et à énergie positive : sobriété & autonomie
 - Sensibilisation et renforcement du rôle du secteur agricole dans le stockage de carbone
 - Valorisation des biomasses et développement des énergies renouvelables
 - Vers une autonomisation des systèmes de production
- Changement des comportements alimentaires
 - Développement des circuits courts et de proximité durables
 - Accompagnement de la restauration collective et commerciale à l'évolution des pratiques
 - Mobilisation, fédération et sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire sur l'impact de nos assiettes

Actions contractualisées dans le PAT réintégré au CRTE :

- Préserver le foncier agricole existant et favoriser l'installation de nouveaux producteurs en agroécologie
 - Expérimenter un diagnostic communal agricole partagé "Transmission Installation"
 - Conforter le développement du maraîchage en agroécologie et promouvoir la diversification des fermes existantes
 - Amplifier l'attractivité des pratiques agroécologiques et de l'alimentation durable, en partenariat avec des établissements de formation et d'insertion du Sud-Mayenne
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers plus de résilience et d'adaptation au changement climatique, de sobriété et de préservation des ressources
 - Accompagner les fermes à la transition
 - Expérimenter différents dispositifs de monétarisation des services environnementaux liés aux pratiques agricoles (Carbocage, PSE)
 - Promouvoir une production d'énergie locale, décarbonée, et diversifiée
- Développer les circuits courts de proximité, relocaliser la valeur ajoutée, favoriser l'économie locale
 - Expérimenter la mise en place d'un abattoir mobile
 - Etudier et faciliter la création de nouveaux abattoirs et ateliers de transformation sur le territoire
 - Soutenir le développement de la filière piscicole territoriale à travers la création d'un atelier de transformation spécifique (espèce locale, non OGM, gestion durable)
 - Soutenir et développer une stratégie de points de vente des produits locaux et durables (structuration offre / demande, émergence nouveaux projets...)

- Renforcer l'alimentation locale et durable en restauration collective et commerciale
 - o Créer un observatoire de la restauration collective locale sur le territoire (mise à jour diagnostic, animation)
 - o Structurer l'approvisionnement local et durable et accompagner les restaurants collectifs dans leurs démarches
 - o Améliorer l'efficacité de la chaîne de distribution locale (plateformes mutualisées, outils de gestion collective...)
- Mobiliser, éduquer, sensibiliser une diversité de publics aux enjeux de l'alimentation durable
 - o Constituer un comité local de l'Alimentation (gouvernance partagée du PAT entre les 3 EPCI)
 - o Animer tout au long de l'année des événements de sensibilisation, valoriser les avancements du PAT auprès des acteurs du territoire (plan de communication)

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégréées au CRTE :

- La Bazouge de Chéméré : Aménagement d'une maison commune lieu de vie associatif/mairie
- Maisoncelles-du-Maine : Création d'un club house au terrain de sports
- Saint-Loup-du-Dorat : Aménagement d'une MAM
- Val-du-Maine : Aménagement d'une aire de jeux et de pique-nique

Actions et projets nouveaux :

Tableau annexe 3

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : ORGANISER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL AINSI QU'UNE OFFRE DE MOBILITE DURABLES

AXE 1 : Organiser un développement résidentiel durable

Principaux enjeux et objectifs :

- Diversifier le parc de logements (en termes de typologie et de mode de financement) afin de fluidifier les parcours résidentiels
- Renforcement de l'attractivité des centres-bourgs aujourd'hui en perte de vitesse
- Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire
- Requalifier le parc existant afin de lutter contre la vacance et agir contre les passoires thermiques

AXE 2 : Penser une offre de mobilité à la fois fonctionnelle et respectueuse de l'environnement

Principaux enjeux et objectifs :

- Accompagner la mobilité durable
- Développer des alternatives à l'automobile dans les flux domicile-travail
- Renforcer la desserte des modes doux autour des polarités en relation avec les polarités et le maillage des transports collectifs

AXE 3 : Limiter l'artificialisation d'espaces agricoles

Principaux enjeux et objectifs :

- Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels en privilégiant la densification
- Développer une urbanisation respectueuse de l'identité paysagère et patrimoniale

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif 2026	Source
AXE 1 Organiser un développement résidentiel durable	Taux de vacance des logements	CCPMG : 9,1% Département : 9,1% Région : 6,5% France : 8,2%	Objectif proposé : alignement sur le taux régional soit 6,5% Taux de vacance optimal : entre 6 et 7% (source : DREAL Pays de la Loire, programme de lutte contre la vacance des logements)	INSEE : dossier complet Meslay Grez LOG T2 - Catégories et types de logements
	Part de passoires thermiques dans le parc de logements	CCPMG : 26,2% Département : 20,0%	Objectif proposé : 0 passoire thermique (décret de lutte contre les passoires thermiques)	DREAL

	Part de petits logements (T1 et T2)	CCPMG : 5,1% Département : 10,2%	Objectif proposé : alignement sur le taux départemental : 10,2%	INSEE : dossier complet Meslay Grez LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces : 1 pièce et 2 pièces
	Nombre de constructions neuves		+ 100 lgts/an (cf objectif PLH)	Sitadel
	Part de LLS	CCPMG : 384 LLS	Objectif proposé : objectif PLH : 8 LLS produits par an soit 432 en 2026	Conseil Départemental
AXE 2 Penser une offre de mobilité à la fois fonctionnelle et respectueuse de l'environnement	Nombre de mètres linéaires d'aménagements cyclables	CCPMG : 0,10 mètres linéaires par habitants Département : 0,96 mètres linéaires par habitants	Objectif proposé : alignement sur le département : 0,96	Open street map
	Part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail	CCPMG : 84,0% Département : 82,1% France : 70,4%	Objectif proposé : 83%	INSEE : dossier complet Meslay Grez ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018
	Part du vélo (y compris à assistance électrique) dans les déplacements domicile-travail	CCPMG : 1,2% Département : 1,5% France : 2,3%	Objectif proposé : 1,5%	INSEE : dossier complet Meslay Grez ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018
AXE 3 Limiter l'artificialisation d'espaces agricoles	Taux d'artificialisation	CCPMG : 6,6% Département : 7,6%	Objectif proposé : Maintien du taux actuel	DREAL

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans le CTE réintégré au CRTE :

- Accompagnement mobilité durable en Sud Mayenne : se déplacer autrement
- Vers une structuration d'une filière locale de matériaux biosourcés dans le bâti
- Expérimentation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat – Objectif BBC² avec Dorémi, P2E et tiers financement

Actions contractualisées dans le PCAET réintégrées au CRTE :

- **Etoffer l'offre de Mobilité par la planification, l'aménagement, et le développement de nouveaux services**
 - Planifier et Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure dédiés aux mobilités alternatives et actives
 - Sélectionner et Développer de nouveaux services de mobilité alternatives et actives
 - Démocratiser le covoiturage de proximité et la pratique de l'auto-stop organisé
 - Expérimenter un service d'auto-partage propre (électrique, ...)
- **Animer, sensibiliser et accompagner les acteurs et citoyens vers de nouvelles pratiques de mobilités**
 - Mobiliser le Grand Public
 - Accompagner les employeurs dans le plan de déplacements
 - Développer des Plans de Déplacements Établissement Scolaire (PDES)
- **Favoriser la coordination territoriale et la coopération en créant un écosystème dédié**
 - Animation d'une commission « Mobilité Durable »
 - Accompagnement EPCI à la prise de compétence AOM
 - Accompagnement de réseaux locaux de la mobilité
- **La PTRE : un service public pour la très haute performance énergétique de l'habitat**
 - Conforter le service d'info et conseil en économie d'énergie
 - Accompagner la rénovation énergétique très performante
 - Mobilisation des accompagnements financiers
- **Un service public d'accompagnement à la haute performance énergétique des locaux privés**
- **Fédérer les acteurs du bâtiment sur l'ambition BBC²**
 - Sensibilisation et mobilisation des professionnels
 - Accompagnement formation des professionnels
 - Promotion des rénovations exemplaires
- **Renforcer le service d'accompagnement dédié : conseil en énergie partagé**
 - Optimiser et décarboner les consommations énergétiques communales
 - Rénover BBC² les logements locatifs et les écoles
 - Valoriser le patrimoine public exemplaire : bâti bas carbone

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au CRTE :

- **Val-du-Maine : Rénovation d'un logement communal à Epineux-le-Seguin**
- **Villiers Charlemagne : Construction de logements type "résidence séniors"**
- **Bouère : Aménagement de la rue des Sencies**

Actions et projets nouveaux :

Tableau annexe 3

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : VALORISER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

AXE 1 : Préserver et renforcer la trame verte et bleue

Principaux enjeux et objectifs :

- Améliorer la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité
- Préserver et gérer durablement les principaux habitats et milieux naturels à fort intérêt écologique avec une attention particulière aux linéaires bocagers, aux étendues d'eau et cours d'eau

AXE 2 : Développer des énergies propres pour un territoire économe et producteur d'énergies

Principaux enjeux et objectifs :

- Développer des énergies propres pour un territoire économe et producteur d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biogaz, bois, hydrogène, ...)
 - Amplifier l'installation de panneaux solaires et/ou thermiques sur les toitures publiques et privées
 - Réduire fortement l'utilisation de produits pétroliers
- Limiter les émissions de GES, pollutions atmosphériques et consommations énergétiques liées au parc bâti et aux déplacements
 - Inciter à l'isolation thermique des bâtiments publics et privés
- Maintenir les éléments de captage du carbone

AXE 3 : Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource

Principaux enjeux et objectifs :

- Promouvoir la qualité et une utilisation raisonnée de la ressource en eau dans tous ses usages
- Encourager une gestion raisonnée de la ressource en lien avec les aménagements urbains
- Maintenir les éléments naturels et végétaux jouant un rôle hydraulique

AXE 4 : Réduire les déchets

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif 2026	Source
AXE 1 Préserver et renforcer la trame verte et bleue	Part des cours d'eau en bon état écologique		Objectif proposé : 100%	Agence de l'Eau Loire Bretagne 2017
	Evolution du linéaire des haies	CCPMG : 2795 km	Objectif proposé : maintien du linéaire actuel	PLUi

AXE 2 Développer des énergies propres pour un territoire économe et producteur d'énergies	Production d'énergies renouvelables	2018 : 39 GWh 2013 : 34 GWh 2008 : 26 GWh	Objectif proposé : atteindre 20% des consommations totales du territoire (80 GWh) (objectif de la loi d'atteindre 32% en 2030)	data.airpl.org
	Emissions de GES	456 kteqCO2	Objectif proposé : objectif PCAET : -46% en 2030	data.airpl.org
AXE 3 Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource	Taux de rendement	2019 : 85%	Objectif proposé : 87%	Rapport d'activité eau
	Qualité de l'eau potable	100% des analyses bactériologiques conformes 90% des analyses chimiques conformes	Objectif proposé : 100% des analyses bactériologiques et chimiques conformes	Rapport d'activité eau
AXE 4 Réduire les déchets	Tonnages collectées d'OMR, de déchets triés et apportés en déchetteries	2 096,240 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2019	Objectif proposé : -4% par an (moyenne annuelle depuis 2014) soit -24% sur le mandat d'ordures ménagères résiduelles	Rapport d'activités déchets

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans le CTE réintégrées au CRTE :

- Inventaire et valorisation des structures bocagères pour la préservation de la qualité des eaux et des sols
- Inventaire et partage des éléments paysagers stratégiques pour la gestion de l'eau – cartographie et prescriptions

Actions contractualisées dans le PCAET réintégrées au CRTE :

- Préserver et mobiliser les ressources locales énergétiques et humaines
 - Le bois bocage
 - La biomasse méthanisable
 - Les ressources végétales
 - Les citoyens et acteurs locaux
- Amplifier les installations ayant recours aux ressources locales
 - Pour la production de chaleur : bois, solaire thermique, géothermie
 - Pour la production de carburant (biomasse, hydrogène, « élec »)
 - Pour la production électrique : solaire photovoltaïque et éolien
- Accompagner le développement des réseaux de distribution d'énergie locale
 - Réseaux de chaleur biomasse
 - Infrastructures biométhane
 - Raccordements productions électriques locales
- Exemplarité des collectivités et des acteurs socio-économiques
 - Mobilisation et engagement des agents dans la maîtrise demande en énergie et ressources : éco-conduite, fournitures, gestion des services et patrimoine

- Renforcement politique d'aménagement urbain durable
- Accompagnement à l'éducation au développement durable
- Elaboration d'un plan qualité de l'air
- Articulation des politiques territoriales environnementales : déchets, eau
 - Pour la gestion des déchets : prévention, recyclage, valorisation
 - Pour la qualité de l'eau : prévention, protection et traitement
 - Pour la qualité des paysages et de la biodiversité
 - Pour l'économie circulaire et l'alimentation durable

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégréées au CRTE :

- Bannes : Réhabilitation thermique du logement communal
- Beaumont-Pied-de-Bœuf : Pose de panneaux solaires sur l'école
- Cossé-en-Champagne : Réhabilitation de bâtiments communaux
- Ruillé-Froid-Fonds : Installation d'une chaudière à granulés au restaurant
- Ruillé-Froid-Fonds : Aménagement du centre bourg
- Chéméré-le-Roi : Réfection de l'éclairage public rue Traquenard et place de l'église
- Val-du-Maine : Réfection de l'éclairage public à Ballée
- CCPMG : Aménagement des espaces propretés
- Arquenay : Ravalement de la façade de l'église
- Le Buret : Réfection du réseau d'eaux pluviales et enfouissement des réseaux souples dans le bourg
- Saint Brice : Aménagement rue du pont Gâté

Actions et projets nouveaux :

Tableau annexe 3

CRTE du Pays de Melsay-Grez

Diagnostic de territoire

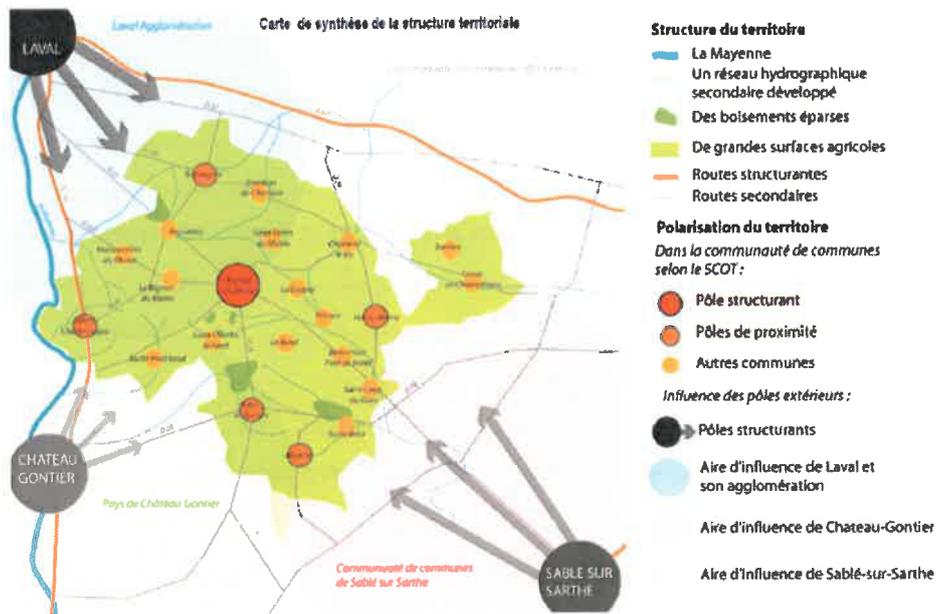
Table des matières

1.	Carte d'identité du territoire.....	2
1.1.	Géographie des acteurs locaux	2
1.1.1.	Les institutions du territoire	2
1.1.2.	Les partenaires locaux	3
1.1.3.	Autres acteurs privés significatifs	5
1.2.	Recensement et bilan des contractualisations précédentes et démarches stratégiques engagées.....	6
2.	État des lieux Écologique du territoire.....	7
2.1.	enjeux Economiques	7
2.1.1.	Une base économique diversifiée mais à conforter	7
2.1.2.	Le tourisme, un potentiel de développement important.....	12
2.1.3.	L'agriculture, un pilier économique du territoire en évolution.....	13
2.2.	enjeux humains	15
2.2.1.	Une dynamique démographique inégale selon les communes.....	15
2.2.2.	Un parc de logements ancien connaissant une hausse de la vacance	16
2.2.3.	Une artificialisation des sols en ligne avec la moyenne nationale	19
2.2.4.	Un accès aux services publics, aux équipements sportifs et culturels satisfaisant mais un accès aux services de santé précaire	21
2.2.5.	Une mobilité conditionnée par la desserte routière	23
2.3.	enjeux environnementaux	25
2.3.1.	Un territoire riche en biodiversité	25
2.3.2.	Une démarche déjà engagée grâce au PCAET	27
2.3.3.	Eau et assainissement.....	31
2.3.4.	Traitement des déchets.....	33
3.	Synthèse des atouts, faiblesses et enjeux du territoire.....	35

1. CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

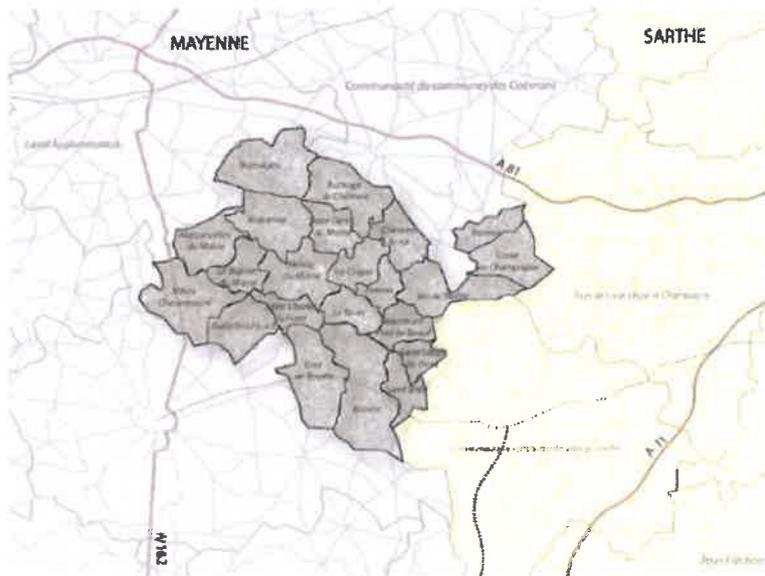
1.1. GEOGRAPHIE DES ACTEURS LOCAUX

Le territoire est articulé autour d'un pôle structurant (la commune centre, Meslay-du-Maine) et de pôles de proximités.



Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021

1.1.1. Les institutions du territoire



Source : PLUi Pays de Meslay-Grez, 2021

La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a été créée en 2004, elle est issue de la fusion des communautés de communes de Meslay du Maine, de Grez en Bouère et du Pays du Maine Angevin. Elle est située au sud-est du département de la Mayenne.

L'intercommunalité est composée de 22 communes.

1.1.2. Les partenaires locaux

La logique partenariale est bien ancrée dans le Pays de Meslay-Grez, en effet l'intercommunalité travaille de manière régulière avec différents acteurs du territoire.

NOM DU PARTENAIRE	TYPE DE PARTENARIAT
Initiative Mayenne	Association départementale dont la CCPMG est adhérente et qui concourt à la création, le reprise et le développement d'entreprises notamment au travers l'attribution de prêt d'honneur à taux 0
Solution Eco	Agence de développement économique de la Région des Pays de la Loire. Elle participe au développement des entreprises sur le territoire via ses interlocuteurs locaux en lien avec la CCPMG
Club des entrepreneurs du Pays de Meslay-Grez	Association locale d'entrepreneurs (40 adhérents) qui participe à l'animation économique du territoire
Laval Mayenne Aménagement	La SEM Laval Mayenne Aménagements est une société d'économie mixte créée en 1956 pour construire et aménager le territoire dont la CCPMG est actionnaire
CCI	Chambre consulaire partenaire du développement économique du territoire
Chambre des Métiers	Chambre consulaire partenaire du développement économique du territoire
Chambre d'Agriculture	Chambre consulaire partenaire du développement agricole du territoire. Des actions communes sont menées concernant notamment la transmission des exploitations
SOLIHA	Prestataire de la CCPMG pour mettre en œuvre son OPAH. Ils tiennent des permanences à la CC
ADIL	Association qui assure un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement. Ils sont présents sous forme de permanences à la CC
Espace Info Energie	Permanences assurées à la CC vers les habitants du territoire pour du conseil et de l'accompagnement gratuit en rénovation énergétique et économie d'énergie
TAT Sud-Mayenne	Mutualisation des 3 CC du Sud-Mayenne afin de mutualiser les moyens dans l'objectif de créer une structure dédiée au développement touristique du Sud-Mayenne
Gîtes de France	Structure partenaire pour la commercialisation des hébergements touristiques de la CC
Mayenne Nature Environnement	Association d'étude et de protection de la nature et de l'environnement. La CC a mis à disposition de l'association son observatoire astronomique à Maisoncelles
Association de randonneurs "Les baladins du moulin"	Association locale interlocuteur privilégié en matière de randonnée et chemins de randonnée. Convention avec la CC pour jouer un rôle de veille et d'animation
ONF	Partenariat entre l'ONF et la CC concernant la forêt de Bellebranche
Mayenne Tourisme	Agence de développement touristique du département de la Mayenne. Elle participe au développement touristique des communautés de communes et plus globalement du département.
Mayenne Culture	Association culturelle de la Mayenne. Elle contribue à l'accompagnement des territoires en matière culturelle au travers son animation et sa participation financière

Atmosphère 53	Association départementale tournée vers le cinéma. Différents dispositifs sont mis en œuvre sur le Pays de Meslay-Grez avec cette association
Festival Atelier Jazz de Meslay-Grez	Association Loi 1901 qui porte depuis 24 ans l'organisation d'un festival de jazz à Meslay du Maine qui attire environ 6000 spectateurs. La CCPMG met à disposition une partie de son personnel afin d'assurer les fonctions administratives, direction artistique et techniques du Festival
Emmaüs	Convention avec l'association pour le réemploi des encombrants déposés en déchetterie
ADEME	Partenaire incontournable de la transition énergétique et écologique. Elle accompagne la CCPMG dans ses actions en matière de déchets et d'économies d'énergie
TEM 53	Outre ses missions sur le réseau d'électricité et de gaz, Territoire d'énergie Mayenne accompagne les communes et intercommunalités qui le souhaitent dont la CCPMG pour tous les travaux d'éclairage public et les actions en faveur du développement des énergies renouvelables. Le TEM 53 est également en charge du projet de PCRS auquel adhère la CCPMG
Accueils de loisirs de Bazougers, Grez en Bouère, Meslay du Maine, Villiers Charlemagne, Val du Maine	Chaque collectivité organise son accueil de loisirs, La CCPMG assure leur coordination, le soutien aux fonctions de Direction, la mise en commun des moyens
Maison de l'Europe	Association loi 1901 ayant pour mission de sensibiliser le grand public au projet européen. Une convention avec la CCPMG prévoit la réalisation d'animation auprès des collégiens, des sessions d'information et formation
Prestalis	Gestionnaire de la piscine intercommunale de Meslay du Maine dans le cadre d'une DSP depuis 2016
Association Pôle Santé de Meslay du Maine / Association Pôle santé de Grez en Bouère	Association de professionnels de chaque pôle de santé, interlocuteur principal de la CCPMG pour la gestion des sites
CIAS du Pays de Meslay-Grez	Etablissement public administratif rattaché à la CCPMG avec pour attributions notamment la gestion de l'aide alimentaire, gestion du SSIAD, de la MARPA
Espace France Services	Labellisation attribuée suite à la réforme des Maisons de Services aux Publics. Espace de services dédiés aux habitants du territoire
ADMR	Participation financière de la CC auprès de cette association qui œuvre auprès des personnes âgées du territoire
Association Jardin Fleuri	Espace de Découverte et d'Initiatives (EDI) qui valorise un public fragilisé via des activités
Mission Locale	Participation financière de la CC de cet organisme chargé de l'insertion professionnelle des jeunes
CIDFF	Participation financière de la CC de cette association organisme qui tient des permanences juridiques à la CC
ADAVIP 53	Association qui assure des permanences à la CC pour aider les victimes d'infraction pénale
GAL Sud-Mayenne	Mutualisation des 3 CC du Sud-Mayenne afin de mutualiser les moyens dans l'objectif de créer une structure dédiée à la politique énergie-climat du Sud-Mayenne
VEOLIA/SAUR/STGS	Déléataires de Services Public pour la distribution de l'eau sur certains secteurs du territoire

1.1.3. Autres acteurs privés significatifs

Le Pays de Meslay-Grez bénéficie d'un maillage d'entreprises variées réparties sur le territoire. L'intercommunalité comprend notamment de nombreuses entreprises artisanales mais aussi de plus grands groupes.

Fromageries Perreault

FROMAGERIES PERREAULT

Filiale du groupe Savencia fromage & Dairy, les Fromageries Perrault, fabriquent et commercialisent différents fromages distribués sous les marques Chamois d'or, Vieux Pané et Fol épi. Créée en 1979, l'entreprise est basée à Château-Gontier mais possède un site à Meslay-du Maine.

INTERMAS GROUP

Entreprise spécialisée dans la distribution de produits de jardinage et d'agriculture, Intermas Group emploie 132 personnes sur son site de Val-du-Maine.



SPO

SPO est une société spécialisée dans les emballages flexibles. Elle emploie 150 à Val-de-Maine.

SOTIWELL

L'entreprise Sotiwell (du groupe Plastiwell), basée à Meslay-du-Maine est spécialisée dans la fabrication de pièces plastiques renforcées de fibres de verre ou de carbone. L'entreprise emploie 90 salariés.



REAMÉTAL

L'entreprise Réamétal est spécialisée dans la conception et l'intégration de tauleries fines. Basée à Bazougers depuis 1980, elle emploie 90 personnes sur le territoire.

1.2. RECENSEMENT ET BILAN DES CONTRACTUALISATIONS PRECEDENTES ET DEMARCHES STRATEGIQUES ENGAGEES

En attente transmission du recensement réalisé par la DDT + éventuels compléments CC

2. ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est signataire d'un Contrat de Transition Écologique porté par le GAL Sud-Mayenne, à l'échelle de l'arrondissement de Château-Gontier. Le CTE a pour ambition d'accompagner la transition écologique et énergétique au service du développement du Sud-Mayenne et constitué des orientations suivantes :

1. Amplifier les transitions, moteurs de l'économie et de l'emploi en Sud Mayenne.
2. Reconquérir la qualité de l'eau et des sols des bassins versants du sud-Mayenne.
3. Activer le développement des énergies renouvelables et la performance BBC² (basse consommation et bas carbone).

2.1. ENJEUX ECONOMIQUES

2.1.1. Une base économique diversifiée mais à conforter

2.1.1.1. Les pôles économiques existants

Les secteurs d'activité les plus dynamiques sur le territoire du Pays de Meslay-Grez sont l'agriculture et l'industrie.

Le territoire comprend essentiellement des petites entreprises, 64,3% des entreprises du territoire n'ont pas de salariés, 29,5% en ont entre un et dix.

Répartition salariale au 1/08/2020	431	
Sans salarié	277	64.3%
1 à 10 salariés	127	29.5%
11 à 50 salariés	23	5.3%
51 à 100 salariés	2	0.5%
101 salariés et plus	2	0.5%

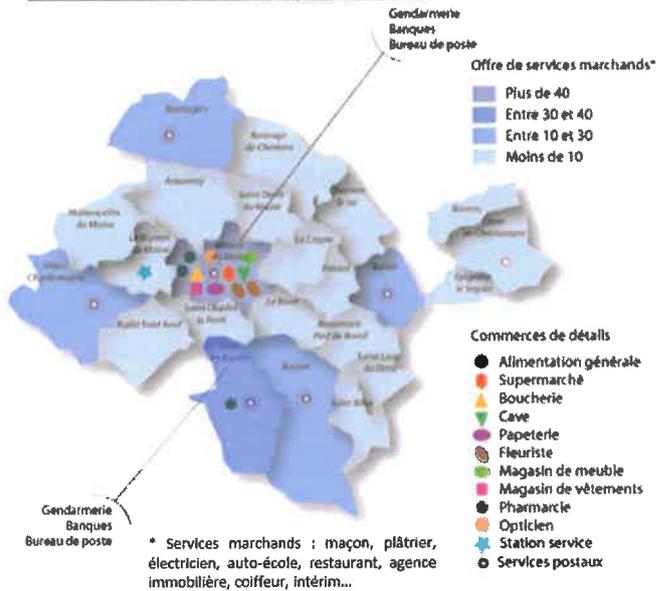
Source : CCI Mayenne 2020

2.1.1.2. L'implantation de nouvelles activités

Le taux de création d'entreprise, c'est-à-dire le nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes, est plus faible dans le Pays de Meslay-Grez (13,5%) que sur le territoire national (16,3%) en 2019.

2.1.1.3. Les commerces de proximité

Carte des commerces et services de proximité en 2016



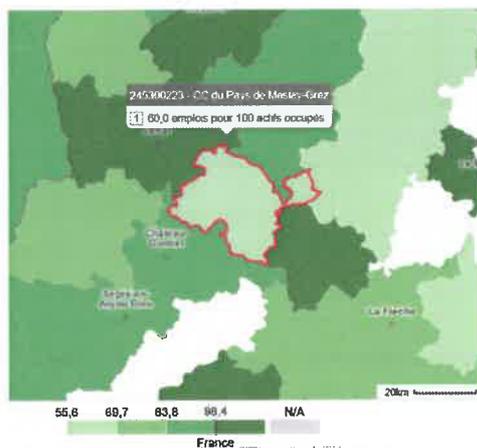
Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021

L'offre de commerces et services de proximité sur le territoire est concentrée dans la commune de Meslay-du-Maine.

2.1.1.4. L'emploi

Le territoire du Pays de Meslay-Grez concentre peu d'emplois par rapport aux collectivités voisines. En 2017 la collectivité compte 3 723 emplois sur son territoire.

Les pôles d'emplois situés à proximité
Indice de concentration de l'emploi - comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CC du Pays de Meslay-Grez

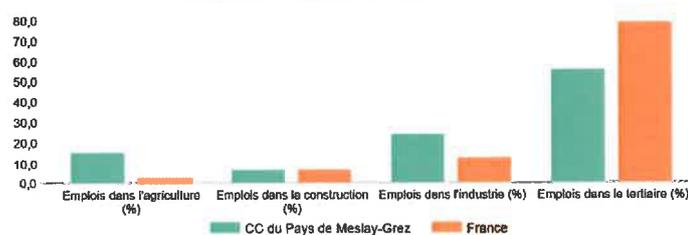


Source : observatoire des territoires

En 2017 le Pays de Meslay-Grez comprend 55,3% d'emplois dans le secteur tertiaire, 23,7% dans l'industrie, 14,7% dans l'agriculture et 6,3% dans la construction. Par rapport à la moyenne nationale, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont plus représentés.

La ville centre Meslay-du-Maine concentre 38% des emplois de l'intercommunalité.

Les emplois locaux
Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

Source : observatoire des territoires

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	380	100,0	2 754	100,0
Sphère productive	146	38,4	1 247	45,3
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	234	61,6	1 507	54,7
<i>dont domaine public</i>	53	13,9	603	21,9

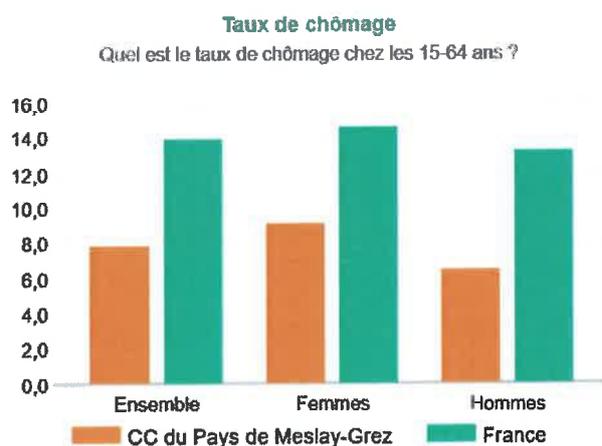
Sourcz : INSEE 2017

En Pays de Meslay-Grez compte 234 établissements dans la sphère présentielle pour 1 507 postes salariés, contre 146 établissements dans la sphère productive pour 1 247 postes salariés.

Emploi et activité dans le Pays de Meslay-Grez



Source : INSEE 2020



Source : Insee, RP - 2017

Dans la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, en 2017 le taux de chômage est plus faible que sur l'ensemble du territoire national (7,8% contre 13,9%).

Les demandeurs d'emploi recherchent essentiellement des postes dans les domaines des opérations manuelles d'assemblage, de tri ou d'emballage ou de l'assistance auprès d'enfants.

LES METIERS LES PLUS RECHERCHÉS PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

● EPCI - CC du Pays de Meslay-Grez ● Département - Mayenne

Métier	Nombre	Part	Rang	Rang
H3302 - Opérations manuelles d'assemblage trié ou emballage	23	5,9%	1	1
K1303 - Assistance auprès d'enfants	16	4,1%	2	4
K2204 - Nettoyage de locaux	12	3,1%	3	2
H2102 - Conduite d'équipement de production alimentaire	10	2,6%	4	7
A1203 - Entretien des espaces verts	9	2,3%	5	8
N1103 - Magasinage et préparation de commandes	8	2,1%	6	5
D1507 - Mise en rayon libre-service	7	1,8%	7	6
J1301 - Personnel polyvalent des services hospitaliers	7	1,8%	8	>10
K1302 - Assistance auprès d'adultes	7	1,8%	9	>10
K1304 - Services domestiques	7	1,8%	10	3

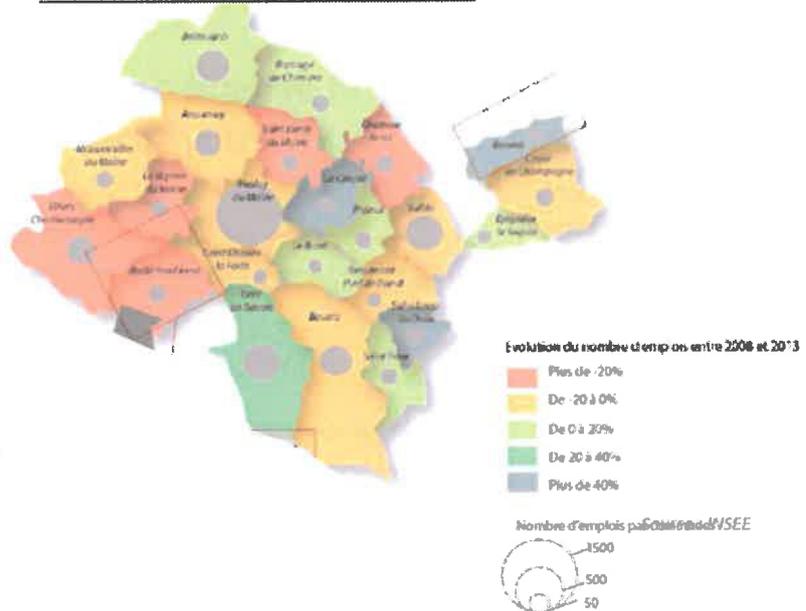
Source : PÔLE EMPLOI PAYS DE LA LOIRE

NC : Non Communiqué dans le cadre de secret statistique

Source : Observatoire de l'Emploi Pays-de-la-Loire, 2021

Globalement, le nombre d'emploi sur la collectivité a diminué entre 2007 et 2017 mais sur cette même période le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la collectivité a augmenté. On peut en déduire que des actifs résidants sur l'intercommunalité travaillent dans d'autres communes. Le territoire se résidentialise.

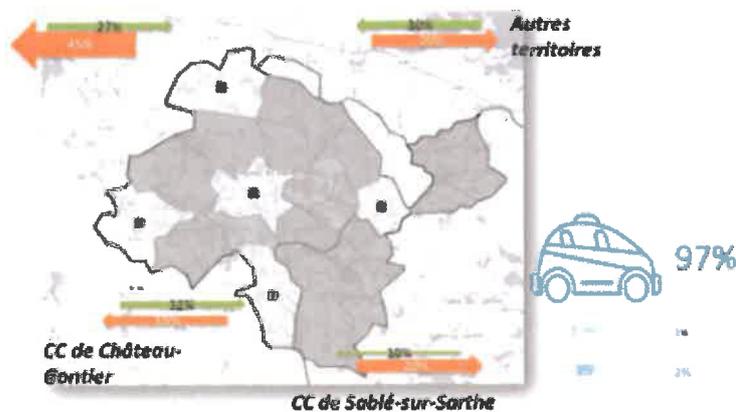
Evolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2013



Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021

Flux externes

CA de Laval



Source : PLUi Meslay-Grez 2021

Les migrations pendulaires concernent principalement les communes de Laval, Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe.

Source : INSEE 2020

ENJEUX

Le Pays de Meslay-Grez comprend essentiellement des petites et très petites entreprises. Ses moteurs économiques sont l'agriculture et l'industrie. En comparaison avec la moyenne nationale, la collectivité compte peu d'emplois dans le secteur tertiaire, toutefois ce déficit est en train d'être comblé par les nouvelles entreprises créées. Si le taux de chômage est relativement faible sur le territoire de la collectivité, le nombre d'emplois locaux est en baisse. L'enjeu est donc à la fois de maintenir les activités économiques présentes sur le territoire et d'en développer de nouvelles afin de conserver un niveau d'emploi satisfaisant sur le territoire de façon à ce que celui-ci ne tende pas à devenir résidentiel.

AXE STRATEGIQUE :

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

- Pérenniser le tissu économique local
- Renforcer l'attractivité territoriale
- Favoriser l'implantation de nouvelles activités :
 - Accélérer la desserte numérique du territoire
 - S'appuyer sur les pôles économiques existants
- Rechercher un développement économique intégrant les enjeux écologiques du territoire
- Renforcer le potentiel commercial du territoire
- Développer une offre foncière adaptée à la demande économique

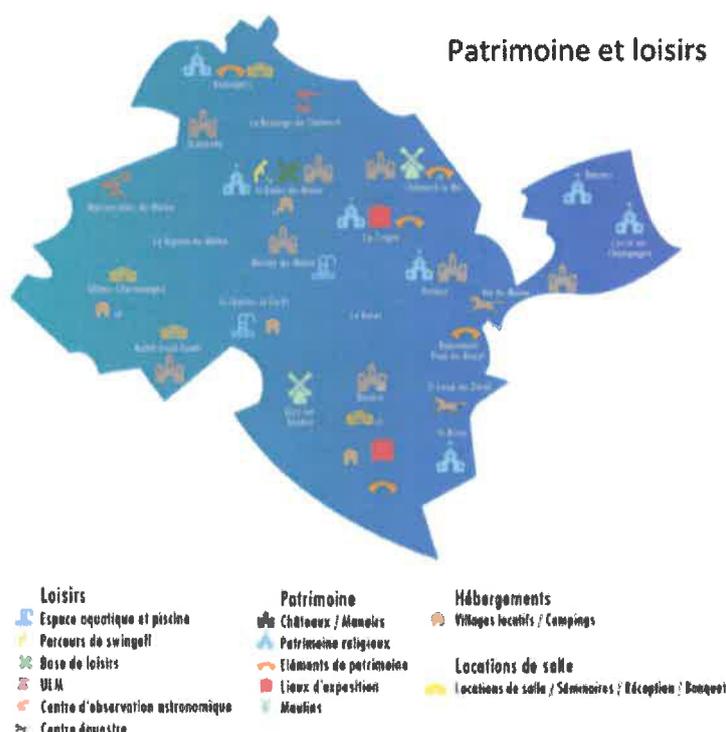
2.1.2. Le tourisme, un potentiel de développement important

Le tourisme au Pays de Meslay-Grez repose essentiellement sur les activités de plein air avec la présence de nombreux plans d'eau et autres activités de loisirs. L'intercommunalité compte plus de 100 km de chemins de randonnées permettant la découverte du territoire.

En plus d'une qualité paysagère, le territoire dispose d'un patrimoine local varié (22 monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques) susceptible d'attirer des curieux. Le territoire compte également de nombreux producteurs locaux.

De nombreux équipements touristiques sont gérés par l'intercommunalité en régie, il s'agit de veiller à leur attractivité tout en modernisant l'offre touristique.

Développer le tourisme sur le territoire revient à créer des emplois non-délocalisables.



Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

ENJEUX

Le territoire dispose d'une qualité paysagère, d'un patrimoine et possède des infrastructures de loisirs. L'évolution des pratiques touristiques, la tendance du tourisme vert et le repli vers le tourisme de proximité induit par la crise sanitaire représentent une opportunité pour le territoire. Le développement du potentiel touristique peut créer de nouveaux emplois non-délocalisables et/ou des compléments de revenus, notamment à travers le tourisme à la ferme et le tourisme industriel.

AXE STRATEGIQUE :

DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE

- Faire du tourisme vert une vitrine pour le territoire grâce au développement d'activités de loisirs liés à la nature
- S'appuyer sur la valorisation des savoirs-faires, dont les circuits courts, comme un atout touristique
- Développer/renforcer et diversifier l'offre touristique, dont hébergement

2.1.3. L'agriculture, un pilier économique du territoire en évolution

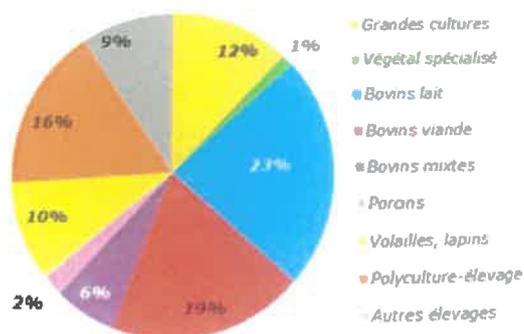
Le Pays de Meslay-Grez est un territoire à dominante agricole, en 2012 l'agriculture occupe plus de 78% du territoire (33 000 ha).

L'activité agricole dominante du Pays de Meslay-Grez comme du reste du département est l'élevage, notamment bovin, porcin et de volailles, toutefois le Pays de Meslay-Grez possède une spécificité territoriale : l'élevage équin. En effet onze communes du territoire possèdent au moins un élevage d'équidés. La collectivité comprend un hippodrome (l'hippodrome de la Bretonnière à Meslay-du-Maine) ainsi que deux centres équestres. Cette spécificité fait partie intégrante de l'identité du territoire. En 2013 le territoire comptait une vingtaine d'exploitations certifiées « Agriculture Biologique » et d'autres étaient en cours de conversion.

Dans le Pays de Meslay-Grez :

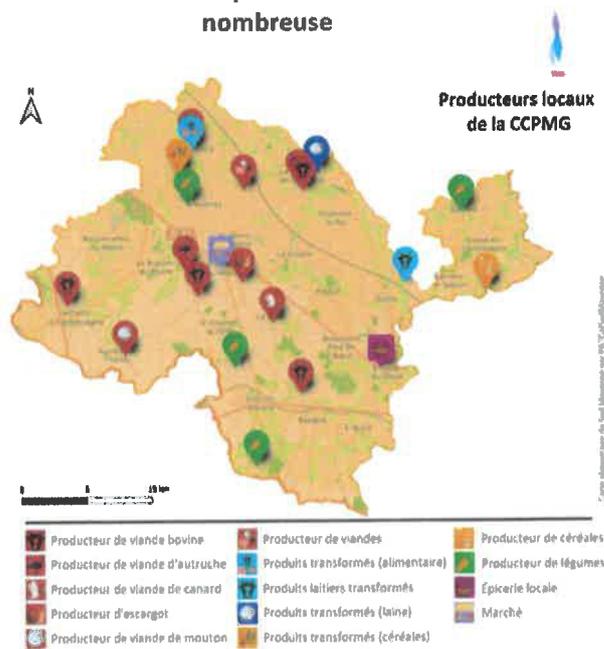
-  364 exploitations agricoles
-  Moyenne de 77 ha de SAU (72 ha pour le département)
-  21 points de vente directe à la ferme
-  35 exploitations engagées en agriculture biologique (2 105 ha de SAU)

Répartition des exploitations agricoles par orientation de production principale



Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

Une offre en producteurs locaux nombreuse



Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

ENJEUX

L'agriculture, et plus particulièrement l'élevage, est l'activité dominante du territoire et fait partie intégrante de son identité. Les enjeux sont de maintenir cette activité en anticipant la reprise des exploitations, mais aussi de faire évoluer les pratiques afin de se tourner vers une agriculture plus écologique et respectueuse de l'environnement.

AXE STRATEGIQUE :

CONFORTER LE ROLE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

- Permettre le développement et l'adaptation des activités agricoles
- Pérenniser les sièges d'exploitation existants
- Favoriser une agriculture durable respectueuse de son environnement dans une logique de complémentarité avec l'agriculture traditionnelle
- Préserver la diversité de producteurs locaux

2.2. ENJEUX HUMAINS

2.2.1. Une dynamique démographique inégale selon les communes

2.2.1.1. Une légère hausse de population

Globalement, la population a augmenté de 0,11% sur le territoire entre 2012 et 2017 mais de manière inégale : seules 7 communes ont gagné de la population, les 15 autres en ont perdu.

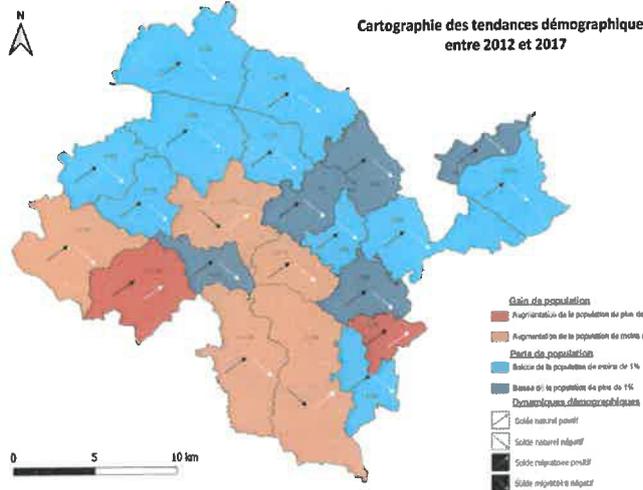
Cette augmentation de population est plutôt due au solde naturel. Le solde naturel annuel moyen sur l'intercommunalité est de 0,7% contre -0,1% pour le solde migratoire.

 14 181 habitants en 2018

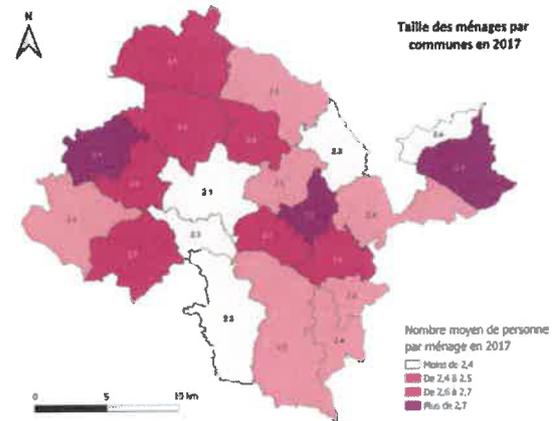
 + 0,11% d'habitants entre 2012 et 2017

 70,4% des ménages composés d'au moins 2 personnes

 36,4% de moins de 30 ans



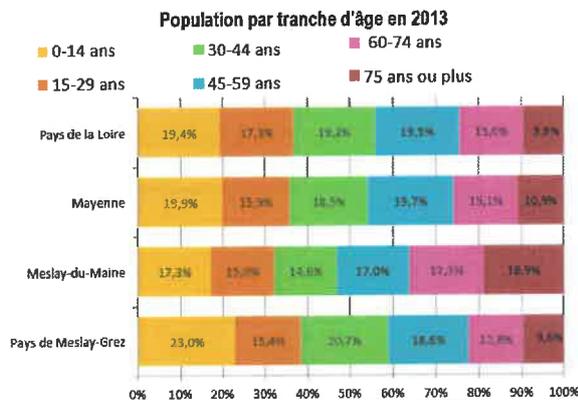
Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021



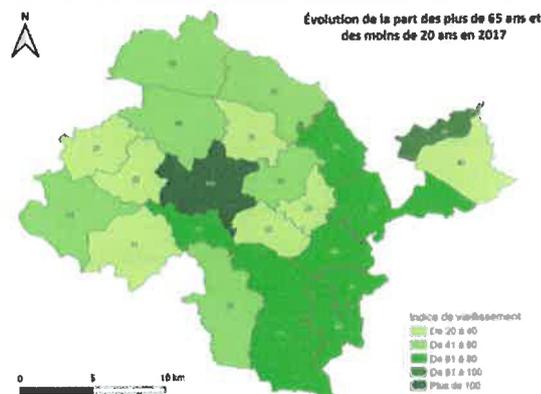
Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

2.2.1.2. Une population plutôt jeune et familiale

La pyramide des âges dans le pays de Meslay-Grez est plutôt équilibrée. Les fortes proportions de 0-14 ans et de 30-44 ans indique la présence de familles.

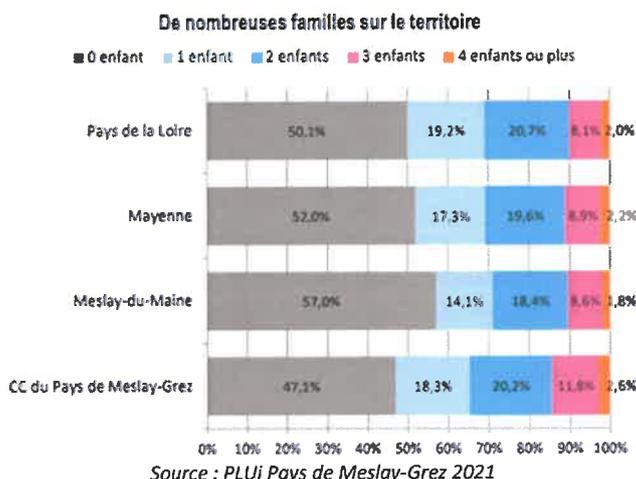


Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021



Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

Le Pays de Meslay-Grez est un territoire familial : la proportion de ménages avec enfants y est plus élevée que dans la région et le département. Toutefois la commune de Meslay-du-Maine a un profil moins familial que le reste de l'intercommunalité, en lien avec la part importante de personnes âgées du fait entre autres de la présence d'un EPHAD.

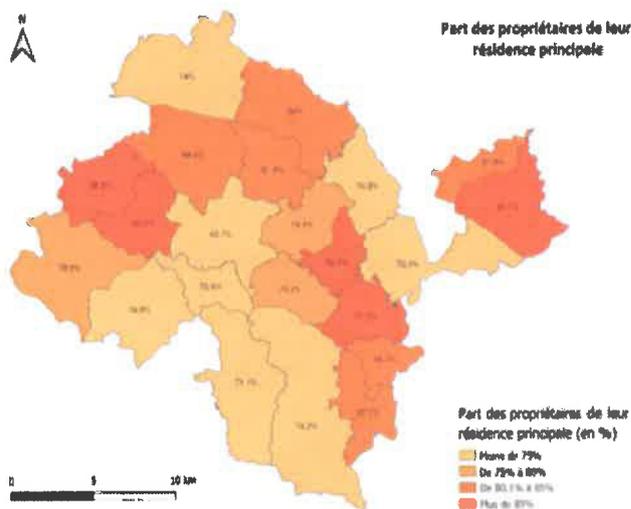


2.2.2. Un parc de logements ancien connaissant une hausse de la vacance

2.2.2.1. Une faible diversité du parc de logements

L'offre de logements est plutôt homogène : il s'agit de grandes maisons individuelles dont les ménages sont propriétaires.

Cette homogénéité du parc de logement ne permet pas de répondre aux besoins des jeunes ménages qui recherchent en majorité des logements plus petits ou des logements en location. La faible diversité de logements conduit à un habitat globalement sous-occupé (près des deux tiers du parc).



Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

Chiffres clés :

- 5% logements collectifs
- 95% logements individuels
- 80% des logements possèdent 4 pièces ou plus
- 74% des ménages sont propriétaires
- 38,4% des résidences ont été construites avant 1919
- 384 logements locatifs sociaux

Comparaison du nombre de pièces des résidences principales et de la taille du ménage, Source : INSEE, RP 2013

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou +	Ensemble
CC du Pays de Meslay-Grez	1 pièce	0,8%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	2 pièces	3,3%	0,7%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
	3 pièces	8,3%	4,7%	1,0%	0,3%	0,1%	0,0%
	4 pièces	8,0%	11,5%	3,9%	3,5%	0,8%	0,2%
	5 pièces	4,4%	9,0%	4,3%	5,2%	2,2%	0,6%
	6 pièces ou +	2,6%	8,1%	3,0%	5,8%	4,4%	1,6%

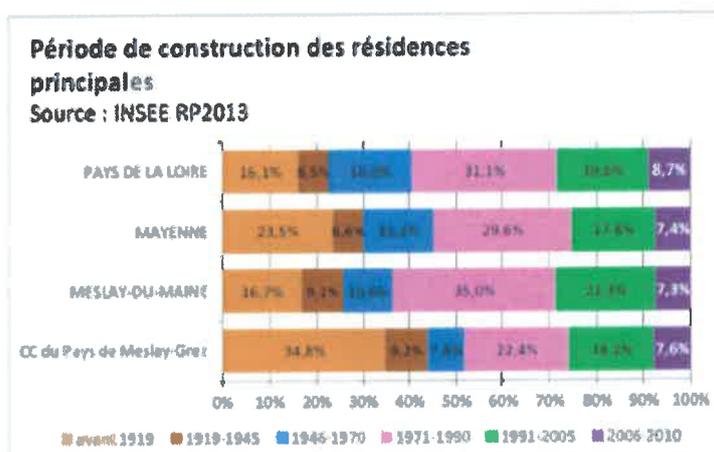
■ Sous-occupation modérée ■ Sur-occupation modérée
■ Sous-occupation accentuée ■ Sur-occupation accentuée

2.2.2.2. Un parc de logements ancien

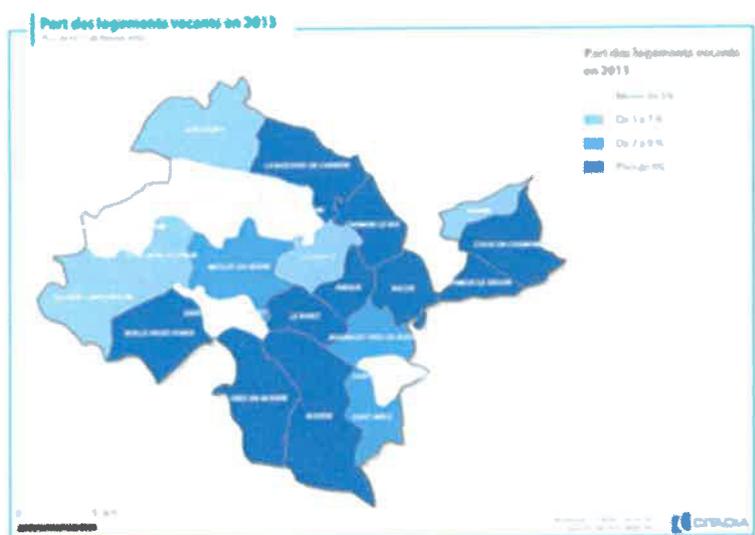
Le parc de logement est plutôt ancien : 34,8% des résidences principales ont été construites avant 1919, ce qui est très important en comparaison avec le département (23,5%) et la région (16,1%).

Plus de la moitié du parc de logements a été construit avant les années 1970 et donc avant les premières réglementations thermiques. La rénovation énergétique est donc un enjeu important.

Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021



2.2.2.3. Un taux de vacance en hausse



Le parc de logement est également caractérisé par une hausse de la vacance, en particulier à l'est où les logements sont plus anciens et moins bien connectés aux grands axes routiers. En 2013 le taux de vacance sur le territoire est de 8%, contre 6,8% en 2008.

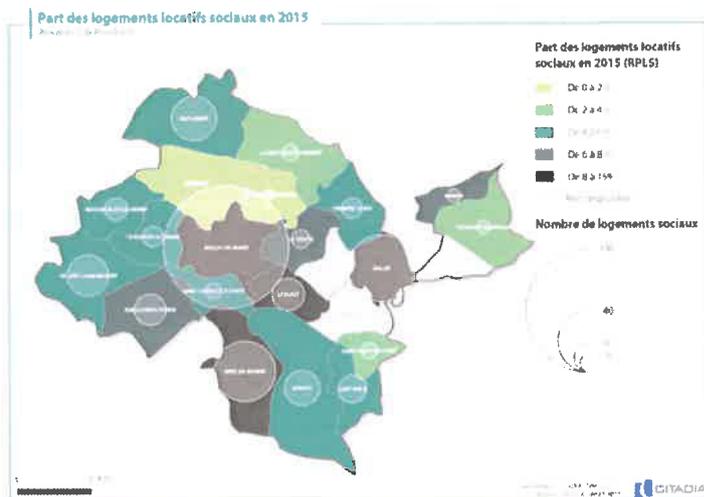
Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021

Source : PLH Pays de Meslay-Grez 2021



2.2.2.4. Un secteur locatif peu représenté

La majorité des résidences principales de l'intercommunalité étant occupées par leurs propriétaires, le parc locatif est peu développé sur le territoire.



La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez compte 384 logements locatifs sociaux en 2015, dont un tiers se situent dans la commune de Meslay-du-Maine. L'offre se concentre essentiellement sur les communes de Mesay-du-Maine, Grez-en-Bouère, Val-du-Maine et Villiers-Charlemagne. Parmi ces logements, 70 appartiennent au parc de la collectivité.

Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021

ENJEUX

Le parc de logement est ancien et peu diversifié, composé presque exclusivement de maisons individuelles dont les habitants sont propriétaires. Le territoire compte peu de logements locatifs sociaux. De plus, on observe une hausse de la vacance. Une offre de logement plus diversifiée permettrait de fluidifier le parcours résidentiel et d'attirer de nouveaux ménages sur le territoire et de répondre à plus de besoins, en particulier pour les jeunes ménages.

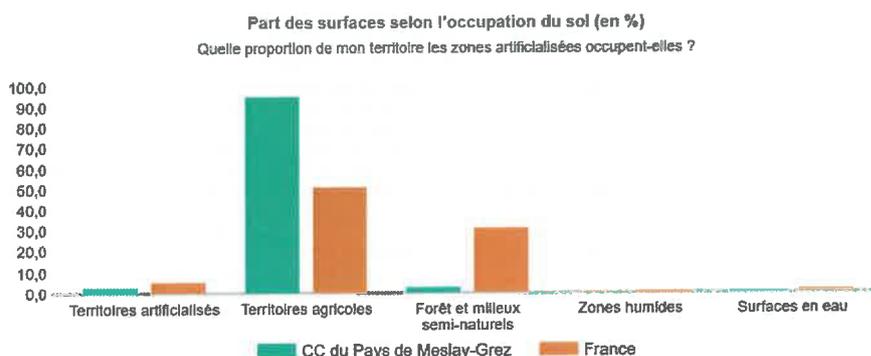
AXE STRATEGIQUE :

ORGANISER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL DURABLE

- Diversifier le parc de logements (en terme de typologie et de mode de financement) afin de fluidifier les parcours résidentiels
- Renforcement de l'attractivité des centres-bourgs aujourd'hui en perte de vitesse
- Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire
- Requalifier le parc existant afin de lutter contre la vacance et agir contre les passoires thermiques

2.2.3. Une artificialisation des sols en ligne avec la moyenne nationale

La consommation d'espaces dans le Pays de Meslay-Grez concerne surtout les terres agricoles.



Source : observatoire des territoires

Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Entre 2009 et 2018, 169,6 ha ont été artificialisés dans le Pays de Meslay-Grez, soit 0,4% de la surface totale. Cette proportion est équivalente à celle du territoire national. Si la collectivité est en-dessous de la moyenne nationale pour ce qui est de la consommation d'espaces naturels, elle est nettement au-dessus pour ce qui est de la consommation de foncier agricole, toutefois une partie de la consommation d'espaces agricoles est directement liée au tracé de la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire.

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

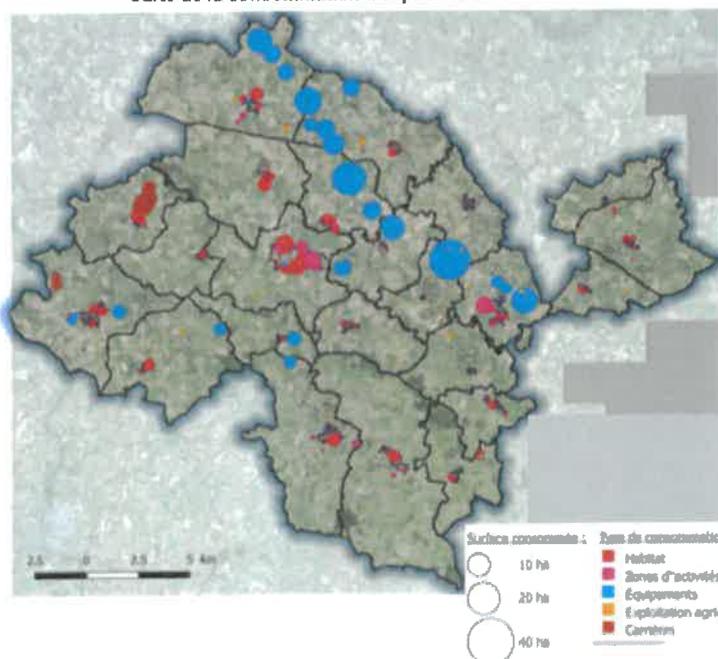
Indicateurs	CC du Pays de Meslay-Grez	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	169,6	255 606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,4	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Source : observatoire des territoires

Carte de la consommation d'espace entre 2001 et 2013



Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021

Comme l'illustre la carte ci-contre, la consommation d'espace entre 2001 et 2013 est à relativiser car près de 52% des espaces consommés sont destinés à la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire (près de 240 ha de terres naturelles et agricoles). Le deuxième poste de consommation d'espace est l'habitat. 19% de la consommation à vocation d'habitat s'est réalisée à l'extérieur des bourgs, dans les villages et les hameaux.

Le SCoT du Pays de Meslay-Grez, approuvé en 2016, fixe des objectifs en termes de consommation d'espace par vocation (activité ou habitat), mais aussi par typologie de commune (commune centre, pôles de proximité, autres communes).

Le SCoT permet plus de consommation d'espace dans la commune centre (majoritairement pour l'habitat) et les pôles de proximité (majoritairement pour l'activité) que dans les autres communes, ce qui traduit une volonté de recentrer les logements dans la commune centre et de développer les pôles de proximité.

OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCOT A PARTIR DE 2015	Surface destinée à l'habitat	Logements en renouvellement urbain	Logements en extension	Surface destinée à l'économie
Meslay du Maine	17,5 ha	66	264	15
Pôles de proximité	21,6 ha	76	304	27,3
Autres communes	25,2 ha	78	292	0
Total	64,3 ha	220	880	42,3

Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021

L'artificialisation des sols dans le Pays de Meslay-Grez est majoritairement due au tracé de la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire qui traverse le territoire. La consommation d'espace sur le territoire est donc à relativiser, en effet si l'on fait abstraction des terres artificialisées pour la LGV, la consommation d'espaces du Pays de Meslay-Grez est en-dessous de la moyenne nationale.

ENJEUX

On observe une part importante d'artificialisation d'espaces agricoles. Dans la mesure où les directives nationales préconisent de limiter l'artificialisation d'espaces naturels et agricoles, et où l'agriculture est le poumon économique du territoire, c'est pourquoi il convient de préserver les terres agricoles. Cela peut notamment passer par la densification de l'habitat d'autant plus que le bâti est déjà éparé sur le territoire. De plus une urbanisation trop diffuse fragilise les écosystèmes et augmente les difficultés d'exploitation ainsi que les conflits d'usage potentiels.

AXE STRATEGIQUE :

LIMITER L'ARTIFICIALISATION D'ESPACES AGRICOLES

- Réduire la consommation d'espaces agricoles
- Développer une urbanisation respectueuse de l'identité paysagère et patrimoniale
- Reconquête des centres-bourgs en privilégiant la densification la réhabilitation ou la rénovation

2.2.4. Un accès aux services publics, aux équipements sportifs et culturels satisfaisant mais un accès aux services de santé précaire

Le Pays de Meslay-Grez comprend :

-  1 Maison France Services
-  154 places d'accueil pour la petite enfance pour 100 enfants
-  6 regroupements pédagogiques intercommunaux
-  3 collèges
-  2 EPHAD (80 places à Meslay-du-Maine et 60 places à Bouère)

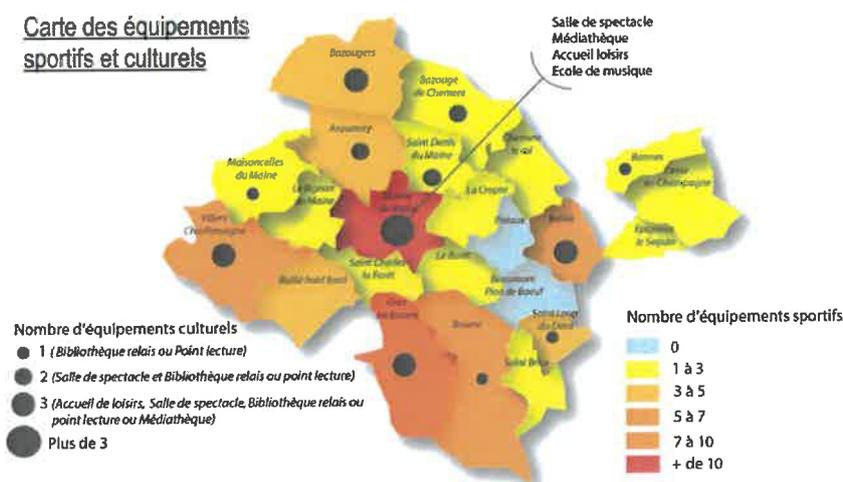
L'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire est satisfaisante (154 places pour 100 enfants). Toutefois l'offre d'accueil sur les horaires atypiques reste réduite.

L'offre en service de santé sur le territoire est relativement complète et essentiellement concentrés sur la commune centre et les pôles de proximité. Toutefois le maintien de cette offre est fragile, en particulier pour les médecins généralistes.

L'offre en équipements sportifs est bien répartie sur le territoire, la quasi-totalité des communes possèdent au moins un équipement sportif, tous sont de bonne qualité.

Le territoire du Pays de Meslay-Grez comprend peu d'équipements culturels. Seules douze communes possèdent au moins un équipement de loisirs culturels, principalement dédiés à la lecture. Les principaux équipements culturels se situent dans la commune de Meslay-du-Maine (une salle de spectacle, une médiathèque, une école de musique et un centre de loisirs).

Carte des équipements sportifs et culturels



Source : PLUi Pays de Meslay-Grez 2021

ENJEUX

L'offre de services publics est satisfaisante sur le territoire et permet de répondre aux besoins des habitants. Cependant il faut veiller à son maintien, en particulier pour l'offre en service de santé qui est plus fragile. Le territoire bénéficie de nombreux équipements sportifs de qualité, en revanche l'offre en équipements culturels est plus limitée.

AXE STRATEGIQUE :

MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICE

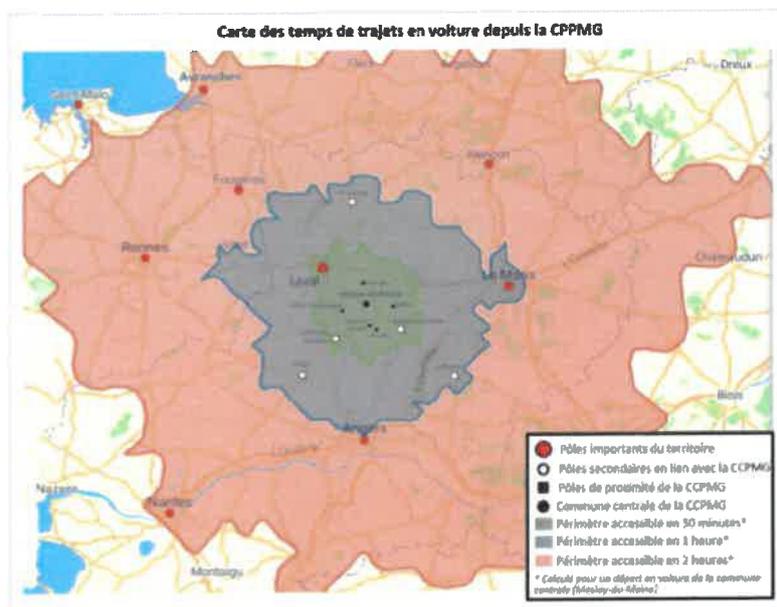
- Maintenir une offre de services de proximité

2.2.5. Une mobilité conditionnée par la desserte routière

2.2.5.1. L'automobile : le moyen de transport prédominant

L'automobile est le moyen de déplacement privilégié sur la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Les principales communes vers lesquelles les habitants se déplacent pour aller travailler sont Laval, Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe, toutes sont accessibles en voiture en 30 minutes.



Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

Chiffres clés :

 91% des ménages possèdent au moins 1 voiture

  51,5% en possèdent au moins 2

 →  85% des trajets domicile-travail se font en voiture

 0,25% de véhicules électriques, hydrogènes ou hybrides

 20 points de recharge électrique

 0,10m d'aménagements cyclables par habitants

 0 parking à vélo

Il n'y a pas d'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire.

2.2.5.2. Une offre de transports en commun limitée

Le territoire de du Pays de Meslay-Grez ne comprend pas de gare. Parmi les 22 communes, 11 sont desservies par le car via la ligne 109 du réseau *Aléop Pays-de-la-Loire* qui relie Laval à Sablé-sur-Sarthe (6 sont sur la ligne principale, les autres sur des lignes complémentaires). Ces lignes sont utilisées à plus de 90% par des scolaires.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, le territoire bénéficie également d'une navette express reliant Meslay-du-Maine et Laval en 30 minutes (soit 15 minutes de moins que les cars traditionnels) proposant deux allers-retours par jour.

L'offre en transport régulier est complétée par une offre à la demande couvrant l'ensemble du territoire avec un délai de réservation de 15 jours, qui est plutôt pensée pour des déplacements non réguliers.

La répartition des habitants sur le territoire ne permet pas l'optimisation d'une offre de transports en commun car l'habitat est très éparé.

2.2.5.3. Des modes de déplacement actifs peu développés

Des aménagements ont été mis en place mais ils ne permettent pas des déplacements doux dans de bonnes conditions de sécurité. De plus, ces aménagements portent essentiellement sur les déplacements piétons. Le département de la Mayenne encourage une politique de 5 km à vélo. L'intercommunalité a mis en place un service de location de vélos à assistance électrique à destination des travailleurs. De plus, la collectivité est engagée dans un Plan de Mobilité Simplifié.

ENJEUX :

La voiture personnelle est le mode de déplacement prédominant sur le territoire, en effet la répartition territoriale de l'habitat ne permet pas le développement d'une offre de transports en commun adaptée aux déplacements domicile-travail. Les modes de déplacements actifs, notamment les pistes cyclables, sont encore peu développés mais pourraient constituer une alternative à la voiture individuelle.

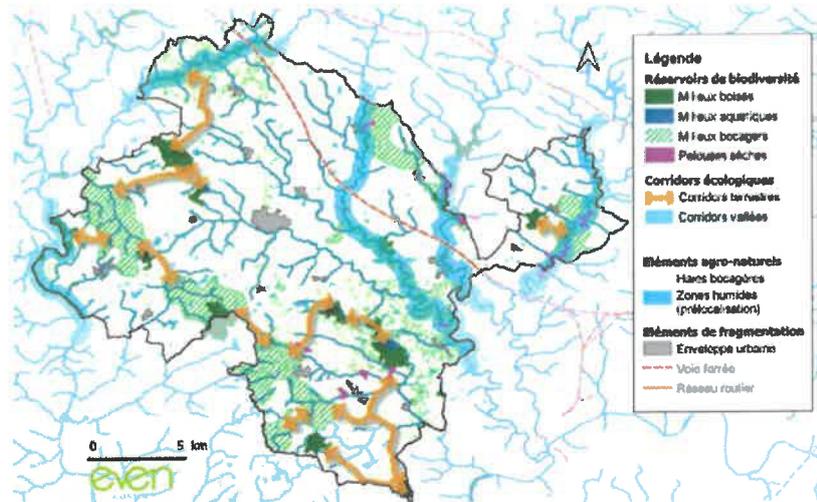
AXE STRATEGIQUE :**PENSER UNE OFFRE DE MOBILITÉ À LA FOIS FONCTIONNELLE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT**

- Accompagner la mobilité durable
- Développer des alternatives à l'automobile dans les flux domicile-travail
- Renforcer la desserte des modes doux autour des polarités en relation avec les polarités et le maillage des transports collectifs
- Renforcer la dynamique actuelle de bassin de vie à l'échelle du territoire

2.3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.3.1. Un territoire riche en biodiversité

2.3.1.1. Identification de la trame verte et bleue



Source : diag etat initial PLUI

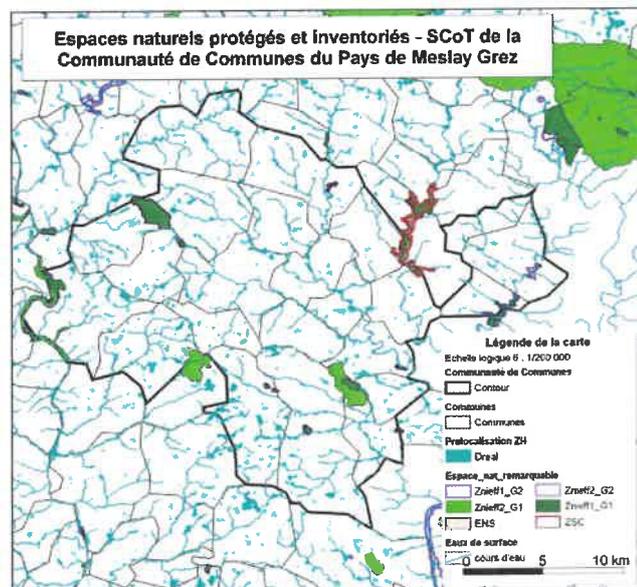
2.3.1.2. Identification des aires protégées

Le territoire du Pays de Meslay Grez est couvert par des espaces naturels remarquables, protégés ou inventoriés pour leur intérêt écologique, patrimonial et paysager. Toutefois seule une faible superficie du territoire est concernée (0,2%).

La partie nord de la collectivité est bordée par le site Natura 2000 « FR52000639, Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve » d'une surface de 342 ha. Les communes de Chéméré-le-Roi et Val-de-Maine sont concernées par cette zone Natura 2000 sur une petite partie de leur territoire (82 ha).

Le site est géré par Mayenne Nature Environnement, en partenariat avec la communauté de communes des Coëvrans ainsi que les communes de Ballées et Chéméré-le-Roi. Un DOCOB (Document d'Objectifs) qui engage les partenaires a été approuvé.

L'importante fréquentation de ce site peut entraîner des dégradations de ses pelouses, de ses cavités, de ses coteaux ou de ses habitats. L'abandon du pâturage des pelouses et landes constitue une autre source de vulnérabilité.



Source : SCOT Pays de Meslay-Grez, 2016

Le territoire compte quatorze ZNIEFF de type 1 (592 ha sur le territoire) et quatre ZNIEFF de type 2 (816 ha sur le territoire) qui présentent des habitats variables tels que des prairies humides, des pelouses à graminées, des pelouses rares sur affleurement calcaire, des habitats de vallées ainsi que des bois feuillus et coteaux boisés.

Le territoire compte deux espaces naturels sensibles : la vallée de l'Erve (380 ha) et la rivière de la Mayenne dont la surface n'est pas connue.

En 2019, le territoire comporte 2795 kilomètres linéaires de haies, soit 87 ml/ha de SAU.

Le territoire n'est pas labélisé « terre saine » ni « territoire engagé pour la nature ».

ENJEUX :

Le Pays de Meslay-Grez abrite une diversité d'espaces naturels reconnus pour leur richesse écologique. Ces espaces contribuent au cadre de vie du territoire. Le maintien de la qualité de ces espaces est donc un enjeu pour la préservation du cadre de vie.

AXE STRATEGIQUE :

PRESERVER ET RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

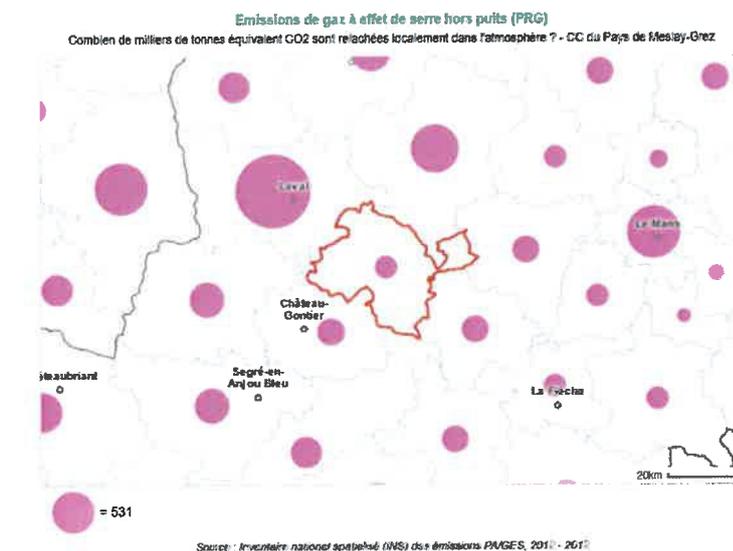
- Améliorer la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité
- Préserver et gérer durablement les principaux habitats et milieux naturels à fort intérêt écologique avec une attention particulière aux linéaires bocagers, aux étendues d'eau et cours d'eau

2.3.2. Une démarche déjà engagée grâce au PCAET

2.3.2.1. Les émissions de GES sur le territoire

Les trois collectivités du Sud Mayenne émettent en moyenne 1020 KTeqCO₂/an (données 2019).

Les émissions de GES du Pays de Meslay-Grez sont relativement faibles par rapport à celles des collectivités voisines. De plus elles ont baissé de 3,6% entre 2008 et 2016.



Source : observatoire des territoires

Chiffres clés :

émissions de GES par habitant : 14,2 teqCO₂/hab

consommation énergétique par habitant : 26,8 MWh/hab

20 792 MWh d'électricité renouvelable et de biométhane produits par an

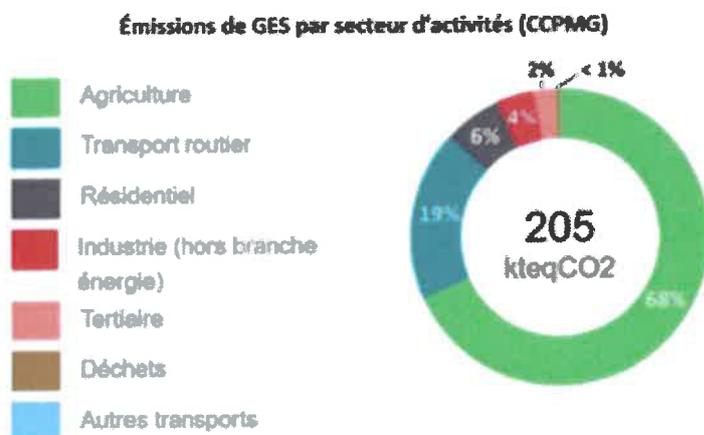
1 397 passoires thermiques dans le parc de logement (26,22% du parc), 12 dans le parc social (3,7%)

2 copropriétés fragiles (7,1%)

1 026 résidences principales chauffées au fioul (18% du parc)

1 réseau de chaleur

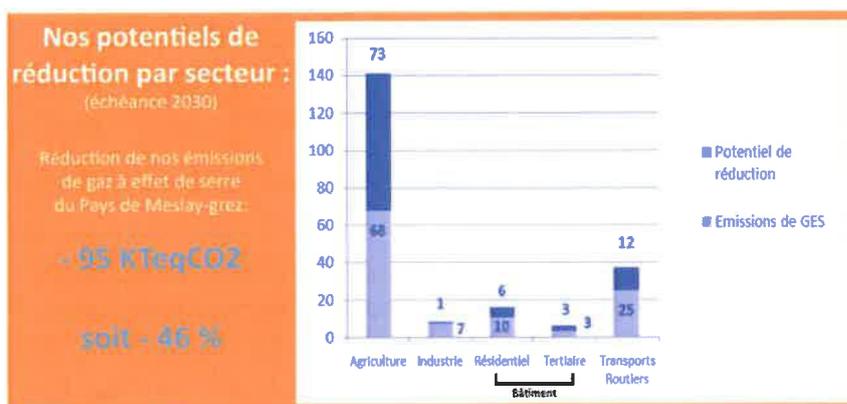
16 artisans et entreprises certifiés RGE



Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

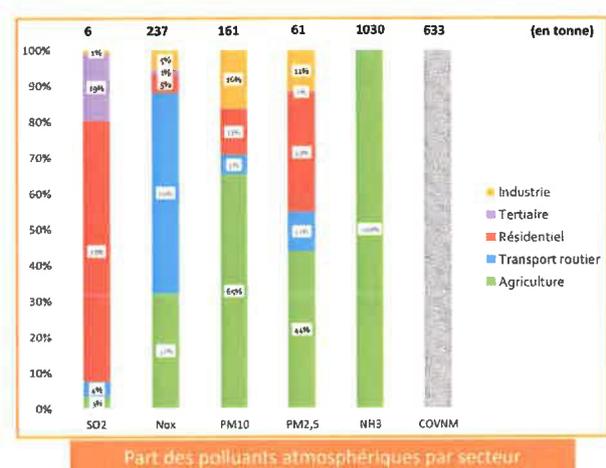
Les secteurs d'activités qui produisent le plus d'émissions de GES dans le Pays de Meslay-Grez sont l'agriculture (68%), suivie des transports routiers (19%), suivis du par bâti (6%).

Le PCAET fixe l'objectif de réduire les émissions de GES de 46% en 2030 dans le Pays de Meslay-Grez. Les potentiels de réduction des émissions de GES sont particulièrement importants dans le secteur de l'agriculture.



Source : PCAET GAL Sud Mayenne, 2021

2.3.2.2. Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire



Source : PCAET GAL Sud Mayenne, 2021

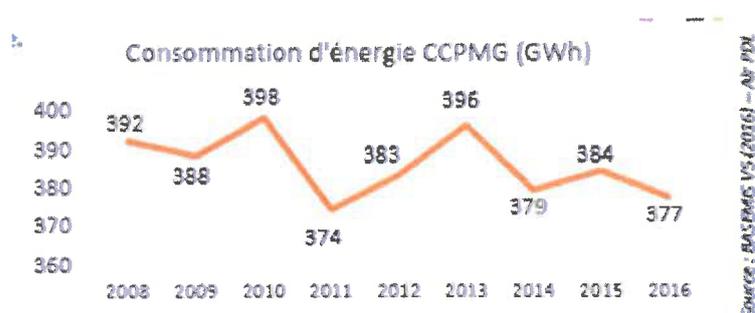
2 218 tonnes de polluants atmosphériques sont émises chaque année dans le Pays de Meslay-Grez (données 2019), dont 88% proviennent du secteur de l'agriculture.

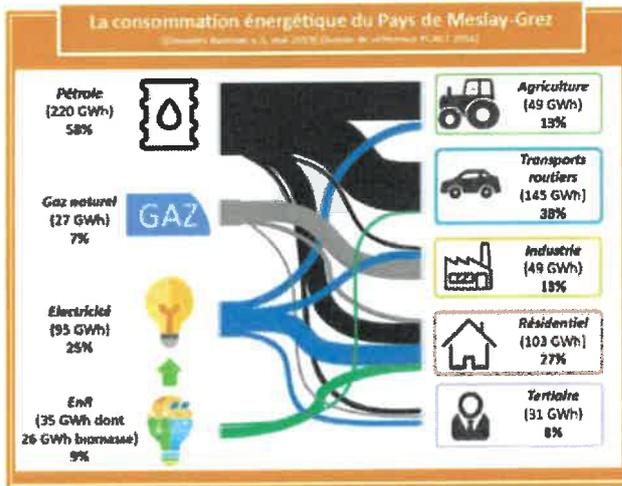
L'ammoniac (NH₃) constitue 48% des polluants émis, notamment suite aux épandages et à la fabrication des engrais ammoniacués.

2.3.2.3. Les consommations énergétiques sur le territoire

La consommation énergétique a légèrement diminué entre 2008 et 2016 sur le territoire du Pays de Meslay-Grez.

Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

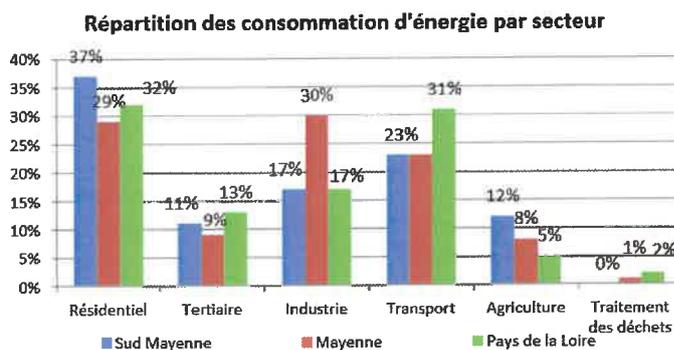




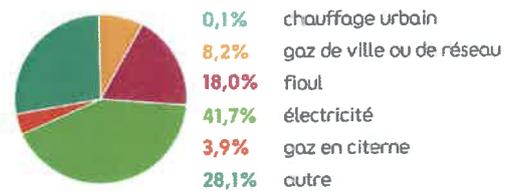
Source : COPIL CRTE Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, 2021

Le principal poste de consommation d'énergie en Sud Mayenne est le bâtiment (près de 50% de la consommation d'énergie totale) suivi des transports (23%) et de l'industrie (17%).

Le fait que la consommation énergétique du secteur résidentiel soit aussi importante en Sud Mayenne s'explique par l'ancienneté du parc et le fait qu'il soit composé essentiellement de résidences individuelles. Le principal poste de dépense énergétique pour les résidences est le chauffage, la majorité des logements sont chauffés à l'électricité (41,7%).



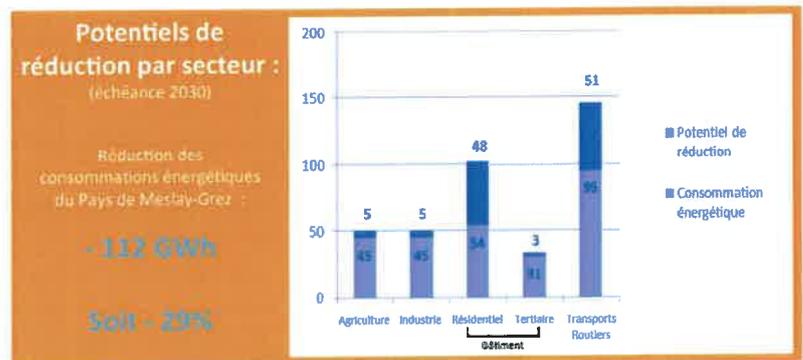
Source : PCET Sud Mayenne



Source : INSEE 2017

Le PCAET fixe l'objectif de diminuer les consommations énergétiques de 29% dans le Pays de Meslay-Grez à l'horizon 2030.

Les potentiels de réduction d'énergies sont les suivants :



Source : PCAET Sud Mayenne

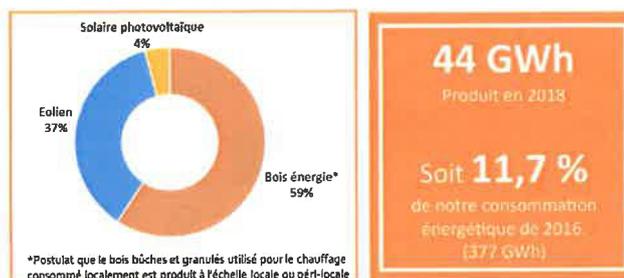
Les entreprises du territoire font preuve de volonté concernant la transition écologique et la diminution de la consommation d'énergie, des expérimentations sont mises en place concernant la réutilisation des matériaux de voirie, et l'installation de panneaux photovoltaïques. Un travail a également été fait sur l'éclairage des zones industrielles.

2.3.2.4. La production d'énergies renouvelables

En 2018, le Pays de Meslay-Grez a produit 44 GWh d'énergies renouvelables sur son territoire, soit 11,7% de la consommation énergétique du territoire en 2016.

59% de cette production d'énergies renouvelables provient du bois énergie, 37% de l'éolien et 4% sont issus de panneaux solaires photovoltaïques.

Production d'énergies renouvelables dans le Pays de Meslay-Grez



Source : PCAET GAL Sud Mayenne, 2021

La collectivité comprend un parc éolien : le parc du Buret dont la production annuelle est de 16 GWh. Un second parc éolien est en projet au sud de Bouère. Le territoire est également producteur d'énergie solaire, plus de 20 panneaux photovoltaïques y sont recensés pour une production annuelle de 2 GWh.

Le territoire du Pays de Meslay-Grez possède une unité de méthanisation : Méthamaine située à Meslay-du-Maine. Il s'agit d'un site coopératif qui produit du méthane à partir de fumier pailleux.

Le PCAET affiche l'objectif de ne plus avoir recours aux énergies fossiles et de couvrir 100% de la consommation énergétique du GAL Sud Mayenne par les énergies renouvelables en 2050.

ENJEUX

En tant qu'intercommunalité rurale, le Pays de Meslay-Grez émet relativement peu de GES par rapport à ses voisins. Le PCAET fixe cependant un objectif de réduction des émissions de GES de l'ordre de 75% à l'horizon 2050 et identifie des potentiels de réduction notamment dans l'agriculture. La consommation d'énergie du territoire est en baisse, agir sur la consommation énergétique du bâtiment conforterait cette dynamique, en effet c'est le secteur du bâtiment qui consomme le plus, en raison de la vétusté du bâti et des systèmes de chauffage. Le territoire produit des énergies renouvelables, essentiellement par les filières du bois et de l'éolien. Toutefois le territoire doit intensifier sa production dans le but d'atteindre l'objectif de couvrir l'intégralité de sa consommation énergétique par des énergies renouvelables en 2050 fixé par le PCAET.

AXE STRATEGIQUE :

DÉVELOPPER DES ÉNERGIES PROPRES POUR UN TERRITOIRE ÉCONOME ET PRODUCTEUR D'ÉNERGIES

- Limiter les émissions de GES, pollutions atmosphériques et consommations énergétiques liées au parc bâti et aux déplacements
- Maintenir les éléments de captage du carbone
- Affirmer la volonté de développer les énergies renouvelables

2.3.3. Eau et assainissement

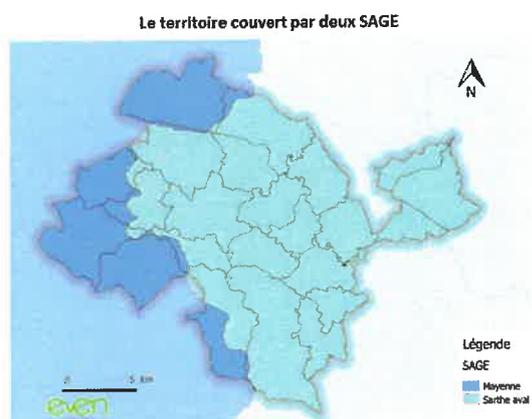
2.3.3.1. Caractéristiques du territoire

L'eau sillonne tout le territoire, la carte ci-contre illustre les principaux cours d'eau :

Le territoire comprend également des zones humides, notamment les étangs du Vassé et de Curécy. La présence de schistes, de grès et de calcaire sur le territoire rend le sous-sol perméable et donc sensible à l'infiltration des eaux.



Source : PLUi Pays de Meslay-Gréz 2021



Le Pays de Meslay-Gréz est couvert par deux SAGE : le SAGE Mayenne et le SAGE Sarthe aval.

Source : PLUi Pays de Meslay-Gréz 2021

Liste des cours d'eau classés en liste 1 sur le territoire :

Nom du Cours d'eau	Bassin hydrologique	Cours d'eau en très bon état	Cours d'eau nécessitant une protection complète pour les poissons migrateurs	Cours d'eau qui joue le rôle de réservoir biologique	Portion classée
L'Erve	Mayenne - Sarthe Loir	Non	Oui - Anguille	Pour partie - RESBIO_360	L'Erve de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe
La Vaigle	Mayenne - Sarthe Loir	Non	Oui - Anguille	Non	La Vaigle de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe
Affluents de l'Erve	Mayenne - Sarthe Loir	Non	Oui - Anguille	Oui - RESBIO_360	Les cours d'eau affluents de l'Erve de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Grlimont inclus
Le Treulon	Mayenne - Sarthe Loir	Non	Non	Oui - RESBIO_365	Le Treulon de la source jusqu'à la confluence avec l'Erve
La Taupie	Mayenne - Sarthe Loir	Non	Non	Oui - RESBIO_367	La Taupie et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe
La Mayenne	Mayenne - Sarthe Loir	Non	Pour partie - anguille, grande alose, lamproie marine	Oui - RESBIO_343	La Mayenne de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe
L'Ouette	Mayenne - Sarthe Loir	Non	Oui - Anguille	Non	L'Ouette de la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne

Liste des cours d'eau classés en liste 2 sur le territoire :

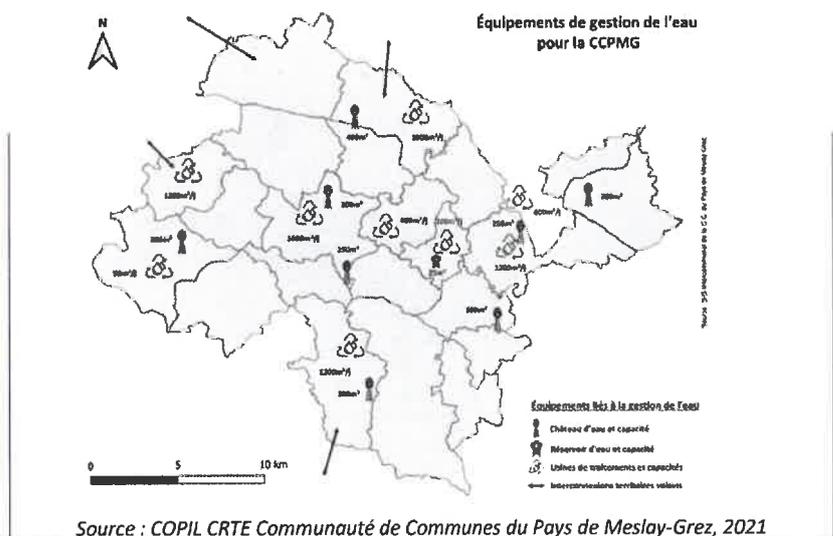
Forme de Cours d'eau	Bassin Hydrologique	Espaces protégés dans l'aval	Niveau d'assainissement relatif au statut de la collectivité et de la sous-catchement	Equipement amont/aval	Equipement hydrobiologique	Particularité
L'Arve	Mayenne - Sarthe - Loir	Espaces hydrobiologiques	Enjeu normal	---	---	Crue de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet
La Valgè et le ruisseau de Vasse	Mayenne - Sarthe - Loir	Anguille et espèces hydrobiologiques	Enjeu normal	Anguille	---	La Valgè de la confluence avec le Vasse jusqu'à la confluence avec le Semo
La Valgè et le ruisseau de la Diboudière	Mayenne - Sarthe - Loir	Espaces hydrobiologiques	Enjeu normal	---	---	La Valgè de la confluence avec le ruisseau de la Diboudière jusqu'à la confluence avec le Semo
La Mayenne	Mayenne - Sarthe - Loir	Anguille et espèces hydrobiologiques	Enjeu normal	Anguille	---	La Mayenne de l'aval du barrage de Saint-Frambois jusqu'à la limite départementale Mayenne - Sarthe et Loir

Source : SCOT Pays de Meslay-Grez, 2016

Les équipements pour la gestion de l'eau sur le territoire :

Chiffres clés :

-  9 châteaux d'eau et 9 stations
-  2 captages prioritaires, les 2 bénéficient d'un plan d'action



Les équipements pour la gestion de l'assainissement sur le territoire :

Chiffres clés :

25 Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP) dont :

- 20 lagunes
- 3 boues activées
- 2 filtres plantés

ENJEUX

Le Pays de Meslay-Grez doit veiller à une gestion durable de la ressource en eau, notamment par l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et à une gestion plus raisonnée. La gestion des eaux usées constitue également un enjeu.

AXE STRATEGIQUE :

ENCOURAGER UNE GESTION PLUS ÉCONOME DE L'EAU ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE

- Promouvoir la qualité et une utilisation raisonnée de la ressource en eau dans tous ses usages
- Encourager une gestion raisonnée de la ressource en lien avec les aménagements urbains
- Maintenir les éléments naturels et végétaux jouant un rôle hydraulique
- Améliorer la gestion des eaux usées

Traitement des déchets

2.3.4. Traitement des déchets

La collectivité est compétente en matière de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers ainsi qu'en matière d'organisation du tri sélectif.

2.3.4.1. La production de déchets par les ménages

Chiffres clés :

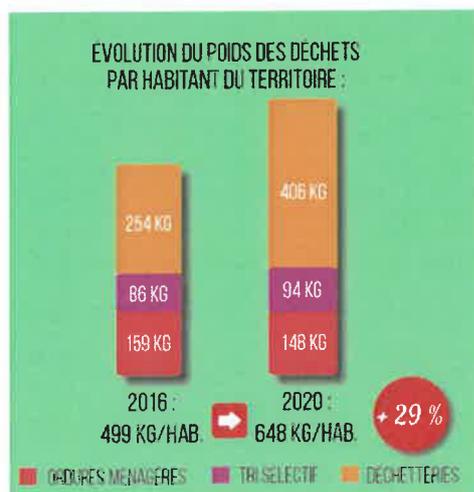


2 105.040 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2020



147 kg d'ordures ménagères par habitant collectés en 2020 dont :

- 63% en déchetteries
- 14% au tri sélectif
- 23% en ordures ménagères résiduelles



2.3.4.2. Les équipements de tri

L'intercommunalité compte 42 points de collecte des déchets pour 173 bornes de tri (50 conteneurs aériens, 108 conteneurs semi-enterrés et 15 conteneurs enterrés) répartis dans chaque commune.

Les volumes de collectés par matériaux sont les suivants :

	Tonnes soutenues en 2020
Acier	43.940
Aluminium	4.170
Tetra	182.679
Cartons	
Cartonnettes	89.090
Plastique	
Verre	689.580

Source : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les déchets ont fait l'objet de choix politique, le Pays de Meslay-Grez est l'intercommunalité qui a la redevance la plus basse du département.

ENJEUX

Malgré une progression des déchets triés et portés en déchetteries, l'enjeu pour le Pays de Meslay Grez est de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles et de déchets plus globalement.

AXE STRATEGIQUE :

- Limiter la production de déchets et renforcer les processus de valorisation
- Continuer à maîtriser les coûts de collecte et de traitement

3. SYNTHÈSE DES ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

<p>ATOUTS</p> <p>Enjeux économiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Proximité de pôles urbains attractifs• Des secteurs économiques dynamiques sur le territoire : l'agriculture et l'industrie• Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale• Une diversité de producteurs locaux <p>Enjeux humains :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une population croissante, jeune et familiale• Un prix de l'immobilier attractif• Le territoire présente de nombreux chemins et voies qui peuvent être aménagés pour des modes de déplacements actifs• Un niveau de service satisfaisant <p>Enjeux écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des paysages variés et de qualité• Une diversité d'espaces naturels• Un territoire qui émet relativement peu de GES• Une consommation énergétique en baisse	<p>FAIBLESSES</p> <p>Enjeux économiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un nombre important d'exploitations agricoles à céder ces prochaines années• Une diminution du nombre d'emplois locaux• Des emplois majoritairement hors territoire <p>Enjeux humains :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un parc de logement ancien consommateur d'énergies• Une hausse de la vacance dans le parc de logement• Le mitage de l'habitat implique des parcours longs et n'est pas propice aux transports en commun• Les aménagements récents n'ont pris que partiellement en compte la mobilité active• Une desserte en transports en commun insuffisante <p>Enjeux écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une part importante de terres agricoles artificialisées chaque année
<p>OPPORTUNITÉS</p> <p>Enjeux économiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un potentiel touristique avec la tendance du tourisme vert et du tourisme de proximité• Une arrivée de nouveaux habitants propice au développement du secteur des services <p>Enjeux humains :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une hausse du prix de l'immobilier sur les pôles urbains qui rend attractif le Pays de Meslay-Grez <p>Enjeux écologiques :</p>	<p>MENACES</p> <p>Enjeux économiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le faible taux de chômage qui rend difficile les recrutements des entreprises• Les conséquences économiques de la crise du COVID 19 sur le tissu industriel local <p>Enjeux humains :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un trafic de poids lourds important <p>Enjeux écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une augmentation de la taille des exploitations agricoles qui menace le linéaire bocager

Annexe 3
Tableau de synthèse du CRTE - Maquette financière

N° Action	porteur de projet	intitulé du projet	cout global HT de l'operation	financement Etat sollicité			autre financements sollicités				action inscrite dans une contractualisation	calendrier	observations	
				DETR	DSIL	autre	Europe	Région	Département	autres				
ORIENTATION 2 - ORGANISER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL DURABLE														
AXE 2-1 - Organiser un développement résidentiel durable														
1	VILLIERS CHARLEMAGNE	Construction de logements séniors type "résidence seniors"	1 000 000 €	300 000 €								2021/2022/2023		
2	COSSE EN CHAMPAGNE	Création d'un lotissement	100 000 €									2022/2024		
3	GREZ EN BOUERE	Création d'un espace intergénérationnel	400 000 €									2022/2023		
4	SAINT CHARLES LA FORET	Remplacement de la signalisation des lieux-dits	6 000 €									2021		
5	BOUERE	Création d'un lotissement	500 000 €									2022/2023		
6	SAINT BRICE	Aménagement 2ème phase voirie du lotissement	88 700 €							16 298 €		2021		
7	MAISONCELLES DU MAINE	Création d'un lotissement	160 000 €									2021/2022		
8	SAINT LOUP DU DORAT	Aménagement d'un lotissement										2021/2022		
9	BANNES	Acquisition et réhabilitation de logements vacants										2024		
10	BEAUMONT PIED DE BŒUF	Réhabilitation de 2 logements communaux	60 000 €									2023		
11	BAZOUGERS	Viabilisation de parcelles pour des logements MH	190 000 €							21 000 €		2022		
13	VAL DU MAINE	Achat de panneaux suite à l'adressage										2022		
14	VAL DU MAINE	Aménagement futur lotissement Ballée et Epineux										2024		
15	VAL DU MAINE	Construction de deux logements locatifs à Ballée										2026		
16	VAL DU MAINE	Rénovation d'un logement communal à Epineux-le-Seguin	115 100 €		34 615 €						10 000,00 €	2021	DSIL 2021 obtenue Autre : CCPMG	
17	SAINT DENIS DU MAINE	Création et réhabilitation de logements communaux	51 256 €		7 000 €							2021	Ma Prime Renov	
18	MESLAY DU MAINE	OAP Clos du Vassé										2021/2026		
19	MESLAY DU MAINE	Projection sur les logements										PVD	2022/2023	
20	CCPMG	Réhabilitation de la MARPA à Val du Maine	491 162 €		101 579 €							2021/2022	CARSAT	
211	LA CROPTTE	Acquisition de terrain constructible												
AXE 2-2 - Penser une offre de mobilité à la fois fonctionnelle et respectueuse de l'environnement														
59	VILLIERS CHARLEMAGNE	Etude puis mise en place de cheminements doux à l'intérieur de l'agglomération	60 000 €									CTE	2022/2024	
60	VILLIERS CHARLEMAGNE	Requalification de la rue Sainte Anne											2023	
61	VILLIERS CHARLEMAGNE	Requalification de la rue du Maréchal Leclerc + mise en sécurité piétons											2023	
63	CCPMG/VILLIERS CHARLEMAGNE	Liaison douce Pont de la Valette-Villiers charlemagne avec parking multimodal										CTE	2022/2023	
64	VILLIERS CHARLEMAGNE/RUILLE F	Liaison douce Villiers/Ruillé dans le cadre du RPI et activités periscolaires	200 000 €									CTE	2023/2024	
65	VILLIERS CHARLEMAGNE	Aménagement du parking de l'espace corail et du pôle enfance											2023/2024	
66	VILLIERS CHARLEMAGNE	Aménagement du parking de la salle des sports et du village vacances notamment l'accueil campings cars	100 000 €										2021/2022	
76	LE BIGNON DU MAINE	Aménagement et sécurisation du bourg											2024	
83	COSSE EN CHAMPAGNE	Sécurisation routière du centre-bourg	50 000 €										2022	
84	COSSE EN CHAMPAGNE	Démolition puis création d'un parking	50 000 €										2023	
85	COSSE EN CHAMPAGNE	Réfection des voies communales et chemins ruraux	80 381 €										2021 à 2026	
89	GREZ EN BOUERE	Sécurisation routière du centre-bourg	180 000 €										2025/2026	
93	GREZ EN BOUERE	Sécurisation de la rue de Taude	150 000 €											
94	SAINT CHARLES LA FORET	Aménagement du centre-bourg	65 000 €										2024	
95	LA CROPTTE	Création d'une voie douce entre le bourg et le cimetière	40 000 €									CTE	2022/2023	
98	BOUERE	Aménagement de la rue des Sencies	592 000 €	60 000 €	16 000,00 €			75 000 €					2021/2022	DETR obtenue en 2021 Autre : Amendes de police
110	SAINT LOUP DU DORAT	Achat de terrain et aménagement piétonnier	15 000 €										2023	
114	BANNES	Aménagement, sécurisation du centre-bourg avec création de voie douce										CTE	2023	
119	CHEMERE LE ROI	Aménagement de la route de Saulges											2024	
120	CHEMERE LE ROI	Aménagement de la route de Ballée											2024	
124	ARQUENAY	Sécurisation du chemin du cerisier	50 000 €										2023	
130	ARQUENAY	Renforcement des voies communales de Lucé et Epinays	110 000 €										2022/2023	
132	ARQUENAY	Sécurisation piétonne de la rue de la gare et rue des acacias	18 000 €										2022	
138	LE BURET	Travaux de sécurisation du bourg	250 000 €	50 000 €	25 000,00 €			23 500 €					2023	AUTRE : Amendes de police
146	PREAUX	Rechargement de la voirie communale											2022	
152	BAZOUGERS	Aménagement de sécurité rue de Forcé	300 000 €										2024	
153	BAZOUGERS	Sécurisation de la sortie de l'église												
156	BAZOUGERS	Sécurisation de la rue des écoles												
161	BAZOUGERS	Création/réfection de voies douces										CTE		
162	BAZOUGERS	Sécurisation de chemins piétons vers l'école												
163	BAZOUGERS	Aménagement du parking de la Mairie												
165	BAZOUGERS	Réfection des trottoirs du bourg												
166	BAZOUGERS	Mise en place d'éclairage sur certains chemins piétons												
	SAINT DENIS DU MAINE	Aménagements de sécurité de voirie et mobilité des usagers	28 825 €	8 377 €					5 765 €				2021	DETR 2021 obtenue
171	SAINT DENIS DU MAINE	Aménagement de cheminement doux	60 000 €										2024/2025	
172	MESLAY DU MAINE	Aménagement de la place de La Poste										PVD	2022	
173	MESLAY DU MAINE	Etude d'aménagement du carrefour du centre										PVD	2022/2026	
174	MESLAY DU MAINE	Etude d'aménagement Place de l'église et rues adjacentes										PVD	2021/2022	
175	MESLAY DU MAINE	Aménagement du boulevard de la Providence											2022/2023	
176	MESLAY DU MAINE	Aménagement de l'allée du château											2021/2023	
177	MESLAY DU MAINE	Aménagement du chemin de la Touche											2022/2024	
179	MESLAY DU MAINE	Aménagement rue Tanquerel de la Panissay											2024/2026	
180	MESLAY DU MAINE	Aménagement du carrefour route de St Denis du Maine										PVD	2021/2026	
178	CCPMG/MESLAY DU MAINE	Contournement/Délestage de Meslay du Maine											2021/2026	
181	MESLAY DU MAINE	Création de voies douces										CTE	2021/2026	
189	MESLAY DU MAINE	Création d'une gare routière											2022/2026	
195	LA BAZOUGE DE CHEMERE	Revitalisation du centre-bourg-aménagement de voirie	413 000 €										2024/2025	
205	CCPMG	Liaison douce Arquenay-Meslay	237 800 €	100 000 €					50 000 €			CTE	2021	
206	CCPMG	Liaison douce Villiers/halage										CTE	2021/2024	
AXE 2-3 - Limiter l'artificialisation d'espaces agricoles														

Annexe 3
Tableau de synthèse du CRTE - Maquette financière

N° Action	porteur de projet	intitulé du projet	cout global HT de l'opération	financement Etat sollicité			autre financements sollicités				action inscrite dans une contractualisation	calendrier	observations
				DETR	DSIL	autre	Europe	Région	Département	autres			
ORIENTATION 3 - VALORISER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT													
AXE 3-1 - Préserver et renforcer la trame verte et bleue													
92	GREZ EN BOUERE	Aménagement du parc des Lilas	45 000 €										
	LA CROPTTE	Investissement sur bâtiments communaux	17 948 €					3 590 €					
97	LA CROPTTE	Acquisition d'un terrain pour création d'un espace boisé	20 000 €									2022/2024	
193	LA BAZOUGE DE CHEMERE	Diagnostic et plan d'action Espace Naturel Sensible	284 000 €			55 000 €				125 000 €		2021/2026	Autre Etat : AELB
194	LA BAZOUGE DE CHEMERE	Création d'un jardin communal/jardins partagés	50 000 €									2023/2024	
AXE 3-2 - Développer des énergies propres pour un territoire économe et producteur d'énergies													
67	VILLIERS CHARLEMAGNE	Agrandissement et isolation thermique de l'accueil du VVP	110 000 €									2021/2022	
68	VILLIERS CHARLEMAGNE	Opération de relamping										2022/2024	
74	VILLIERS CHARLEMAGNE	Audit énergétique et travaux sur l'Espace Corail										2022/2023	
77	RUILLE FROID FONDS	Installation d'une chaudière à granulés au Restaurant	58 479,78 €		23 191,91 €							2021	DETR 2021 obtenue
80	COSSE EN CHAMPAGNE	Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux	41 000 €	12 260,74 €						6 745 €	10 977,00 €	2021	DETR obtenue en 2021 Autres financements : CCPMG
82	COSSE EN CHAMPAGNE	Réhabilitation énergétique de la salle des fêtes	25 000 €	7 500 €				5 000 €				2022	
86	COSSE EN CHAMPAGNE	Remplacement de la chaudière de l'école										2025	
90	GREZ EN BOUERE	Installation de poêles à granulés dans les logements communaux et isolation des cheminées	60 000 €									2021/2022	
91	GREZ EN BOUERE	Réhabilitation thermique de la salle des sports avec réfection du sol	210 000 €									2024	
99	BOUERE	Remise aux normes de l'atelier des services techniques	40 000 €									2021/2022	
101	BOUERE	Réfection de la toiture de l'école maternelle voir avec PV	30 000 €									2022	
104	SAINT BRICE	Chauffage collectif pour école, salle polyvalente et logements communaux										2023	
105	MAISONCELLES DU MAINE	Rénovation thermique de la salle des fêtes	80 000 €									2024/2025	
106	MAISONCELLES DU MAINE	Rénovation thermique de la mairie et de l'école	100 000 €									2024/2025	
109	SAINT LOUP DU DORAT	Couverture de la MAM et cantine en PV	20 000 €									2022	
113	BANNES	Réhabilitation thermique du logement communal	90 000 €		23 875 €			15 947 €			10 000,00 €	2021/2022	Financement DETR obtenu en 2021 Financements autres : CCPMG
116	CHEMERE LE ROI	Réfection de l'éclairage public rue Traquenard et place de l'église	29 706,86 €	6 051,90 €							7 073,06 €	2021	DETR 2021 obtenue AUTRE financements = TEM 53
123	ARQUENAY	Restructuration de la Mairie (énergie, organisation, abords)	200 000 €									2025	
125	ARQUENAY	Rénovation énergétique de 8 logements	500 000 €									2024/2026	
136	LE BURET	Isolation du logement communal	50 000 €									2022	
142	PREAUX	Changement des volets de la Mairie										2022	
209	PREAUX	Changement du système de chauffage de la Mairie											
210	PREAUX	Isolation extérieure de la Mairie											
147	BEAUMONT PIED DE BŒUF	Pose de panneaux photovoltaïques sur l'école	120 000 €		36 000 €							2022/2023	
158	BAZOUERS	Remplacement du chauffage de la mairie											
183	MESLAY DU MAINE	Etude du bâtiment René Cassin										2022/2025	
203	VAL DU MAINE	Réfection de l'éclairage public à Ballée	83 500 €	32 380 €							17 500,00 €	2021	DETR 2021 obtenue Autre : TEM 53
204	CCPMG	Rénovation de la toiture de la salle de sport A de Meslay du Maine										2021/2022	
AXE 3-3 - Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource													
	SAINT CHARLES LA FORET	Travaux du bassin de rétention - Lotissement du Pré neuf	5 516 €	1655								2021	DETR 2021 obtenue
	CCPMG	Eau - Création de 2 zones de captage prioritaire											
	CCPMG	Eau - Rénovation des réseaux											
	CCPMG	Assainissement - Rénovation /réhabilitation d'équipements											
	CCPMG	Assainissement - Réhabilitation du réseau à Meslay du Maine											
	CCPMG	Assainissement - Traitement sanitaire des boues											
170	CCPMG/SAINT DENIS DU MAINE	Création d'une station d'épuration	450 000 €									2024	
187	MESLAY DU MAINE	Parc de phytodépuration - traitement des eaux pluviales										2022/2023	
190	MESLAY DU MAINE	Chemin de la Tannerie-eaux pluviales										2022/2026	
AXE 3-4 - Réduire les déchets													
207	CCPMG	Aménagement des espaces propreté	352 850 €	176 425 €	161 775 €							2021/2022	2021 : 161 755 € obtenu sur tranche de travaux de 215000 €
	CCPMG	Acquisition camion de collecte											
AXE 3-5 - Cadre de vie													
32	SAINT CHARLES LA FORET	Aménagement du cimetière	10 000 €									2022	
43	ARQUENAY	Aménagement du cimetière	50 000 €									2026	
47	LA BAZOUGE DE CHEMERE	Végétalisation du cimetière	20 000 €									2022	
50	VAL DU MAINE	Aménagement des cimetières	50 000 €									2022	
62	VILLIERS CHARLEMAGNE	Réfection de la façade de l'école privée										2024/2025	
70	VILLIERS CHARLEMAGNE	Effacement des réseaux rues du Lac et de la Promenade										2024/2025	
71	VILLIERS CHARLEMAGNE	Reprise de la toiture de l'église avec panneaux photovoltaïques										2024/2025	
72	VILLIERS CHARLEMAGNE	Réhabilitation des vitraux et orgue de l'église	50 000 €									2023/2024	
73	VILLIERS CHARLEMAGNE	Requalification du cimetière	90 000 €									2021/2022/ 2023	
75	LE BIGNON DU MAINE	Effacement des réseaux du centre-bourg										2023	
78	RUILLE FROID FONDS	Aménagement du centre-bourg	435 487,50 €	60 000 €		10 000 €		50 990 €				2021/2022/ 2023	DETR 2021 obtenue AUTRE : amendes de police
79	RUILLE FROID FONDS	Réfection de la façade de l'hôtel-restaurant										2022/2023	
81	COSSE EN CHAMPAGNE	Réfection de la toiture de l'église	900 000 €									2021/2022/ 2023	
87	COSSE EN CHAMPAGNE	Réfection de la toiture de la mairie	50 000 €									2026	
88	GREZ EN BOUERE	Aménagement du centre-bourg	60 000 €									2023/2024	
96	LA CROPTTE	Rénovation des toilettes publiques et mise en accessibilité	20 000 €									2022/2024	
100	BOUERE	Réfection de la toiture et façade de la Mairie	300 000 €									2023	
102	BOUERE	Réfection de la voirie communale	400 000 €									2021/2026	
103	SAINT BRICE	Aménagement rue du pont Gâté	210 000 €	46 640 €	10 000 €							2022/2023	AUTRE : Amendes de police
111	SAINT LOUP DU DORAT	Aménagement des extérieurs de la mairie et de la salle des fêtes	30 000 €									2024/2025	
112	SAINT LOUP DU DORAT	Réfection des trottoirs dans le bourg	40 000 €									2025/2026	
115	BANNES	Restauration et mise hors d'eau de l'église	300 000 €									2024/2025	
118	CHEMERE LE ROI	Réfection de la toiture de l'église										2023	
121	CHEMERE LE ROI	Effacement des réseaux dans le centre bourg										2026	
	ARQUENAY	Travaux de réparation du faîtage et du moteur des cloches de l'église	12 576 €	3 773 €								2021	DETR obtenue en 2021
122	ARQUENAY	Ravalement de la façade de l'église	250 000 €	75 000 €						75 000 €		2022/2023	
126	ARQUENAY	Aménagement et effacement de réseaux rue de la gare et autres	750 000 €									2024/2026	
	LE BURET	Réfection de l'éclairage public	35 280 €	6 640 €								2021	DETR 2021 obtenue
	SAINT BRICE	Réfection de l'éclairage public	33 280 €	5 670 €								2021	DETR 2021 obtenue
134	LE BURET	Réfection du réseau d'eaux pluviales et enfouissement des réseaux souples dans le bourg	357 500 €				71 500 €	5 850 €	22 000,00 €			2021	CCPMG
135	LE BURET	Réfection du réseau d'eaux pluviales et enfouissement des réseaux souples rue des Lavandières	250 000 €									2024	
139	LE BURET	Travaux de sécurisation rue des Lavandières	250 000 €									2026	
140	LE BURET	Travaux de rénovation de l'église	200 000 €									2025	
143	PREAUX	Travaux de rénovation de la façade de la Mairie										2022	
144	PREAUX	Aménagement du cimetière										2022	
145	PREAUX	Réfection de la toiture de l'église										2022	
148	BEAUMONT PIED DE BŒUF	Fin de l'aménagement du centre bourg	171 000 €									2022	
149	BEAUMONT PIED DE BŒUF	Restauration du bâtiment annexe de la mairie										2023	
150	BEAUMONT PIED DE BŒUF	Restauration de l'église	90 000 €									2024/2025	
151	BAZOUERS	Enfouissement des réseaux rue de Forcé	200 000 €									2022	
154	BAZOUERS	Réfection de la toiture de l'église											
164	BAZOUERS	Aménagement du cimetière											
169	SAINT DENIS DU MAINE	Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public	178 500 €									2023	
	MESLAY DU MAINE	Aménagement des allées du cimetière	31 535 €	6 307 €								2021	DETR 2021 obtenue
185	MESLAY DU MAINE	Extension du cimetière										2022/2025	
186	MESLAY DU MAINE	Aménagement du centre-ville										2021/2026	
191	MESLAY DU MAINE	Restauration de l'église										2022/2026	
199	VAL DU MAINE	Aménagement rue Croix de Pierre										2023	
200	VAL DU MAINE	Réhabilitation de l'ancien presbytère										2025	
202	VAL DU MAINE	Aménagement rue de Commeré et lot Boischaud à Ballée										2026	
208	SAINT CHARLES LA FORET	Rénovation de la façade de la mairie	15 000 €								4 811 €	2021	

Syndicat de Bassin
entre Mayenne et Sarthe



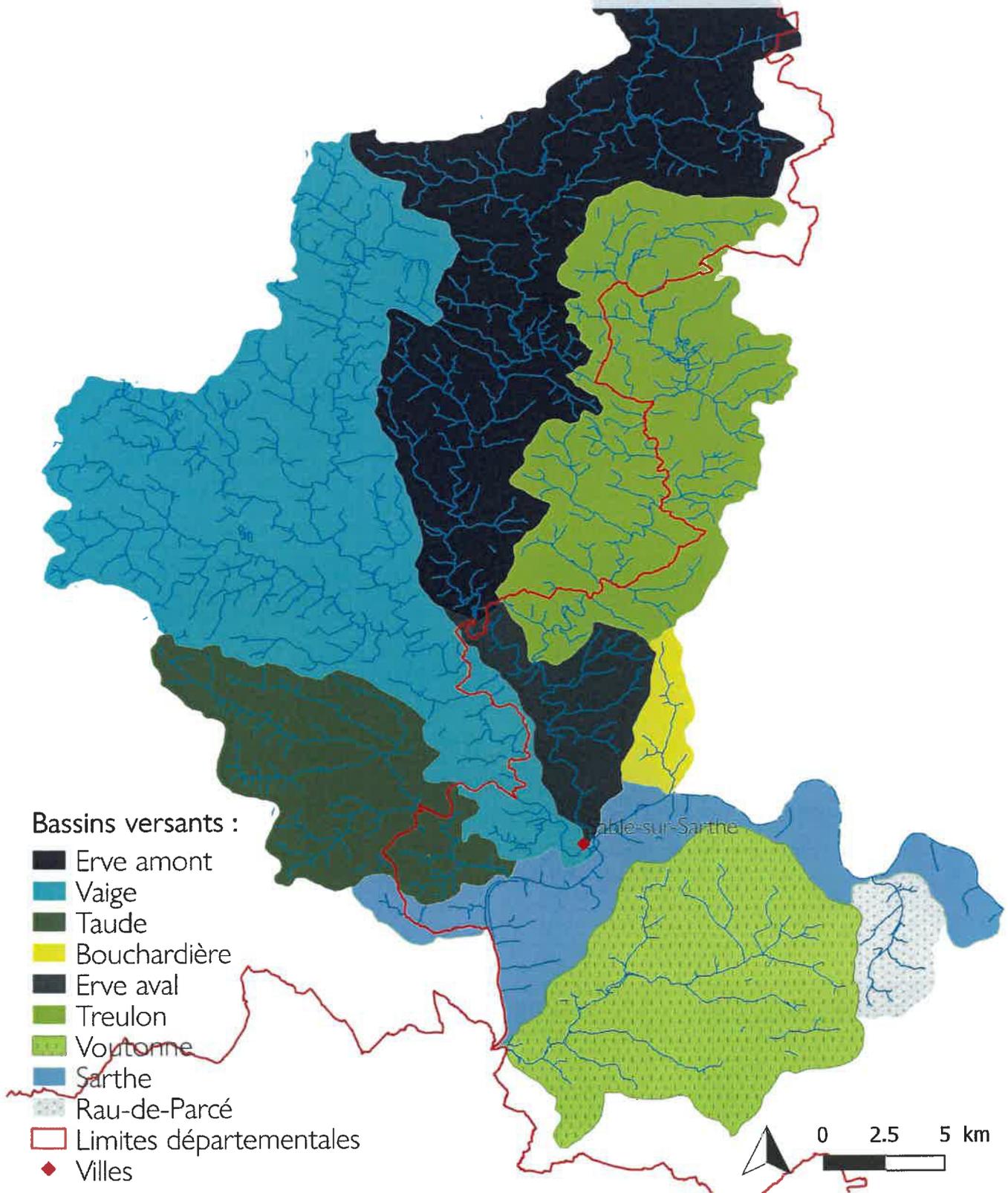
RAPPORT D'ACTIVITES 2020



SOMMAIRE

Le Bassin versant du SBEMS	3
Les Elus	4
Les Délibérations adoptées en 2020	5
Les Commissions	6
L'Equipe technique et administrative	8
Les Finances	8
Les Actions	9
Le Bilan des actions 2020	12
<i>Bassin versant de l'Erve amont</i>	12
<i>Bassin versant de la Vaige</i>	15
<i>Bassin versant de l'Erve aval et du Treulon</i>	17
<i>Bassin versant de la Bouchardière et du Rau de Parcé</i>	17
<i>Bassin versant de la Voutonne</i>	17
<i>Bassin versant de la Taude et du Baraize</i>	17
<i>Bassin versant de la Taude, du Baraize + Erve aval et Treulon</i>	18
<i>Suivi des indicateurs biologiques</i>	18
<i>Suivis divers (Ecrevisses à pattes blanches, Frai de la truite Fario, Amphibiens)</i>	21
Installation dans les nouveaux locaux	23
Revue de presse	24

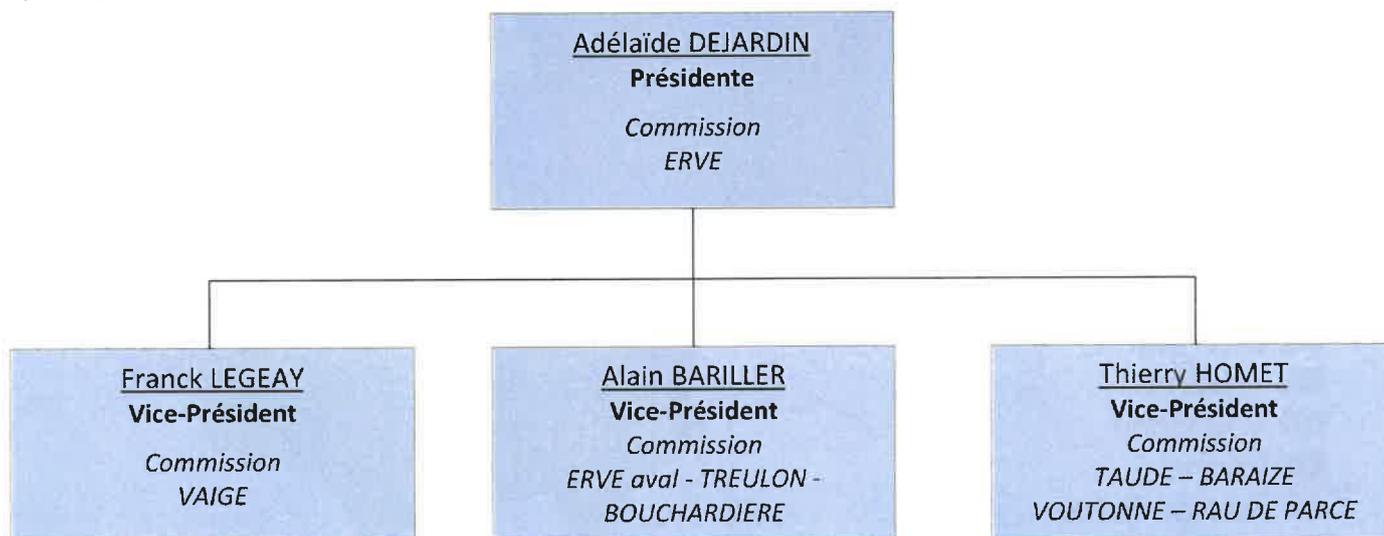
Bassins versants du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe



↳ *Les membres du comité syndical*

EPCI	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC des Coëvrons	Françoise PORTIER	Robert MASSOT
	Alain BARILLER	Vincent JULIEN
	Michel DURAND	Arlette LEUTELIER
	Adélaïde DEJARDIN	Yvon BUARD
	Philippe WAROT	Frédéric FANOUILLET
	Emile TATIN	Jean-Pierre AUBIN
CC Meslay-Grez	Franck LEGEAY	Jérôme LANDELLE
	Paul LAMBERT	Michel ABAFOUR
	Jean-Luc LANDELLE	Stéphane FOUCHER
	Jean-Claude BREHIN	Jean-Louis BELLAY
	Jérémy BERTREL	Michel BOURGEAIS
	Jérôme GASNIER	Sylvain LE GRAET
CC Pays Sabolien	Benoît RAGAIGNE	Fernand LEROY
	Laurence BATAILLE	Jérôme COUDREUSE
	Nicolas RENOU	Alain PONTONNIER
	Christophe FREUSLON	Mickaël LAMY
	Anthony VEILLARD	Laurent SCHRIJVERS
	Thierry HOMET	Loïc GUERIN
CC Loué-Brûlon-Noyen	Bernard BOUVET	Marie-Angé BOULAY
	Maurice DULUARD	Régis NOIR
CC Champagne Conlinoise Pays de Sillé	Stéphane BRUNET	Hugues BOMBLED

↳ *Le bureau*





Franck LEGEAY, Alain BARILLER, Thierry HOMET et Adélaïde DEJARDIN

LES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2020

Réunion du 14 Février 2020 :

- > Acquisition de parcelles à VAL-DU-MAINE
- > Contribution des EPCI membres pour 2020
- > Convention de remboursement de frais au SBeMS par le JAVO
- > Convention DMO avec la commune de BLANDOUET-ST JEAN
- > Convention DMO avec la commune de STE SUZANNE-ET-CHAMMES
- > Convention DMO avec le Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR)
- > Création de poste
- > Programme de travaux CTMA 2020
- > Subvention sollicitée par POLLENIZ
- > Vote du Budget 2020

Réunion du 20 Juillet 2020 :

- > Acquisition de parcelles à VIMARCE et à STE SUZANNE-ET-CHAMMES
- > Affectation des résultats 2019
- > Avenant 2 – Travaux SBeMS 2019 – Lot 2 – Continuité VAIGE
- > Création du RIFSEEP pour les Techniciens territoriaux
- > Création d'un poste de Technicien territorial
- > Décision modificative n°1
- > Rapport d'activités 2019 du SBeMS
- > Vote du Compte Administratif 2019
- > Vote du Compte de Gestion 2019

Réunion du 2 Septembre 2020 :

- > Election de la Présidente et des Vice-Présidents
- > Délégation d'attribution du CS à la Présidente
- > Désignation d'un délégué CNAS
- > Indemnités de fonction des élus
- > Mise en place de la CAO

Réunion du 6 Novembre 2020 :

- > Annulation de titres du SB ERVE – 2018
- > Avenant 1 – Marché locaux SBeMS – Lot 5 – Entreprise JARRY
- > Contribution des EPCI-fp pour 2021
- > Convention de délégation avec la CCPCG
- > Contrat Territorial Eau « Sarthe aval » 2021-2023 : Inscriptions des actions portées par le SBeMS
- > Décision modificative n°2
- > Demande de subvention auprès de l'AELB pour l'opération « Animation 2021 »
- > Mise à jour RIFSEEP des Techniciens territoriaux
- > POLLENIZ : Arrêt de la contribution auprès de POLLENIZ pour le dédommagement des témoins de captures RAE
- > Renouvellement ligne de trésorerie pour 2021
- > Télétransmission des actes avec la Préfecture
- > Vente de bois – Parcelles à VAL DU MAINE

LES COMMISSIONS

COMMISSIONS TERRITORIALES

A la création du SBeMS, des commissions territoriales ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de voix délibératives.

Commission Erve	A. DEJARDIN	> 24 communes
Commission Erve aval, Treulon & Bouchardière	A. BARILLER	> 16 communes
Commission Vaige	F. LEGEAY	> 32 communes
Commission Taude / Baraize / Voutonne / Rau de Parcé	T. HOMET	> 19 communes

Membres :

- Le Vice-Président ou le Président en charge de la Commission
- Le Président du SBeMS (membre de droit)
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune historique du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

Rôles des Commissions

- Présenter les projets du SBeMS
- Faire remonter les besoins de terrain
- Assurer la cohérence des actions

Commission ERVE
Assé le Bérenger
Blandouet-Saint-Jean
Evron
Livet
Sainte Suzanne et Chammes
St Georges sur Erve
St Léger
St Pierre sur Erve
Saulges
Thorigné en Charnie
Torce Viviers en Charnie
Vaiges
Vimartin sur Orthe
Voutré
Val-du-Maine
Bannes
Chéméré le Roi
Cossé en Champagne
La Bazouge de Chéméré
Rouessé-Vassé

Commission ERVE Aval - TREULON - BOUCHARDIERE
Auvers le Hamon
Juigné sur Sarthe
Sablé sur Sarthe
Blandouet St Jean
Sainte Suzanne et Chammes
Saulges
Thorigné en Charnie
Torcé viviers en Charnie
Avesé
Brûlon
Joué en Charnie
Poillé sur Vègre
St Denis d'Orques
Viré en Champagne
Val du Maine
Bannes
Cossé en Champagne

Commission VAIGE
Auvers-le-Hamon
Bouessay
Sablé sur Sarthe
Souvigné sur Sarthe
Blandouet-St Jean
La Chapelle Rainsouin
Livet
Sainte Suzanne-et-Chammes
St Georges-le-Flécharde
St Léger
Saulges
Vaiges
Arquenay
Val du Maine
Bazougers
Beaumont Pied-de-Bœuf
Bouère
Chéméré-le-Roi
Grez en Bouère
La Bazouge de Chéméré
La Cropte
Le Bignon du Maine
Le Buret
Maisoncelles du Maine
Meslay du Maine
Préaux
Ruillé-Froid-Fonds
St Brice
St Charles la Forêt
St Denis du Maine
St Loup du Dorat
Villiers-Charlemagne

Commission TAUDE - BARAIZE - VOUTONNE - RAU DE PARCE - AFFLUENTS SARTHE
Bouessay
Sablé sur Sarthe
Souvigné sur Sarthe
Beaumont Pied de Bœuf
Bouère
Grez en Bouère
St Brice
St Charles La Forêt
St Denis d'Anjou
St Loup du Dorat
Courtillers
Dureil
Le Bailleul
Louailles
Notre Dame du Pe
Parce sur Sarthe
Précigné
Solesmes
Vion
Pincé

COMMISSION THEMATIQUE

Commission Prévention Inondation (A. DEJARDIN)

- Ensemble des communes du SBEMS

Membres :

- La Présidente
- Le bureau
- 2 élus du SBEMS par EPCI-fp (à définir)
- Collectivités concernées : DREAL, DDT...
- Toutes personnes jugées utiles

Réunions des Commissions en 2020 :

Aucune réunion de commission n'a été organisée en 2020.

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

> Equipe Technique :

↳ **Xavier SEIGNEURET**, Technicien Milieux Aquatiques et Coordinateur Technique, en charge des bassins de l'Erve, de la Vaige, et du suivi du conventionnement pour les territoires de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau.

↳ **Cécilia ANDRE**, Technicienne Milieux Aquatiques, en charge des bassins de la Taude, du Baraize, de l'Erve aval, du Treulon, du Rau de Parcé et de la Bouchardière, de la Voutonne, et du suivi du conventionnement avec la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour le territoire du Baraize

> Equipe administrative :

↳ **Aurélié MASSOT**, à mi-temps pour la gestion administrative et financière du SBeMS, et mise à disposition à mi-temps au Syndicat JAVO.

> Apprentis de Xavier SEIGNEURET :

↳ **Paul CEZARD**, Apprenti (du 2 septembre 2019 au 31 août 2021) en BTSA Gestion et Protection de la Nature au CFA La Lande de la Rencontre à ST AUBIN DU CORMIER.

Missions confiées : Travail sur aménagement du Vassé et du Langrotte + Suivis (Ecrevisses à pattes blanches, Frai de la Truite Fario, Amphibiens) + Animations diverses sur le territoire.

LES FINANCES

↳ Le compte administratif 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Report Op. de l'ex.	426 633,34	237 635,49	199 317,71	1 001 928,43	199 317,71	237 635,49
TOTAUX	426 633,34	580 159,37	1 182 043,01	1 001 928,43	1 608 676,35	1 582 087,80
Résultats clôture		817 794,86	1 381 360,72	1 001 928,43	1 807 994,06	1 819 723,29
RAR		391 161,52	379 462,29		379 432,29	391 161,52
TOTAUX cumulés			141 805,00	208 000,00	141 805,00	208 000,00
Résultats définitifs		391 161,52	521 237,29	208 000,00	521 237,29	599 161,52
		391 161,52	313 237,29			77 924,23

↳ Le budget primitif 2020

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
DEPENSES	795 547,49	1 856 583,20
RECETTES	795 547,49	1 856 583,20

↳ Le tableau d'amortissement de la dette

Année	Capital restant dû	Intérêts	Capital	Echéances
2020	141 800,52	1 251,58	15 305,02	16 556,60
2021	126 495,50	1 159,73	18 755,94	19 915,67
2022	107 739,56	817,51	14 577,06	15 394,57
2023	93 162,50	644,91	12 850,00	13 494,91

2024	80 312,50	551,10	12 850,00	13 401,10
2025	67 462,50	457,30	12 850,00	13 307,30
2026	54 612,50	363,50	12 850,00	13 213,50
2027	41 762,50	269,69	12 850,00	13 119,69
2028	28 912,50	175,89	12 850,00	13 025,89
2029	16 062,50	82,08	12 850,00	12 932,08
2030	3 212,50	5,86	3 212,50	3 218,36
		5 779,15	141 800,52	

Les participations des Communautés de communes adhérentes pour 2019

EPCI adhérentes	Clé répartition %	Cotisations 2019	Cotisations 2020
CC des Coëvrons	25,6	76 800 €	76 800 €
CC du Pays Sabolien	38,2	114 600 €	114 600 €
CC Pays Meslay Grez	30,7	92 100 €	92 100 €
CC Champagne Conlinoise - Pays de Sillé	0,1	300 €	300 €
CC Loué-Brûlon-Noyen	5,4	16 200 €	16 200 €
		300 000 €	300 000 €

LES ACTIONS 2020

> Opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : ETUDES

Etude – Aménagement de 3 ouvrages sur l’Erve (L’Aunay à ASSE, Grattasac à VOUTRE et Bourg de ST JEAN)	
☞ HYDRO CONCEPT	Acompte 2 = 4 530,00 €
Etude – Contournement du plan d’eau des Chauvinières à STE SUZANNE-ET-CHAMMES	
☞ HYDRO CONCEPT	Solde = 912,00 €
Etude PRO – Bras de contournement – Moulin de la Saugère à STE SUZANNE-ET-CHAMMES	
☞ HYDRO CONCEPT	Acompte = 2 964,00 €
☞ HYDRO CONCEPT	Solde = 3 420,00 €
DIG – DAEU – VOUTONNE – Dossier et cartographie	
☞ HYDRO CONCEPT	Acompte 1 = 1 368,00 €
☞ HYDRO CONCEPT	Acompte 2 = 1 452,00 €
Etude bilan CTMA TAUDE et ERVE/TREULON	
☞ HYDRO CONCEPT	Acompte 1 = 2 280,00 €
☞ HYDRO CONCEPT	Acompte 2 = 9 372,00 €
Diagnostic BOUCHARDIERE et RAU DE PARCE	
☞ HYDRO CONCEPT	Acompte 1 = 2 076,00 €

> Opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : TRAVAUX

Acquisition de parcelles : Le Puits à VAL-DU-MAINE	
☞ SELARL GL GOUX – LAFOUX (Notaires associés)	11 900,00 €

Continuité écologique sur l'ERVE – Travaux complémentaires : Recharges au site de Montguyon à SAULGES	
↳ SNTP SALMON	11 028,00 €
Renaturation sur l'ERVE – CTMA 2018 – Lot 2	
↳ Thierry LEMEE TP	Acompte 3 = 19 512,00 €
Continuité écologique sur la Vaige – CTMA 2019 – Lot 2	
↳ SNTP SALMON	Acompte 4 = 8 862,48 €
↳ SNTP SALMON	Acompte 5 = 101 466,00 €
↳ SNTP SALMON	Acompte 6 = 36 444,00 €
Renaturation sur l'ERVE et la VAIGE – CTMA 2019 – Lot 4	
↳ SNTP SALMON	Acompte 2 = 54 990,00 €
↳ SNTP SALMON	Salde = 8 670,00 €
Abreuvoirs et diversification – Travaux CTMA TAUDE	
↳ SNTP SALMON	56 484,00 €
Abreuvoirs et diversification – CTMA 2018 - ERVE et TREULON	
↳ Thierry LEMEE TP	Acompte 2 = 19 240,76 €
↳ Thierry LEMEE TP	Acompte 3 = 6 000,00 €
Continuité écologique – CTMA 2018 – Lot 1	
↳ Thierry LEMEE TP	Solde = 13 920,00 €
Continuité écologique – Travaux CTMA TAUDE	
↳ SNTP SALMON	Solde = 23 999,42 €
Continuité écologique ERVE et VAIGE – CTMA 2020 – Lot 3	
↳ Thierry LEMEE TP	Acompte 1 = 43 109,16 €
↳ Thierry LEMEE TP	Acompte 2 = 104 347,80 €
↳ Thierry LEMEE TP	Acompte 3 = 109 371,66 €
↳ Thierry LEMEE TP	Solde = 32 940,00 €
Abreuvoirs et diversification – CTMA 2018 - TAUDE	
↳ Thierry LEMEE TP	Acompte = 17 967,00 €
Continuité ERVE – CTMA 2019 – Lot 1	
↳ SNTP SALMON	Solde = 17 196,00 €
Contournement du plan d'eau des Chauvinières à STE SUZANNE-ET-CHAMMES – CTMA 2020 – Lot 1	
↳ SNTP SALMON	Acompte = 130 439,16 €
↳ SNTP SALMON	Solde = 66 541,92 €
Continuité écologique sur les ouvrages du Bourg de ST JEAN – CTMA 2020 – Lot 2	
↳ SNTP SALMON	Acompte = 115 164,00 €
↳ SNTP SALMON	Solde = 43 206,06 €
Renaturation ERVE et VAIGE – CTMA 2020 – Lot 4	
↳ SNTP SALMON	Acompte 1 = 37 476,00 €
Entretien – CTMA ERVE et TREULON 2018	
↳ GENIE	Acompte 5 = 3 936,20 €
↳ GENIE	Acompte 6 = 3 913,40 €
↳ GENIE	Acompte 7 = 1 724,00 €
↳ GENIE	Acompte 8 = 4 864,90 €
↳ GENIE	Acompte 9 = 4 588,20 €
↳ GENIE	Acompte 10 = 896,50 €
↳ GENIE	Acompte 11 = 5 581,00 €

☞ GENIE Solde = 3 375,80 €

Entretien – CTMA TAUDE 2018 (Partie Mayenne)

☞ GENIE Acompte 9 = 4 301,90 €
☞ GENIE Acompte 10 = 8 610,40 €
☞ GENIE Acompte 11 = 4 330,40 €
☞ GENIE Acompte 12 = 5 405,80 €

Enlèvement d'embâcles à BEAUMONT PIED DE BOEUF

☞ Thierry LEMEE TP 1 560,00 €

Entretien – CTMA TAUDE 2018 (SOUVIGNE SUR SARTHE)

☞ GENIE Acompte 1 = 3 585,00 €
☞ GENIE Acompte 2 = 2 484,20 €
☞ GENIE Acompte 3 = 3 328,00 €

Enlèvement d'embâcles à LA CROPTÉ

☞ GENIE 259,00 €
☞ GENIE 359,00 €

Enlèvement d'embâcles sur La Vaige

☞ SNTP SALMON..... 4 136,40 €

Débroussaillage et plantations – Zone humide à LA CROPTÉ

☞ GENIE 2 436,50 €

Entretien et Débroussaillage – CTMA SBeMS 2019

☞ 3C – Chantier d'insertion « Vert Avenir » 9 065,00 €

Enlèvement d'embâcles à PREAUX

☞ GENIE 202,00 €

Restauration et Entretien – TAUDE (SOUVIGNE SUR SARTHE)

☞ Thierry LEMEE TP 8 244,00 €

Entretien Zone humide à LA CROPTÉ

☞ SNTP SALMON..... 696,00 €

Abattage peupliers – Etang des Chauvinières à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

☞ Du Haut des Cimes 132,00 €

Enlèvement d'embâcles sur l'Erve

☞ Thierry LEMEE TP 3 000,00 €

> Opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : SUIVI / COMMUNICATION

Suivi des indicateurs sur le Vassé – CTMA 2019

☞ HYDRO CONCEPT Solde = 1 044,00 €

Suivi des indicateurs sur le SBeMS – CTMA 2020

☞ HYDRO CONCEPT Acompte = 4 800,00 €
☞ HYDRO CONCEPT Solde = 7 224,00 €

Edition panneau info – Aménagement ouvrages Bourg ST JEAN

☞ IMPRIM'SERVICES 69,60 €

Edition panneau info – Aménagement des Chauvinières à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

☞ IMPRIM'SERVICES 69,60 €

Réalisation d'un film sur le SBEMS

↳ SLIDE Productions Acompte = 771,00 €

> Opérations hors Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Arrachage de Jussie sur la Vaige à SABLE SUR SARTHE

↳ GENIE 2 060,00 €

↳ GENIE 799,00 €

Réparation - Tuyau réseau EP – Moulin de la Mécanique à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

↳ Thierry LEMEE TP 1 159,20 €

Réparation Barrage Villeneuve à SABLE SUR SARTHE (ERVE Aval) – Remplacement flexibles hydrauliques

↳ France Location 658,75 €

Elaboration plan de recolement – Moulin Neuf à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

↳ SARL David MAILLARD 660,00 €

PV Constat affichage – DP du Moulin de Pré à SAULGES

↳ BESNIER Céline – Huissier 215,00 €

> Investissement divers

Achat PC portable

↳ SA LDLC PRO 1 220,44 €

Logiciel compta et paie – Cession et droit d'utilisation pour 2020

↳ SEGILOG – BERGER LEVRAULT 2 160,00 €

Honoraires – Maitrise d'œuvre – Rénovation ancienne gendarmerie en futurs locaux du SBEMS

↳ Laurent BOISSEAU - Architecte Acompte 2 = 5 021,97 €

Rénovation futurs locaux du SBEMS

↳ Lot 1 : Maçonnerie – Terrassement (SEMG VEILLE)..... Acomptes 1 à 4 = 47 559,02 €

↳ Lot 2 : Couverture - Zinguerie (MICHEL Couverture)..... Acompte = 10 366,08 €

↳ Lot 3 : Menuiseries extérieures (SAVARY)..... Acompte = 25 716,00 €

↳ Lot 4 : Menuiseries intérieures (SAVARY)..... Acompte = 6 525,60 €

↳ Lot 5 : Isolation – Plafonds - Doublage (JARRY Entreprise)..... Acompte = 7 362,43 €

↳ Lot 9 : Carrelage - Faïence (CHAUDET) Acompte = 15 600,96 €

↳ Coordination SPS (APAVE)..... Acomptes = 1 109,67 €

↳ Contrôle Technique de Construction (APAVE)..... Acomptes = 1 842,00 €

↳ Diagnostic plomb avant Travaux (APAVE)..... 396,00 €

↳ Reprise branchement EU (Régie des Eaux des Coëvrons) 495,62 €

↳ Etude Béton (ECODES-EXE) Solde = 900,00 €

LE BILAN DES ACTIONS 2020

Bassin versant de l'Erve amont

> CONTINUITE ECOLOGIQUE

↳ Contournement du Plan d'eau des Chauvinières à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

(SBEMS = 197 581,08 € TTC et Commune = 98 117,07 € TTC)

Travaux réalisés :

- Vidange du plan d'eau et suppression des peupliers
- Curage des sédiments et export
- Mise en place d'un pont cadre de 18 ml
- Décaissement de la berge Rive Droite + Création du lit majeur du ruisseau
- Création de la digue avec déblai + Mise en place d'un merlon d'argile
- Réfection de l'ensemble des berges
- Mise en place d'un déversoir de crue
- Mise en place d'un ponton PMR
- Travaux de réfection du ruisseau aval



📍 Moulin de la Sauqère à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

(Part Syndicat = 186 753,20 € TTC et Part Commune = 4 752,00 € TTC)



Travaux réalisés :

- Suppression du clapet et des bajoyers béton
- Alimentation du moulin par buse gravitaire sur 95 ml
- Modification du réseau EU sur 200 ml
- Rétablissement de la continuité écologique
- Recharges granulométriques
- Reprises des maçonneries dans le bief

- Réfection du vannage

Aménagement des ouvrages du Bourq de St Jean

(SBEMS = 158 370,06 € TTC et Commune = 11 746,98 € TTC)

Travaux réalisés :

- Curage du plan d'eau
- Déconnexion
- Mise en place d'un pompage solaire
- Ouvrage principal : Suppression clapet + déversoir, Reprise maçonnerie + Passe à poissons rustique + Déversoir bois
- Ouvrage Moulin : Suppression clapet + bajoyer, Passe à poissons rustique + Reprise bief
- Aval bief : Curage des sédiments, Suppression clapet, Recharges granulométriques, Suppression plantes envahissantes
- Amont bief : Curage des sédiments, Reprise des murs, Recharges granulométriques, Confortement mur maison



Clapet du Bourq de Chammes

(27 804,00 € TTC)

Travaux réalisés :

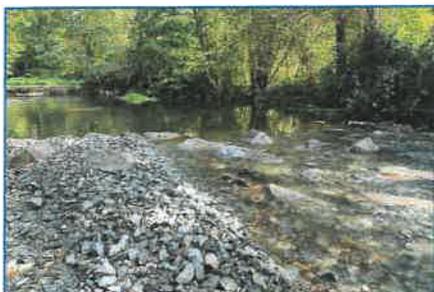
- Suppression des peupliers
- Suppression des ouvrages hydrauliques
- Recharges
- Création d'une mare à amphibiens
- Installation d'une passerelle
- Plantations



↳ Reprise et recharges au Moulin aux Moines à ST JEAN SUR ERVE / ST PIERRE SUR ERVE
(16 764,00 € TTC)

Travaux réalisés :

- Reprise des seuils
- Recharges granulométriques
- Suppression de peupliers
- Enlèvement d'embâcles
- Construction d'un réseau de mares amphibies



↳ Création d'une cunette dans radier – Bourq de VOUTRE (RAR 2017)
(13 920,00 € TTC)



> RESTAURATION HYDRO-MORPHO

↳ Ruisseau du Pont d'Orval à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

Mise en place de passerelles – Recharges granulométriques – Banquettes – Abreuvoirs – Pompes à nez ...
(71 868,00 € TTC)

> EMBACLES + ENTRETIEN + PLANTES ENVAHISSANTES

(13 510,00 € TTC)

> ZONES HUMIDES

↳ Acquisition de parcelles à VAL-DU-MAINE

(11 900,00 € TTC)

Bassin versant de la Vaige

> CONTINUITE ECOLOGIQUE

↳ Moulin de la Cour à LA BAZOUGE DE CHEMERE
(156 516,00 € TTC)

Travaux réalisés :

- Remise en fond de vallée



↳ Moulin de Mariette à BEAUMONT PIED DE BOEUF
(59 406,00 € TTC)

Travaux réalisés :

- Création d'un lit dans le bief actuel
- Suppression des poteaux téléphoniques
- Mise en place d'une passe à poissons rustique
- Réfection du bief
- Arasement de la marche près du Moulin



↳ Moulin des Hys à LA CROPTÉ

Mise en place d'un pompage incendie (Substitution au prélèvement en rivière, Sécurité de plusieurs maisons)
(14 514,00 € TTC)



> **RESTAURATION HYDRO-MORPHO**

Recharges granulométriques – Blocs - Banquettes – Abreuvoirs – Pompes à nez ...
(25 956,00 € TTC)

> **EMBACLES + PLANTES ENVAHISSANTES**

(7 691,00,00 € TTC)

Bassin versant de l'Erve aval et du Treulon

> **RESTAURATION HYDROMORPHO**

↳ Abreuvoirs, diversification des habitats et enrochement

(25 240,76 € TTC)

> **RESTAURATION DE BERGES**

↳ Restauration de berges sur 5 500 ml (enlèvement de 133 embâcles)

(22 647,70 € TTC)

Bassin versant de la Bouchardière et du Rau de Parcé

> **ETUDES**

↳ Etude Diagnostic Bouchardière / Rau de Parcé (Fin étude prévue en avril/mai 2021)

(9 876 € TTC)

Bassin versant de la Voutonne

> **ETUDES**

↳ DIG Voutonne (Dossier instruit en janvier 2021)

(3 540 € TTC)

Bassin versant de la Taude et du Baraize

> **RESTAURATION HYDROMORPHO**

Taude (53)

↳ Abreuvoirs, diversification des habitats, seuil de radier de pont, recharge en granulats

(56 484 € TTC)

↳ Suppression d'ouvrage, passerelle et hydrotube

(23 999,42 € TTC)

Taude (72)

↳ Abreuvoirs, diversification des habitats, recharge, suppression de barrage

(26 211 € TTC)

> **RESTAURATION DE BERGES**

Taude (53)

↳ Restauration de berges sur 3 100 ml (enlèvement de 48 embâcles)

(8 610 € TTC)

Taude (72)

↳ Restauration de berges sur 5 100 ml (enlèvement de 165 embâcles)

(23 435,30 € TTC)

> **ETUDES**

↳ Etude Bois Jourdan (Fin étude prévue en avril/mai 2021)

(13 740 € TTC)

Bassin versant de la Taude et du Baraize + Erve aval et Treulon

> ETUDES

↳ Etude bilan Erve aval, Treulon et Taude (Fin étude prévue en juin 2021)
(41 562 € TTC)



St Martin à ST BRICE



La Baraize à ST DENIS D'ANJOU



Remplacement d'une passerelle par un pont-cadre à JUIGNE SUR SARTHE sur la Bouchardière

> Suivi des indicateurs biologiques

En 2020, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, 4 points de suivi ont été étudiés :

- Site sur le ruisseau du Pont d'Orval à STE SUZANNE-ET-CHAMMES
- Site sur la rivière l'Erve en amont du Moulin de la Motte à BLANDOUET-ST JEAN
- Site sur la rivière la Vaige au plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE
- Site sur la rivière la Vaige à LA CROPTTE

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

IBG = Indice Biologique Global : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

IBD = Indice Biologique Diatomées : Suivi des petites algues

IPR = Indice Poisson Rivière : Suivi de l'indice poissons

Site sur le ruisseau du Pont d'Orval à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

	2017	2020
IBD	13,2	8,4
IBG	6	13
I2M2	0	0,2241
IPR	50,841	27,571
Nb espèces	5	6
Etat écologique	Mauvais	Médiocre

Inventaire sur le Pont d'Orval (densité / 100m²)

			2017	2020
Truites et espèces d'accompagnement	Vairon	VAI		43.5
	Loche Franche	LOF		71.1
Cyprinidés d'eau vive	Chevaîne	CHE		0.5
	Goujon	GOU		3.6
Espèces intermédiaires	Gardon	GAR	18.8	
	Perche	PER	0.9	
	Brochet	BRO	0.3	2.6
Espèces d'eau calme	Perche Soleil	PES	0.6	
	Rotengle	ROT	7.4	
Espèces migratrice	Anguille	ANG		
Autres espèces	Epinochette	EPI		1.5
Nombre d'espèces			5	6

Conclusion : « La réalisation des travaux de restauration sur le Pont d'Orval a permis de diversifier les habitats favorables à de nombreuses espèces comme nous le montre les indices IBG et IPR. L'indice IPR a permis d'observer le retour d'espèces accompagnatrices de la truite (loche franche et vairon) tandis que l'IBG montre le retour d'espèces plus pollu-sensibles avec quelques EPT. Seul l'indice IBD est en baisse entre 2017 et 2020. La classe de qualité générale est en amélioration bien que celle-ci soit qualifiée de médiocre.

L'ensemble des indicateurs biologiques montrent l'efficacité des travaux de restauration sur le Pont d'Orval. Néanmoins, les résultats montrent toujours une altération de la qualité de l'eau qui est accentuée par des étiages sévères lors de la période estivale. »

Site sur le ruisseau l'Erve en amont du Moulin de la Motte à BLANDOUET-ST JEAN

Inventaire sur l'Erve à Saint-Jean-sur-Erve (CPUE ind/h/an.)

	2017	2020
IBD	14,4	15,3
IBG	16	17
I2M2	0,528	0,6772
IPR	26,21	19,675
Nb espèces	11	18
Etat écologique	Médiocre	Moyen

			2017	2020
Truites et espèces d'accompagnement	Chabot	CHA	6.2	35.5
	Vairon	VAI	44.6	266.1
	Loche Franche	LOF	7.7	16.1
	Lamproie de planer	LPP		3.2
Cyprinidés d'eau vive	Chevaîne	CHE	20.0	30.6
	Goujon	GOU	32.3	29.0
	Vandoise rostrée	VAR		1.6
	Barbeau fluviatile	BAF		1.6
Espèces intermédiaires	Gardon	GAR	56.9	61.3
	Perche	PER	4.6	22.6
	Brochet	BRO		1.6
Espèces d'eau calme	Abiette	ABL	24.6	61.3
	Brème bordelière	BRB		
	Perche Soleil	PES	3.1	1.6
	Rotengle	ROT	4.6	1.6
	Tanche	TAN		1.6
	Carpe commune	CCO		3.2
Espèces migratrice	Anguille	ANG		1.6
Autres espèces	Ecrevisse signal	PFL	1.5	6.5
Nombre d'espèces			11	18

Conclusion : « L'état écologique passe également de médiocre à moyen entre 2017 et 2020. La suppression de l'ouvrage de l'ancien moulin a permis d'abaisser la ligne d'eau et de redynamiser les écoulements. Comme le montre l'IPR, les zones de courants ont permis le retour d'espèces rhéophiles comme le barbeau et la vandoise, et une progression de l'ensemble des espèces accompagnatrices de la truite fario (loche franche, vairon, chabot et lamproie de planer). L'IBG confirme ces impressions avec une amélioration de l'indice I2M2 et des effectifs en espèces pollu-sensibles (EPT) plus importants. L'indice IBD consolide les résultats des deux autres indices. Les travaux de restauration ont eu un effet bénéfique sur l'ensemble du milieu. »

Site sur la rivière la Vaise au plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE

	2015	2016	2018	2020
IBD	14,6	13,8	14,9	14,8
IBG	11	12	9	10
I2M2	0,1689	0,196	0,1177	0,2525
IPR	31,186	22,902	26,458	13,308
Nb espèces	14	13	8	10
Etat écologique	Médiocre	Médiocre	Mauvais	Médiocre

Inventaire sur la Vaige à Bazouge de Cheméré (nb ind / 100 m².)

			2015	2016	2018	2020
Truites et espèces d'accompagnement	Chabot	CHA				20.5
	Vairon	VAI		0.3	14.4	11.1
	Loche Franche	LOF		16.3	17.1	8.7
Cyprinidés d'eau vive	Chevaïne	CHE	0.42	19.9	22.1	9.7
	Goujon	GOU	2.24	52.3	1.8	1.0
Espèces intermédiaires	Gardon	GAR	11.1	7.1		
	Perche	PER	1.6	4.7		
	Bouvière	BOU	0.75	23.8	3.2	0.7
Espèces d'eau calme	Poisson chat	PCH	2.56	11.9		1.7
	Brème commune	BRE	1.49	1.6		
	Perche Soleil	PES	0.53			
	Rotengle	ROT	0.1			
	Carpe commune	CCO	0.1			
Espèces migratrice	Anguille	ANG	0.21	0.3	1.4	3.1
	Carassin argenté	CAG	0.1			
Autres espèces	Carassin commun	CAS		0.5		
	Able de Heckel	ABH	0.85	25.9	0.5	
	Epinochette	EPT				74.3
	Ecrevisse américaine	OCL	0.1			
	Ecrevisse de Louisiane	PCC		3.1	22.1	2.4
	Nombre d'espèces		14	13	8	10

Conclusion : « L'état écologique fluctue sensiblement entre 2015 et 2020. La création de la rivière de contournement associée à une recharge granulométrique importante ont permis de recréer un cours d'eau avec des habitats et des faciès assez diversifiés. On observe une forte amélioration de l'indice IPR depuis 2015 avec la disparition d'espèces d'eaux calmes et l'apparition d'espèces accompagnatrices de la truite fario. L'indice I2M2 a également augmenté depuis 2018 et une population plus stable est en train de coloniser le milieu. On remarque tout de même l'absence d'espèces polluo-sensibles. L'indice IBD est quant à lui plus stable.

L'ensemble des indices traduit une amélioration du milieu depuis la réalisation des travaux avec des peuplements (macro-benthique et piscicole) qui se stabilisent. Néanmoins, les faciès d'écoulements restent assez homogènes (largeur mouillée assez élevée) et le colmatage algal est important. L'ensemble des indices traduit une perturbation du milieu qui est accentué par une altération de la qualité de l'eau, notamment en période d'étiage où les débits sont faibles. »

Site sur la rivière la Vaige à LA CROPTÉ

Inventaire sur la Vaige à la Cropte (nb Ind / 100 m².)

	2018	2020
IBD	14,8	13,3
IBG	12	16
I2M2	0,235	0,2829
IPR	17,763	20,989
Nb espèces	10	8
Etat écologique	Moyen	Moyen

			2018	2020
Truites et espèces d'accompagnement	Chabot	CHA	4	1.9
	Vairon	VAI	1	15.6
	Loche Franche	LOF	62.1	45.6
Cyprinidés d'eau vive	Chevaïne	CHE	1.3	
	Goujon	GOU	1.8	0.8
	Perche	PER	4.3	
	Brochet	BRO	1	2.1
Espèces d'eau calme	Bouvière	BOU		1.0
	Poisson Chat	PCH	0.8	
Espèces migratrice	Anguille	ANG		
Autres espèces	Ecrevisse de Louisiane	PCC	33.6	16.6
	Epinochette	EPI	7.1	15.6
Nombre d'espèces			10	8

Conclusion : « L'état écologique est stable entre 2018 et 2020 (état moyen). L'abaissement de l'ancien ouvrage a permis de redynamiser légèrement les écoulements. Les indices IBD et IPR se sont légèrement dégradés et on observe même une diminution de la classe de qualité pour l'indice IBD en 2020. Pour l'indice I2M2, on remarque une amélioration marquée par la présence d'espèces polluo-sensible (GFI maximal). La période de prélèvement est favorable à la présence de certains EPT mais l'observation de ces espèces sur la station montre le potentiel d'accueil du cours d'eau. La station est caractérisée par des habitats assez peu diversifiés et un colmatage algal important en période estivale. L'ensemble des indices traduit une perturbation du milieu. Cette perturbation est amplifiée par une altération de la qualité de l'eau et des débits estivaux très faibles. »

> SUIVIS

↳ Suivi de l'écrevisse à pattes blanches (Ruisseau du Grilmont – VIMARCE / ST GEORGES SUR ERVE)

Tête de bassin versant de l'Erve

Ruisseau classé dans sa totalité depuis 2020

Longueur ≈ 3 600 ml > 900 ml de linéaire suivi

Ruisseau qui présente 2 types de morphologie

- Période de suivi : Juin-Juillet
- Méthode de la Capture-Marquage-Recapture (CMR).
- 9 écrevisses capturées, 6 la première nuit puis 3 de non marquées la seconde nuit.



Préconisations d'interventions :

- Mise en place d'abreuvoirs, clôtures afin de limiter des apports importants de sédiments dans le ruisseau.
- Plantation de ripisylves, mise en place de recharges granulométriques en amont et en aval du cours d'eau
- Aménagement du plan d'eau en amont du linéaire colonisé afin de le rendre franchissable pour les écrevisses et les poissons.

Risques des interventions sur le milieu :

- **Arrivée de la peste de l'écrevisse par les machines et outils.**
- Modification du milieu.
- Brassage de sédiments.
- Complexité de l'aménagement de la mare.

↳ Suivi « Frai » de la Truite Fario (Rivière l'Erve à STE SUZANNE-ET-CHAMMES)

Deux secteurs de suivi :

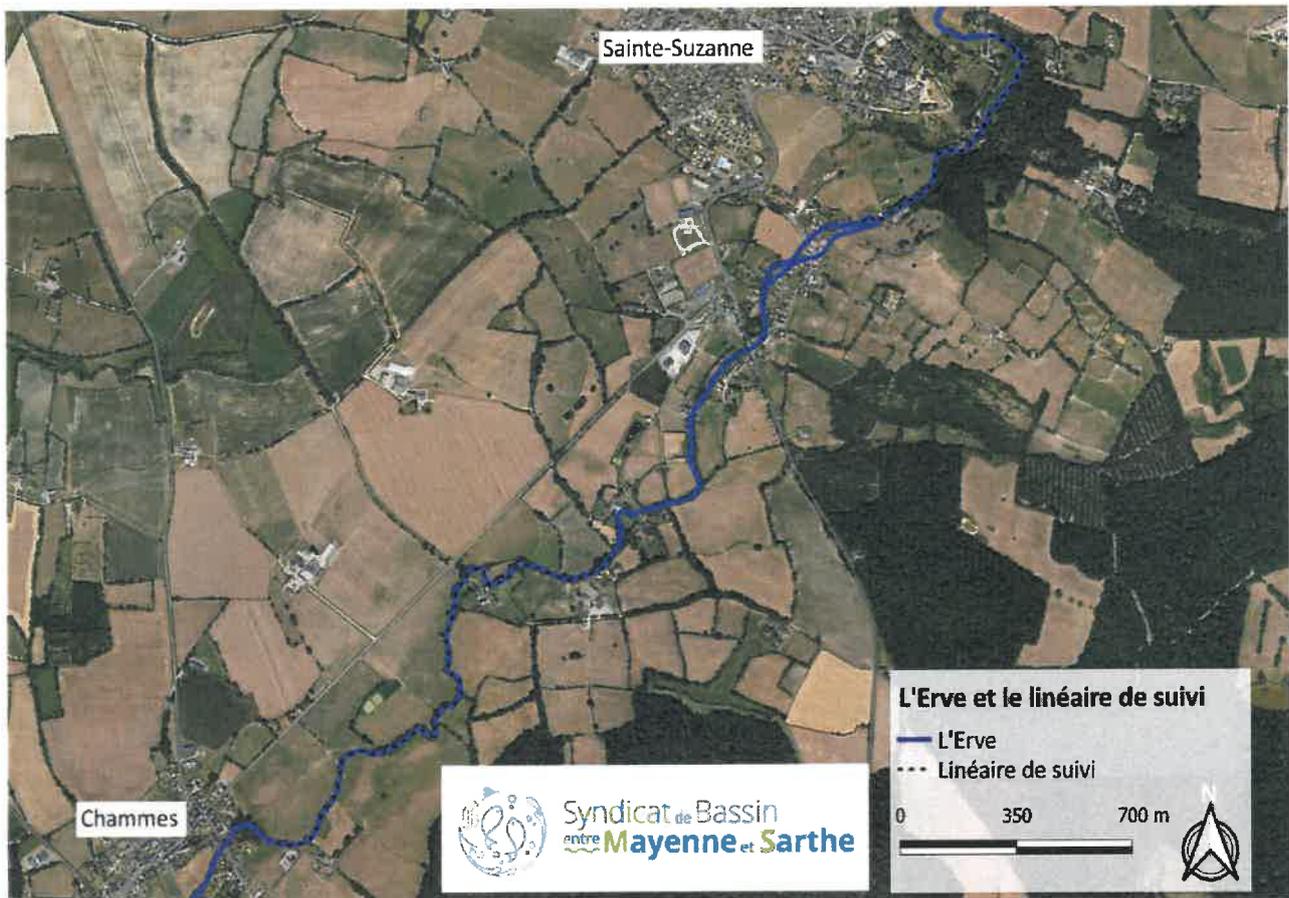
> Chammes sur 1940 m

> Sainte-Suzanne sur 1160m

Période : Décembre–Janvier

Zone avec un fort potentiel d'accueil

Continuité des travaux mis en place

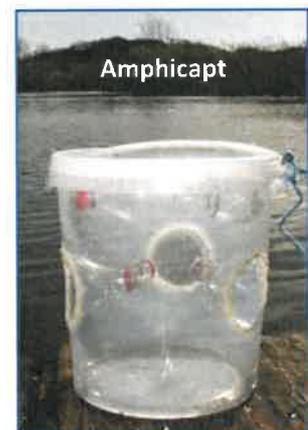


↳ Suivi Amphibiens (LA CROPTÉ – ASSE LE BERENGER – ST JEAN SUR ERVE)

Protocole : POPAMPHIBIEN

Période :

- Février-Mars : Phase d'écoute des chants d'amphibien
- Mai : Mise en place d'Amphicapt et écoute
- Juillet : Mise en place d'Amphicapt et écoute



INSTALLATION DANS LES NOUVEAUX LOCAUX EN 2020

Aménagement dans les nouveaux locaux fin décembre 2020.



Sainte-Suzanne-et-Chammes

Un apprenti en formation au Syndicat de bassin



Paul Cezard est en apprentissage pour deux ans au Syndicat de bassin entre Sarthe et Mayenne. PHOTO : GUEST FRANCE

Paul Cezard 20 ans, est originaire de Rennes, et depuis le mois de septembre 2019, il est apprenti au Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe. « Je suis en alternance avec le lycée agricole de « La Lande de la Rencontre » à Saint-Aubin-du-Cormier en Ille-et-Vilaine. La durée de mon apprentissage est de 2 ans », explique Paul.

Titulaire d'un bac pro en gestion des milieux naturels et de la faune, il prépare un BTS en gestion et maîtrise de l'eau. « Je ne conçois ma vie professionnelle qu'au contact de la nature. Et comme nous pouvons aller dans différentes directions, j'ai choisi d'être dans la gestion des milieux aquatiques », indique le jeune apprenti.

Sous la conduite de Xavier Seigneuret, son maître d'apprentissage, il prépare actuellement un atelier pédagogique destiné aux scolaires. « J'ai également travaillé à la confection des panneaux d'informations concernant les chantiers futurs du syndicat, supervisé l'installation d'abreuvoirs au bord des rivières, tronçonné, surveillé récemment la montée des eaux, et pris connaissance de nombreux dossiers », précise Paul.

Il ajoute. « J'apprends tous les jours et cela me plaît. »

Sainte-Suzanne-et-Chammes

De nouveaux locaux pour le Syndicat de bassin

Installé au 1, rue Jean-de-Bueil, à l'étage d'une maison de caractère occupée au rez-de-chaussée par le bureau d'accueil de l'office du tourisme, le Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe déménagera en fin d'année pour rejoindre l'ancienne gendarmerie située rue de la Libération.

« Pour ce faire, le Syndicat a racheté à la commune ce bâtiment pour la somme de 40 000 € », indique Xavier Seigneuret, technicien.

Les travaux de rénovation de réaménagement devraient débuter au mois de mars. Le coût estimé des travaux est de l'ordre de 160 000 €.

« Ces nouveaux locaux, plus vastes et fonctionnels vont permettre au personnel de travailler dans de meilleures conditions et offrir un accueil plus agréable au public. De plus, une salle de réunion y sera créée ainsi qu'un local technique », précise Xavier Seigneuret.

La mise à disposition des nouveaux locaux est prévue pour le mois d'octobre.

D'importants travaux menés sur l'Erve cette année

Sainte-Suzanne-et-Chammes — Le syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe souhaite que rivières et affluents retrouvent des conditions écologiques naturelles. 416 566 € seront investis sur l'Erve.

Le projet

Le syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe continue d'investir pour entretenir les rivières, et notamment l'Erve. Après ceux entrepris en 2019, d'autres travaux se poursuivront cette année. « À Sainte-Suzanne-et-Chammes, 80 000 € seront consacrés à la suppression du clapet au Moulin de la Saugère et à la réalisation d'un enrochement pour récréer la libre circulation de l'eau et des poissons », détaille Xavier Seigneuret, technicien en milieux aquatiques.

Le plan d'eau des Chauvinières sera lui aménagé en eau close. « Il sera vidangé et curé. Le ruisseau de la Bonde sera déconnecté du plan d'eau et un nouveau lit sera créé rive droite. De nouvelles plantations seront réalisées, ainsi qu'une passerelle et un ponton pour personne à mobilité réduite (PMR) », précise le technicien. Le coût du chantier s'élève à 157 000 €.

Des aménagements à Saint-Jean-sur-Erve

À Saint-Jean-sur-Erve, il sera procédé à l'aménagement des ouvrages hydrauliques du centre-bourg. « L'objectif est de restaurer la continuité écologique sur l'ensemble du site et la libre circulation des poissons et des sédiments, tout en con-



L'ouvrage du Moulin de la Saugère sur l'Erve sera supprimé pour redonner sa liberté de circulation à la rivière.

Photo - Ouest France

servant le plan d'eau. Le coût pour cet aménagement s'élèvera à 107 616 € » indique Xavier Seigneuret. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département, la Région et le Syndicat de bassin participent au financement de ces opérations.

À ces travaux, s'ajoutent sur l'ensemble des sept bassins couverts par le syndicat* l'entretien régulier des cours d'eau et ruisseaux des nouveaux aménagements et des plantations pour la somme de 71 950 €. Sur

les sept bassins versants, c'est un total de travaux de 1 060 209 € qui sera engagé en 2020 « Ce programme de réalisations pour l'année se veut très ambitieux. La volonté affichée des élus en charge du syndicat de bassin est bien de redonner aux rivières et milieux humides toutes leurs fonctionnalités écologiques en concertation avec les propriétaires et riverains », souligne Xavier Seigneuret.

* Pour rappel, le 1^{er} janvier 2019, le syndicat de bassin de l'Erve est devenu le syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe. Son champ d'action s'exerce sur sept bassins versants situés sur les territoires des communautés de communes de Sablé, de Meslay-du-Maine, des Coëvrons (3C) et sur une partie du Pays de Sillé-le-Guillaume et de Loué, Brulon et Noyen (Sarthe).

Sainte-Suzanne-et-Chammes

6 000 m³ de vase retirés du plan d'eau



En visite sur le chantier, (de gauche à droite) Xavier Seigneuret, technicien au SBeMS, Yves Salmon, dirigeant de l'entreprise SNTP, et Paul Cézard, apprenti au SBeMS.

Photo - Ouest France

L'étang des Chauvinières doit être déconnecté du ruisseau qui le traverse pour bénéficier d'un statut d'eau close. Pour cette raison, le Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS), en concertation avec les élus, techniciens, comité des fêtes et pêcheurs, a entrepris des travaux pour réaliser un ruisseau de contournement, en rive droite.

C'est l'entreprise SNTP Salmon qui effectue ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage du SBeMS. « Après l'enlèvement d'arbres et la suppression des souches, l'opération consiste à réaliser le curage du plan d'eau, ensasé à moitié. 6 000 m³ de vase doivent être enlevés à l'aide de trois

pelleuses et cinq tracteurs ben-nes. Une deuxième phase consistera à creuser le nouveau ruisseau, réaliser une digue, aménager un moine, une aire d'aspiration incendie, installer l'électricité et l'eau et un ponton handi pêche. Le coût de ces travaux est partagé par la commune pour 80 000 €, et le Syndicat de bassin pour 160 000 €, financé, pour ce dernier, par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Département de la Mayenne et la Région Pays de la Loire », indique Xavier Seigneuret, coordinateur technique au SBeMS.

Durée des travaux : deux mois environ.

SAINT-JEAN. Travaux hydrauliques sur l'Erve



Patrick Cousin, maire de Blandouet-Saint-Jean, et Jean-Claude Bougeant, adjoint, lors des travaux de curage du plan d'eau.

A la fin de l'année dernière, le plan d'eau de Saint-Jean-sur-Erve a été vidé afin d'être aménagé. Courant août, les vases ayant eu le temps de sécher, elles ont été évacuées.

Ces travaux sont destinés à restaurer la continuité écologique sur l'ensemble du site afin d'assurer la libre circulation des poissons et des sédiments, de répartir les écoulements entre le bras de décharge et le bief à 50/50, de conserver le plan d'eau communal et de répondre à

la réglementation actuelle.

Les travaux. Le clapet et le déversoir sur le bras principal de l'Erve seront remplacés par une rampe en enrochement et un déversoir végétalisé, et le béton restant sera habillé de pierres apparentes. Un seuil de répartition de l'eau entre le bief et le cours d'eau principal sera installé sous le pont de l'ancienne école. Là encore, le clapet sera lui aussi remplacé par une rampe en enrochement facilitant le franchissement des poissons

dans le bief.

Déconnexion du plan d'eau. Suite aux différents travaux d'aménagement, le plan d'eau sera déconnecté de l'Erve puis équipé d'une pompe solaire afin de maintenir le niveau de l'eau.

Aménagement des abords. Les résineux se trouvant sur les berges du plan d'eau vont être abattus et remplacés par des essences locales. Enfin, lors des travaux de curage, une île sera aménagée dans le milieu du plan d'eau et végétalisée afin de servir de

refuge à différentes espèces d'oiseaux, mais aussi de permettre l'installation du feu d'artifice lors de la fête communale.

Coût de l'aménagement. Environ 107 616€ TTC dont subventions des différents organismes : agence de l'eau Loire-Bretagne : 53 808€, département de la Mayenne : 21 523€, région Pays-de-la-Loire : 12 914€, syndicat de bassin : 19 371€. Le curage du plan d'eau est à la charge de la commune pour un montant d'environ 16 800€.

Blandouet-Saint-Jean (Blandouet)

Un îlot central réalisé au plan d'eau



Visite de chantier pour, de gauche à droite : Xavier Seigneuret et Paul Cézard, du SBeMS ; Yves Salmon, dirigeant de l'entreprise SNTP ; Nadège Geneslay, conseillère municipale, et Patrick Cousin, maire.

PHOTO QUEST FRANCE

Le plan d'eau dans la commune de Saint-Jean-sur-Erve a été créé en 1974 et sa surface est de 10 000 m². « En début d'année a eu lieu une pêche des poissons par pisciculture, puis l'étang a été vidangé pour permettre une bonne minéralisation des vases », indique Xavier Seigneuret, technicien milieux aquatiques au Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS).

Il y a quelques jours, l'entreprise Salmon SNTP a retiré environ 2 000 m³ de sédiments. À la suite de ce retrait, l'entreprise réalise un îlot central pour

créer un refuge pour oiseaux.

« De cet îlot, décidé par le conseil municipal, pourra être tiré le feu d'artifice communal », précise Patrick Cousin, le maire. « Les travaux réalisés vont permettre de déconnecter le plan d'eau de la rivière. Il pourra ainsi obtenir le statut d'eau close, permettant aux pêcheurs de pratiquer leur activité sans carte de pêche fédérale. Un pompage solaire permettra de maintenir le niveau d'eau », ajoute Xavier Seigneuret. Coût des travaux à la charge de la commune : 9 789 € HT.

Sainte-Suzanne-et-Chammes

Le barrage est supprimé au moulin de la Saugère



Les travaux de suppression du barrage de la Saugère et le réaménagement de la rivière dureront deux mois et demi.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Au moulin de la Saugère, situé sur la D7 à la sortie de Sainte-Suzanne en direction de Saulges et Sablé, le Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe procède à l'enlèvement du barrage. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Thierry Lemée TP.

« C'est le dernier ouvrage à aménager sur le secteur. Après avoir procédé à la suppression du barrage pour redonner libre court à la rivière, le bief sera réaménagé par la mise en place d'un buzage et des reprises seront effectuées sur son mur. Puis, il sera créée une cunette sous

le pont pour faciliter le franchissement des poissons », explique Xavier Seigneuret, technicien de rivière.

Il est également prévu de supprimer tout ce qui est en béton, de déplacer une conduite d'assainissement sur une longueur de 130 m et de redonner à la rivière son aspect naturel. Coût de l'opération : 145 000 € HT pris en charge pour 50 % par l'agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % par le Département de la Mayenne, 10 % par la Région et 20 % par le Syndicat de bassin. Durée des travaux : deux mois et demi.

Sainte-Suzanne-et-Chammes

Un nouveau bureau au Syndicat de bassin



De gauche à droite : Cécilia André, Aurélie Massot, administratives, et Xavier Seigneuret, technicien de rivière. Puis, Franck Legeay, Alain Bariller et Thierry Homet, adjoints. Au premier plan à droite, Adélaïde Dejardin, présidente. PHOTO : OUEST-FRANCE

Mardi, le Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS) s'est réuni afin de procéder à la mise place d'un nouveau bureau.

La présidence est revenue à Adélaïde Dejardin, maire de Saint-Christophe-du-Luat, commune déléguée d'Évron. Les trois vice-présidents sont les suivants : Franck Legeay, maire de la commune de La Bazou-

ze-de-Chemeré ; Alain Bariller, conseiller municipal à Sainte-Suzanne-et-Chammes et Thierry Homet, adjoint à Souvigné-sur-Sarthe. Les indemnités pour chaque élu ont été définies de la façon suivante : pour la présidente, 87 % de l'indemnité maximum soit 918 € brut. Pour chaque vice-président, 65 % soit 367 € brut.

Sainte-Suzanne-et-Chammes

Fin des travaux à l'étang des Chauvinières



Les travaux pour créer le lit du ruisseau longeant le plan d'eau, la digue, le ponton handi-pêche et la passerelle sur la surverse de crue (à gauche) sont presque terminés.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Début décembre, les travaux à l'étang des Chauvinières seront terminés. Ils consistaient à déconnecter le ruisseau de la Bonde, qui le traversait, pour que le plan d'eau puisse bénéficier d'un statut d'eau close.

Menés par l'entreprise SNTP Salmon, ces travaux ont consisté, dans un premier temps, à procéder à l'enlèvement d'arbres et à la suppression des souches, puis à curer l'étang afin de retirer 6 000 m³ de vase.

Dans une deuxième phase, le lit du ruisseau a été creusé, une digue, un moine, une aire d'aspiration incendie et un ponton handi-pêche réalisés.

« Pour accéder à ce ponton, il reste à finaliser la rampe pour personnes à mobilité réduite, puis à aménager le parking situé à proximité du plan d'eau, pour lequel 2 000 m³ d'empierrement sont nécessaires », indique Xavier Seigneuret, coordinateur technique au Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS), en charge des travaux.

La digue qui longe le ruisseau a été ensemencée et la remise en eau est prévue en début d'année 2021. La date de la réouverture de l'étang n'est pas encore définie.

L'Erve circule librement, les poissons reviennent

Sainte-Suzanne-et-Chammes — L'ouvrage du moulin de la Saugère a été supprimé. La rivière a retrouvé son écoulement naturel avec le rétablissement complet de la continuité écologique.

Le syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS) mène des travaux sur les ouvrages des sources de L'Erve à sa confluence avec la Sarthe. Rétablir la continuité écologique de la rivière avec la libre circulation des poissons et des sédiments, tout en préservant l'alimentation des moulins sont les objectifs de ces travaux.

Lancés en août, les travaux du Moulin de la Saugère, réalisés par l'entreprise TLPT de la Chapelle-Ranson, ont pris fin. « L'ouvrage qui était dans un très mauvais état et les bajoyers béton (écluses) ont été complètement supprimés, baissant de fait la hauteur d'eau en amont direct d'environ 1,70 m », explique Xavier Seigneuret, technicien de rivière au SBEMS.

Plus de poissons

Trois échancrures larges ont été réalisées par l'entreprise Birthe, sous le pont de la D7 permettant de ne plus avoir de chute d'eau. L'assainissement a été repris sur 200 m environ pour être plus bas que le lit actuel de la rivière. « Résultat, L'Erve a retrouvé des écoulements naturels ».

« Je peux maintenant le niveau légal de l'eau d'avant travaux ou mettre en écoulement libre mon bief. L'ensemble des mesonnages a été



Sous le pont de la D7, accompagnés par les représentants des entreprises et du propriétaire du moulin, Adolphe Dejardin, (président du SBEMS), ouvriers que les travaux réalisés ont redonné à L'Erve son libre écoulement.

PHOTO : OUEST-FRANCE

repris et une nouvelle vanne installée », précise Alan Estier, le propriétaire.

Le suivi des populations peicoles permet de mesurer les efforts entrepris. « Nous avons une augmentation des populations de poissons comme le goujon, le vairon, la loche

franche, espèces accompagnatrices de la truite Fario. Nous allons commencer un suivi des frayères naturelles dans la commune pour voir si les habitats sont favorables à la reproduction in situ de la truite ».

Coût des travaux : 188 756 € TTC financés à 80 % par l'Agence de l'Eau

Loire Bretagne, la Région et le Département.

Le reste est pris en charge par le SBEMS. De Voube à Saint-Pierre-sur-Erve, il n'y a plus qu'un ouvrage qui reste à aménager.



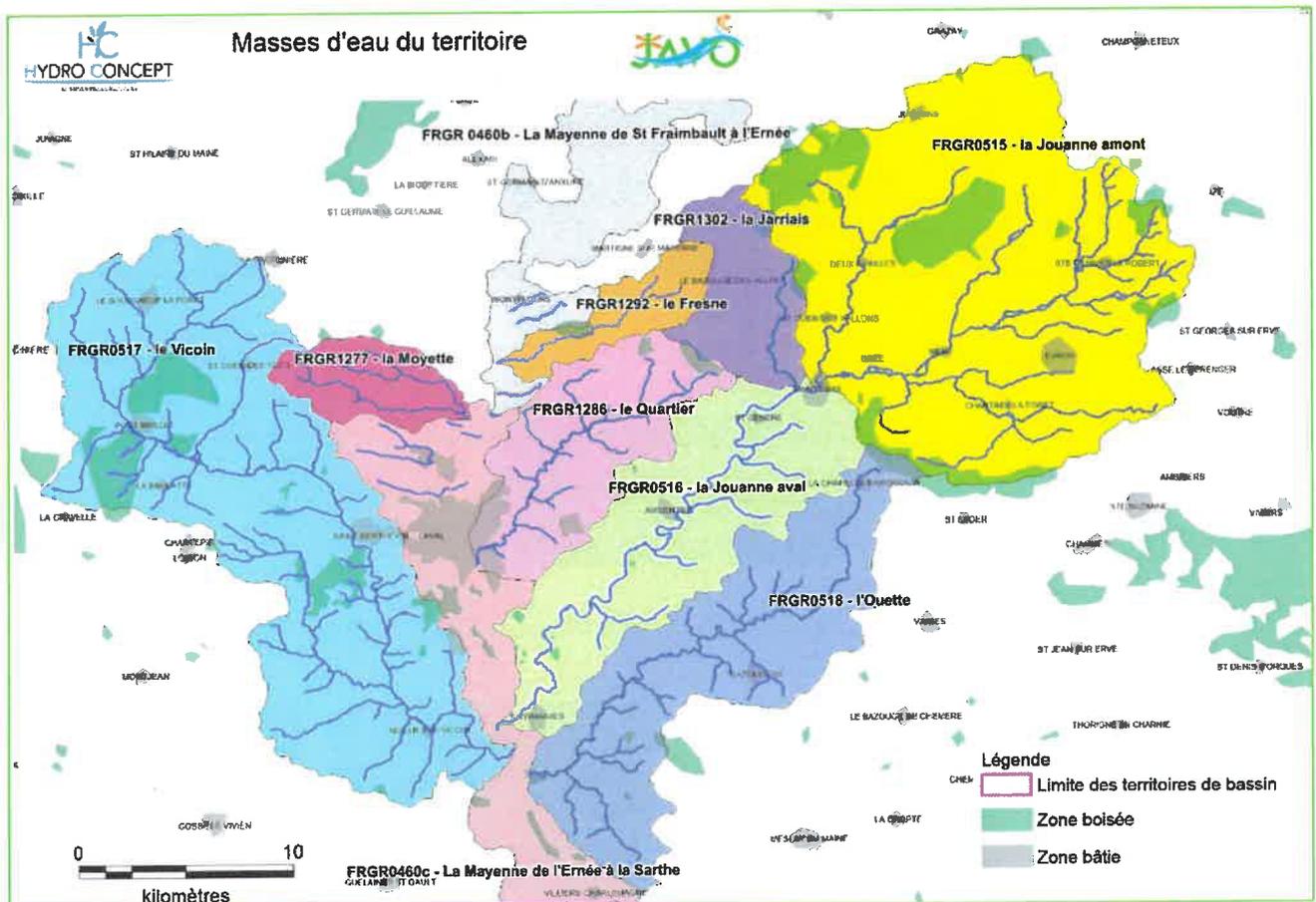
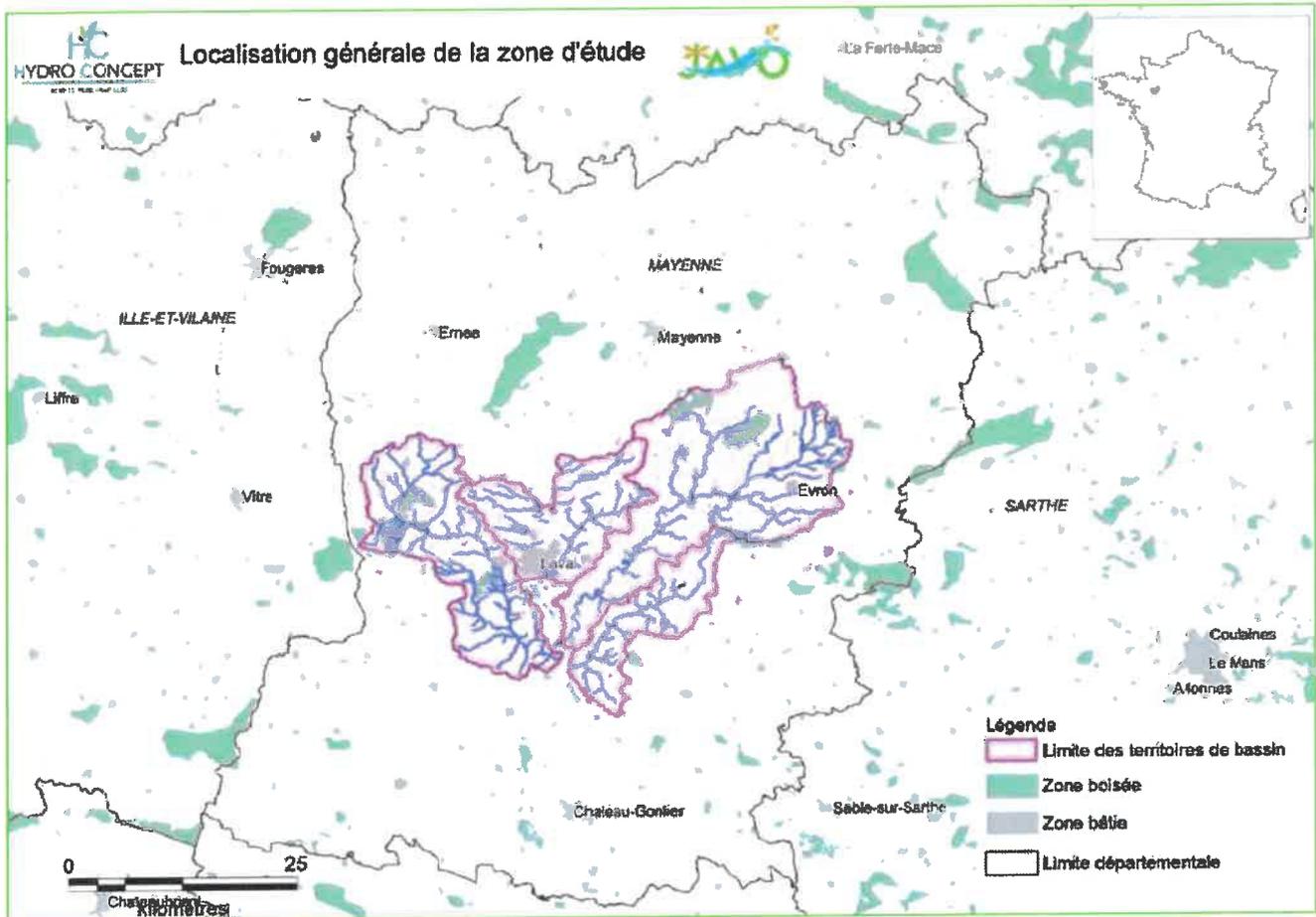
RAPPORT D'ACTIVITES 2020



SOMMAIRE

Le Bassin versant du JAVO	3
Les Elus	4
Les Délibérations adoptées en 2020	5
Les Commissions	5
L'Equipe technique et administrative	7
Les Finances	7
Les Actions 2020	8
Suivi flux poissons avec le Riverwatcher.....	8
Le Bilan des actions 2020	9
<i>Bassin versant de la Jouanne</i>	9
<i>Bassin versant de Laval Affluents</i>	10
<i>Bassin versant du Vicoine</i>	10
<i>Bassin versant de l'Ouette</i>	11
<i>Suivi des indicateurs biologiques</i>	12
Revue de presse	13
Communication	19

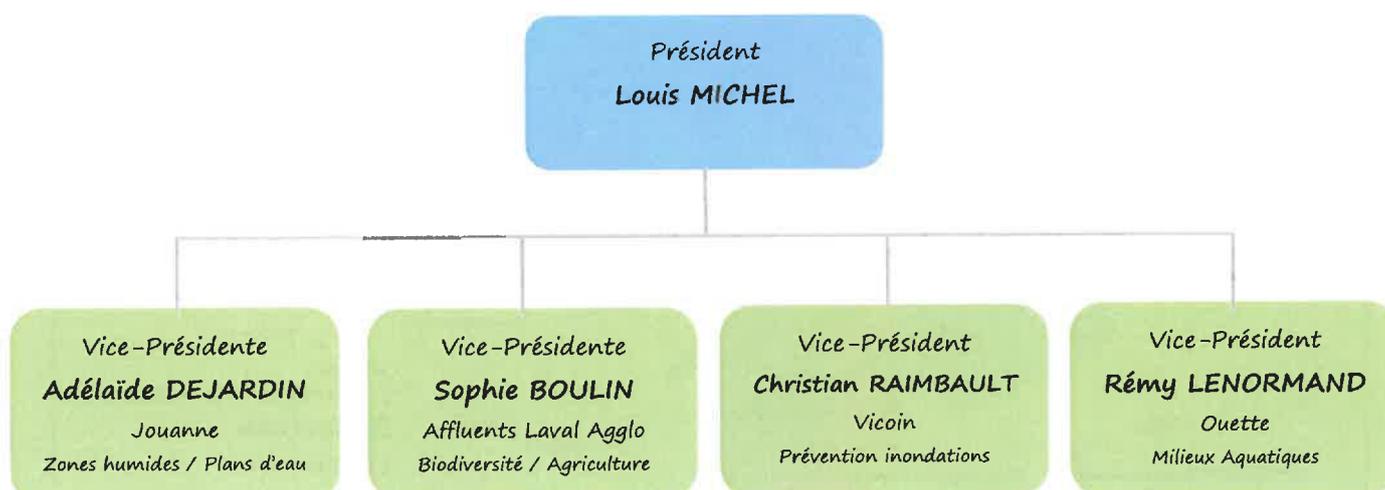
LE BASSIN VERSANT DU JAVO



Les délégués ont été désignés par les EPCI membres au cours de l'été 2020 suite aux élections municipales.
L'installation du nouveau comité syndical s'est déroulée le 15 septembre 2020.

EPCI	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC Coëvrons	Anne-Flore BOURILLON	Frédéric FANOUILLET
	Patrick FOUGERAIS	Thierry LEMEE
	Adélaïde DEJARDIN	Stéphane LAVOUE
	Alain FORTIN	Claude GARNIER
	Louis BONNEAU	Joël GANDON
	Guillaume AMIARD	Jean-Noël RAVE
	Benoit QUINTARD	Thierry HEURTAULT
CC Meslay-Grez	Maryline DAUPHIN	Naura PELMOINE
	Alain CORNILLE	Joël TESTIER
Laval Agglo	Sophie BOULIN	Michel PLANCHENAU
	Marcel BLANCHET	Monique PORTIER
	Rémy LENORMAND	Sébastien ROUSSILLON
	Yannick COQUELIN	Annick GUERALT
	Jean-Paul BALLUAIS	Patrice GAUDIN
	Elisabeth ROBIN	Roger GOBE
	Christian RAIMBAULT	Isabelle EYMON
	Louis MICHEL	Jacques PELLOQUIN
	Julien BROCAIL	Isabelle FOUGERAY
	Jean-Luc MAHOT	Annette CHESNEL
	François BERROU	Michel BESNIER
	Nicole BOUILLON	Aymeric ROSSIGNOL
	Fabien ROBIN	Christine DUBOIS
	Jean-Bernard MOREL	Noémie COQUEREAU
	Nadège DAVOUST	Michel PAILLARD
	Dominique GALLACIER	Jacky FERRE
Hervé LHOTELLIER	Anne-Isabelle DE LORGERIE	
Dominique BLANCHARD	Céline DEFORGE	

Le bureau



LES DELIBERATIONS

Réunion du 24 Janvier 2020 :

- Vote du Budget 2020
- Contribution à POLLENIZ pour défraiement piégeurs – année 2019
- Contributions des EPCI-fp membres pour 2020
- Convention de remboursement de frais avec le SBEMS
- Indemnité des élus
- Programme de travaux pour 2020

Réunion du 10 Mars 2020 :

- Renouvellement Emprunt court terme – Relais Subvention

Réunion du 17 Juillet 2020 :

- Affectation des résultats 2019
- Vote du Compte Administratif 2019
- Vote du Compte de Gestion 2019
- Convention de partenariat financier avec la Fédération de pêche 53 pour le Riverwatcher
- Décision modificative n°1
- Rapport d'activités 2019 du Syndicat JAVO

Réunion du 15 Septembre 2020 :

- Délégation d'attribution du Comité Syndical au Président
- Désignation d'un délégué CNAS
- Election du Président et des Vice-Présidents
- Indemnités de fonction des élus
- Mise en place CAO

Réunion du 9 Décembre 2020 :

- Décision modificative n°2
- Clôture de l'enquête publique – DIG JAVO
- Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- Contribution des EPCI-fp pour 2021
- Convention cadre portant sur les modalités d'organisation de l'exploitation du barrage de PORT-BRILLET
- Convention d'occupation de locaux à la Maison de Pays de LOIRON-RUILLE
- Demande de subvention – Animation 2021
- Modification des statuts du Syndicat JAVO
- Projet de zone humide aux Ifs à MONTSURS
- Renégociation de l'emprunt auprès du Crédit Agricole
- Télétransmission des actes à la Préfecture
- Travaux de sécurisation et de rénovation du barrage de PORT-BRILLET

LES COMMISSIONS

COMMISSIONS TERRITORIALES

A la création du Syndicat JAVO, des commissions territoriales ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de voix délibératives.

Commission Jouanne	A. DEJARDIN	> 19 communes
Commission Affluents Laval	S. BOULIN	> 10 communes
Commission Vicoin	C. RAIMBAULT	> 18 communes
Commission Ouette	R. LENORMAND	> 8 communes

Commission JOUANNE
STE GEMMES LE ROBERT
EVRON
CHATRES LA FORET
MEZANGERS
NEAU
ST CHRISTOPHE DU LUAT
LIVET EN CHARNIE
BREE
MONTSURS
↳ MONTSURS - ST CENERE - DEUX-EVAILLES - MONTOURTIER - ST OUEN DES VALLONS
GESNES
LA CHAPELLE RAINSOUIN
ARGENTRE
LOUVIGNE
BONCHAMP
FORCE
PARNE SUR ROC
ENTRAMMES
HAMBERS
LA BAZOUGE DES ALLEUX

Commission VICOIN
AHUILLE
BOURGON
CHANGE
L'HUISSERIE
LA BRULATTE
LAUNAY VILLIERS
LAVAL
LE BOURGNEUF LA FORET
LE GENEST ST ISLE
LOIRON-RUILLE
MONTIGNE LE BRILLANT
NUILLE SUR VICOIN
OLIVET
PORT BRILLET
ST BERTHEVIN
ST OUEN DES TOITS
ST PIERRE LA COUR
LA GRAVELLE

Commission OUETTE
BAZOUGERS
PARNE SUR ROC
ST GEORGES LE FLECHARD
SOULGE SUR OUETTE
VILLIERS-CHARLEMAGNE
LA CHAPELLE RAINSOUIN
ENTRAMMES
MAISONCELLES

Commission AFFLUENTS LAVAL
CHALONS DU MAINE
LA CHAPELLE ANTHENAISE
LOUVERNE
MONTFLOURS
ST JEAN SUR MAYENNE
ST GERMAIN LE FOUILLOUX
ARGENTRE
BONCHAMP
CHANGE
LAVAL

> Membres :

- Le Vice-Président en charge de la Commission
- Le Président du Syndicat JAVO (membre de droit)
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

> Rôles des Commissions

- Présenter les projets du Syndicat JAVO
- Faire remonter les besoins de terrain
- Assurer la cohérence des actions

COMMISSIONS THEMATIQUES

Suite au renouvellement du comité syndical, en septembre dernier, des commissions thématiques ont également été mises en place et ouvertes à l'ensemble des communes du territoire du JAVO.

Commission Prévention des inondations	C. RAIMBAULT
Commission Biodiversité / Agriculture	S. BOULIN
Commission Milieux Aquatiques	R. LENORMAND
Commission Zones Humides / Plans d'eau	A DEJARDIN

Réunions des Commissions en 2020 :

Aucune commission territoriale ou thématique n'a pu être organisée en 2020 à cause de la situation sanitaire.

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

> Equipe Technique :

↳ **Nicolas BOILEAU** : Technicien Milieux Aquatiques sur l'ensemble du territoire du Syndicat JAVO.

↳ **Yohann LUCAS** : Responsable technique sur l'ensemble du territoire du Syndicat JAVO.

> Equipe administrative :

↳ **Aurélie MASSOT** : en charge de la gestion administrative du Syndicat JAVO, mise à disposition à mi-temps par le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe.

↳ **Maxime LE LAY** : en charge de la gestion financière du Syndicat JAVO (4h par semaine).

> Stagiaires accueillis en 2020 :

↳ **Loïc LE HINGRAT** : Etudiant en Master Génie de l'Aménagement et de l'environnement

Thème du stage : Mise en évidence de l'évolution des peuplements piscicoles sur la Jouanne et le Vicoin suite à la restauration de la continuité écologique.

↳ **Quentin BENET-CIBOIS** : Suivi des espèces protégées en année n sur travaux prévus en année n+1

↳ **Tom CORFEC** : Analyse des données vidéo de la caméra de comptage des poissons (Riverwatcher)

LES FINANCES

↳ Le budget primitif 2020

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	709 675,46 €	470 522,59 €
Recettes	709 675,46 €	470 522,59 €

↳ Le compte administratif 2020

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		63 303,46		62 895,59
Opérations de l'exercice	621 853,74	652 071,03	233 077,61	374 307,11
Totaux	621 853,74	715 374,49	233 077,61	437 202,70
Résultats de clôture		93 250,75		204 125,09
Restes à réaliser			55 949,04	37 180,00
Totaux cumulés		93 250,75	55 949,04	241 305,09
Résultats définitifs		93 250,75		185 356,05

Les contributions des EPCI 2020

EPCI adhérentes	Clé répartition (%)	Cotisations 2019	Cotisation 2020
Laval Agglo	72.01	247 210 €	247 210 €
CC Coëvrons	23.58	80 950 €	80 950 €
CC Meslay Grez	4.41	15 140 €	15 140 €
		343 300 €	343 300 €

L'Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2019	211 269,61	7 201,18	882,12	6 545,30
2020	204 853,96	5 488,78	640,86	4 907,56
2021	190 358,98	10 393,74	752,72	9 641,02
2022	177 446,83	13 858,32	946,17	12 912,15
2023	164 468,69	13 858,32	880,18	12 978,14
2024	151 424,24	13 858,32	813,87	13 044,45
2025	138 313,14	13 858,32	747,22	13 111,10
2026	125 135,05	13 858,32	680,23	13 178,09
2027	111 889,61	13 858,32	612,88	13 245,44
2028	98 576,49	13 858,32	545,20	13 313,12
2029	85 195,36	13 858,32	477,19	13 381,13
2030	71 745,84	13 858,32	408,80	13 449,52
2031	58 227,61	13 858,32	340,09	13 518,23
2032	44 640,30	13 858,32	271,01	13 587,31
2033	30 983,56	13 858,32	201,58	13 656,74
2034	17 257,03	13 858,32	131,79	13 726,53
2035	3 460,36	13 858,32	61,65	13 796,67
2036	0,00	3 464,77	4,41	3 460,36
		220 564,95	9 397,97	211 452,86

Emprunt renégocié avec le Crédit Agricole fin 2020 (Sur 15 ans)

LES ACTIONS

① Travaux et opérations dans le cadre du Contrat Territorial Eau

- > Création d'une rampe poissons et d'une digue – Site du Moulin Neuf à ARGENTRE (Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 3)
 - ↳ Solde – TL TP 78 111,00 €
- > Enlèvement d'embâcles à ENTRAMMES et ARGENTRE
 - ↳ TL TP 2 448,00 €
- > Enlèvement d'embâcles à ARGENTRE, LE GENEST ST ISLE et MONTIGNE
 - ↳ TL TP 2 616,00 €
- > Entretien ripisylve et Embâcles manuels (Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 1)
 - ↳ Solde – ETUDES ET CHANTIERS 17 345,00 €

> Suppression d'étang à la Potinière (Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 5)	
↵ Acompte 1 – TL TP	26 546,10 €
↵ Solde – TL TP	28 931,10 €
> Restauration de la continuité écologique – Site du Petit Chéré à PARNE SUR ROC (Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 4)	
↵ Acompte 2 – TL TP	18 180,00 €
↵ Acompte 3 – TL TP	32 052,00 €
↵ Solde – TL TP	6 624,00 €
> Abattage arbres + réalisation clôtures + Plantations – Moulin Neuf à ARGENTRE	
↵ TL TP	7 305,60 €
> Enlèvement d'embâcles – Territoire du JAVO	
↵ SNTP SALMON	7 296,00 €
> Aménagement de 2 passages faune sur le ruisseau de la Moyette à ST GERMAIN LE FOUILLOUX	
↵ SNTP SALMON	11 612,40 €
> Aménagement d'une passe à anguilles – Moulin de la Roche à ARGENTRE	
↵ TL TP	17 832,00 €
> Restauration de la continuité, Renaturation lit et berges (Travaux CTMA JAVO 2020 – Lot 2)	
↵ Acompte 1 – TL TP	77 181,60 €
↵ Solde – TL TP	20 078,40 €
> Enlèvement d'embâcles – Site de Coupeau à ST BERTHEVIN	
↵ SNTP SALMON	750,00 €

② Etudes dans le cadre du Contrat Territorial Eau

> Etude Bilan CTMA VICOIN 2015-2019	
↵ Solde – HYDRO CONCEPT	5 088,00 €
> Etude Bilan CTMA JOUANNE 2015-2019	
↵ Solde – HYDRO CONCEPT	5 088,00 €
> Etude restauration écologique – Moulin de Souvray à BAZOUGERS	
↵ Acompte - HYDRO CONCEPT	9 254,40 €
> Etude restauration écologique – Moulin de la Hune à BAZOUGERS	
↵ HYDRO CONCEPT	6 480,00 €
> Etude – Restauration habitats salmonidés – Site de Montbesnard à ARGENTRE	
↵ Solde - HYDRO CONCEPT	3 276,00 €
> Etude et Conception de 2 passes à anguilles – Moulin de la Roche à ARGENTRE	
↵ FISH PASS	2 931,60 €

③ Suivis dans le cadre du Contrat Territorial Eau

> Suivi des indicateurs (CTMA JAVO 2019)	
↵ Solde – HYDRO CONCEPT	2 448,00 €
> Suivi des indicateurs (CTMA JAVO 2020)	
↵ HYDRO CONCEPT	2 346,00 €

- > Appel à projets – Impacts des retenues – BV VICOIN (*Appel à projets OFB*)
 - ↳ Acompte 2 – HYDRO CONCEPT 26 448,00 €
 - ↳ Acompte 3 – HYDRO CONCEPT 9 792,00 €
- > Suivi évolution piscicole suite à continuité écologique (*Jouanne et Vicoin*)
 - ↳ Loïc LE HINGRAT (stage du 17/02 au 31/07/2020) 2 975,43 €

④ Communication dans le cadre du Contrat Territorial Eau

- > Pose 5 panneaux de communication – Site du Bas Coudray au GENEST ST ISLE et de la Moyette à ST GERMAIN LE F.
 - ↳ SNTP SALMON 2 850,00 €
- > Animations scolaires et accompagnement pour réalisation 5 panneaux pédagogiques (Ecoles AHUILLE)
 - ↳ Mayenne Nature Environnement 9 589,20 €
- > Publication avis Enquête publique – DIG CT'Eau JAVO (1^{er} et 2^e avis)
 - ↳ MEDIALEX 2 814,84 €
- > Edition affiche « Avis Enquête publique » - DIG CT'Eau JAVO
 - ↳ ADA 53 714,00 €
- > Réalisation charte graphique et panneaux d'information : Morfelon et Moyette
 - ↳ Marc POUTEAU 1 192,80 €
- > Edition Bâche info – Evolution peuplement piscicole suite à continuité écologique (Stage Loïc LE HINGRAT)
 - ↳ ADA 53 39,60 €
- > Animations pédagogiques dans 13 classes (Etablissements scolaires sur le territoire du JAVO)
 - ↳ Mayenne Nature Environnement 8 275,00 €
 - ↳ Fédération de pêche (*Collaboration sur 4 animations scolaires à la MFR St Berthevin*) 670,00 €

⑤ Travaux hors CT'Eau

- > Enlèvement et destruction de 2 Big-bag de Renouée du Japon
 - ↳ SNTP SALMON 1 020,00 €
- > Travaux exceptionnels : enlèvement d'embâcles
 - ↳ ETUDES ET CHANTIERS 4 175,00 €
- > Abattage arbres au GENEST ST ISLE
 - ↳ SNTP SALMON 1 440,00 €
- > Abattage arbres – Parc du Plessis au GENEST ST ISLE
 - ↳ SNTP SALMON 6 264,00 €
- > Suivi des eaux de drainage – Parcelle au BOURGNEUF LA FORET
 - ↳ HYDRO CONCEPT 4 926,00 €
 - ↳ HYDRO CONCEPT 1 735,20 €

⑥ Investissement divers

- > Logiciel compta-paie – cession droit utilisation
 - ↳ SEGILOG – BERGER LEVRAULT 1 652,40 €

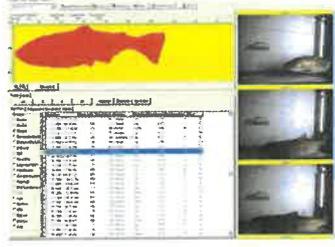
- > Achat Tablette
 - ↳ BOULANGER 324,97 €
- > Subvention – Défraiement piégeurs ragondins
 - ↳ POLLENIZ 7 628,00 €

LE RIVERWATCHER : SUIVI FLUX POISSONS



La rivière « le Vicoin » dispose depuis le 1^{er} novembre 2019 d'un système de caméra immergée dans une passe à poissons sur la commune du GENEST-SAINT-ISLE (Moulin du Bas Coudray) financé par le Syndicat JAVO et la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne (FDPMA) afin de suivre les flux de poissons par espèce et tout au long de l'année sur la rivière le Vicoin.

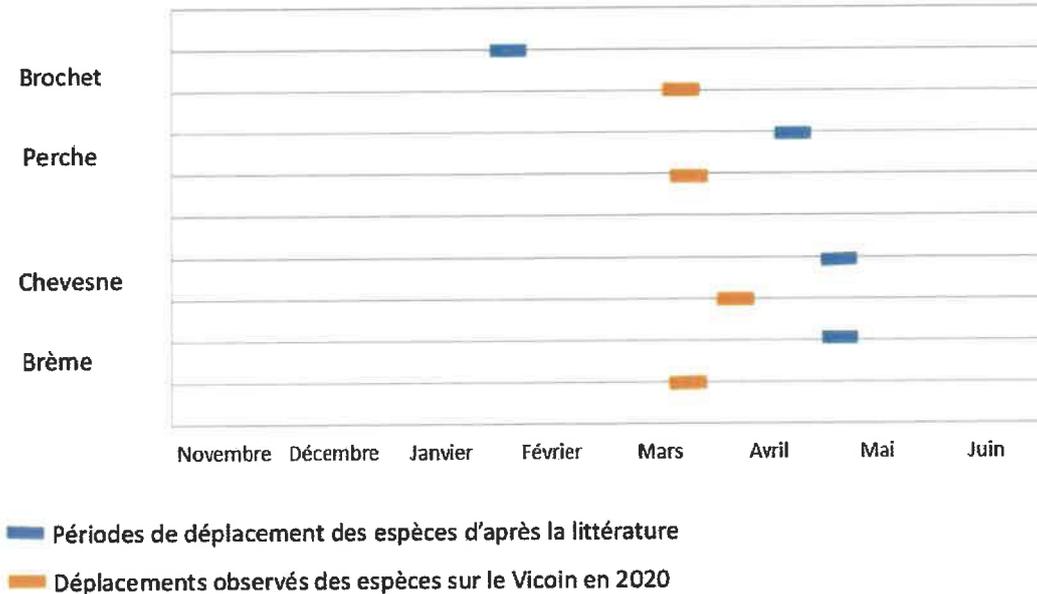
Le Riverwatcher est utilisé pour surveiller la migration des poissons. En utilisant la technologie de balayage infrarouge et les caméras haute résolution, il est possible de reconnaître différentes espèces et de valider les comptages avec des images de silhouette et des photos. Le système est utilisé dans plus de 300 sites dans le monde entier, notamment en Islande, en Scandinavie, en Irlande, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Espagne, au Portugal, en Pologne, en République tchèque et en Suisse.



Des activités pédagogiques à destination des scolaires sont aussi réalisées sur ce site par le Syndicat JAVO. L'accès au site est strictement interdit au public (hors visites). Cette technologie de pointe est la première installée en Mayenne et dans la région Pays de Loire. La Bretagne en dispose également ainsi que la Basse-Normandie.

L'analyse préliminaire des données de la caméra Riverwatcher mise en place le 1^{er} novembre 2019 sur la période fin 2019-octobre 2020 a montré un fort passage des poissons concentré sur les mois d'avril et de mai en 2020 et, logiquement, pas de passage en période estivale et de basses eaux. Les principales espèces en déplacement sont le Brochet, la Perche, le Chevesne et la Brème mais au total 12 espèces différentes ont été observées au moins une fois.

Déplacement des espèces sur le site du Bas Coudray au Genest St-Isle



Six classes d'école primaire et un conseil municipal des enfants ont visité la passe à poissons et ont réalisé un travail pédagogique sur le sujet.

Quelques clichés de poissons passés devant le système Riverwrtcher :



BILAN DES ACTIONS C'EAU REALISEES EN 2020

Travaux	Sites concernés	Coût prévisionnel	Coût réel
	Total	72 000	80 389,44
Continuité écologique	- Moulin de la Hune – BAZOUGERS	15 000	22 476,00
	- Moulin de Souvray – BAZOUGERS	35 000	28 469,04
	- Passage faune – Moyette	12 000	11 612,40
	- Passe à anguilles – La Roche – ARGENTRE	10 000	17 832,00
	Total	128 000	115 250,00
Restauration lit et berges + entretien + embâcles	Restauration lit et berges sur l'Ouette	95 000	80 460,00
	Reprise berge sur la Jouanne (ARGENTRE)	5 000	4 800,00
	Enlèvement embâcles	10 000	12 000,00
	Plantations au BOURGNEUF	1 000	960,00
	Entretien ripisylve sur l'Ouette	7 000	7 030,00
	Embâcles manuels	10 000	10 000,00
	Total	14 908	14 603,43
Etudes – Suivi	Ouvrages LE GENEST ST ISLE	9 282	9 282,00
	Bilan peuplement piscicole 2008-2018	3 280	2 975,43
	Suivi indicateurs	2 346	2 346,00
	Total	15 000	10 237,80
Communication	Offre pédagogique (13 classes)	13 000	9 045,00
	Conception panneaux pédagogiques	2 000	1 192,80
	TOTAL	220 480,67	
	TOTAL Prévu	229 908	

Suivis biologiques

En 2020, dans le cadre du Contrat Territorial Eau, 1 seul point de suivi a été étudié :

- Site en amont du Bourg de NUILLE SUR OUETTE (BV de l'Ouette)

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

IBG = Indice Biologique Global : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

IBD = Indice Biologique Diatomées : Suivi des petites algues

I2M2 = Indice Invertébré Multi-Métrique : nouvel indice permettant d'apprécier la qualité biologique d'un cours d'eau à l'endroit d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques, et qui, à terme, remplacera l'IBG-DCE (ou équivalent IBG) pour l'évaluation de l'état biologique des cours d'eau selon l'arrêté du 27 juillet 2015

IMG = Indicateur Morphologique Global : Suivi des petites algues (Indicateur présenté sous forme de graphique qui permet d'appréhender l'écart aux références régionales (écart calculé par rapport au modèle de l'HER Massif Armoricaïn). Plus les valeurs s'éloignent du centre, plus l'indice se dégrade.).

① Résultats du site en amont du Bourg de NUILLE SUR OUETTE (Suivi après travaux)

	2020	
IBD	13,6	Moyen
I2M2	0,1086	Mauvais
IBG	12	Moyen
Etat écologique	Mauvais	

Indicateur Morphologique Global : OUETTE A SOULGE-SUR-OUETTE

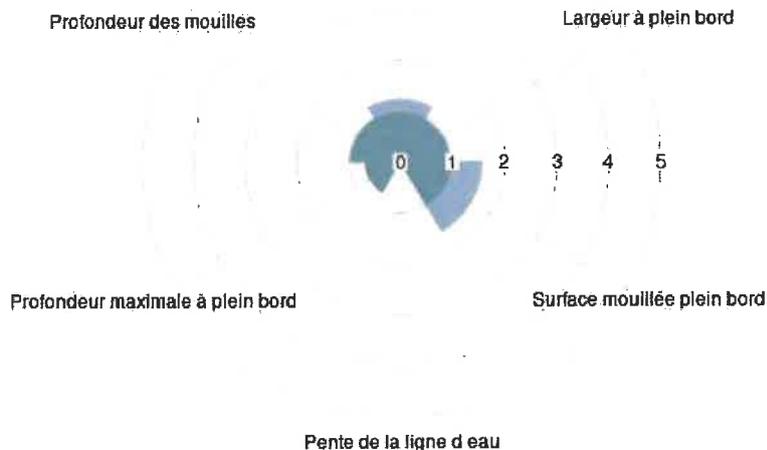
IMG = 5.53

Station n°: 04635017; Opération n°: 3627

Date de réalisation : 2020-04-14

Modèle de référence = HER ARMORICAIN

Rapport largeur/profondeur à plein bord



Valeurs absolues des résidus standardisés

Largeur à plein bord : 0.96
Rapport largeur/profondeur à plein bord : 1.23
Profondeur des mouilles : 0.97
Profondeur maximale à plein bord : 0.69
Pente de la ligne d'eau : 0.11
Surface mouillée plein bord : 1.58

IED Carhyce v3.4 / 30.06.2020

REVUE DE PRESSE

SAINT-OUËN-DES-TOITS. Les jeunes au bord du Vicoin

Samedi matin, les jeunes élus de la commune ont découvert la passe à poissons au Moulin du Bas Coudray, situé sur la commune du Genest-Saint-Isle. Une visite commentée par Nicolas Boileau, technicien de rivière au syndicat du Javo. « Les questions sur l'eau sont souvent abordées par les jeunes. Nous avons donc saisi l'opportunité de leur faire découvrir cet ouvrage unique près de chez nous », a noté François Saint, en charge de la commission aménagement et environnement du conseil municipal des enfants. Nicolas Boileau a expliqué en

termes simples ce dispositif qui permet aux poissons, même aux anguilles, de remonter le courant. « Cette passe à poissons est équipée d'une caméra, système de comptage qui permet d'identifier les poissons et de vérifier leur vitalité. C'est une chance pour nous d'avoir un tel dispositif. Il y en a seulement 170 dans le monde dont une dizaine en France », a précisé le technicien.

Les jeunes élus ont suivi cette visite avec beaucoup d'intérêt.



L'Eau vive, un film sur l'histoire du Vicoin

La Brûlatte — Deux hommes, un élu et un technicien, échangent sur la gestion des cours d'eau et les choix effectués pour un meilleur environnement. Le film, *L'Eau vive*, est projeté les 5 et 8 février.

L'histoire

« La crue du 9 juin 2018 est un événement fondateur. Elle changera la vie du Vicoin, des élus et des habitants. Un phénomène tellement violent et tellement exceptionnel, qu'il n'était pas imaginable, et statistiquement, impossible. Et pourtant ça eut lieu », témoigne Nicolas Boileau, technicien de rivière au Javo (Jouanne, Agglo Laval, Vicoin, Ouette).

Si l'inondation était advenue un jour de classe, c'était une véritable catastrophe.

L'épisode pluvieux s'est déroulé en plein tournage du film, qui montre comment un cours d'eau, le Vicoin, a été aménagé en cinquante ans.

« On paye le prix des erreurs passées »

Pour Christian Raimbault, vice-président du Javo, et Nicolas Boileau, la crue de 2018 a interpellé les habitants qui ont subi des pluies tropicales dans un département où ils se croyaient à l'abri. « Ça fait reconsidérer toute la politique de la gestion de l'eau, de l'agriculture et du bocage. »

En vingt-cinq ans de syndicat de bassin, Christian Raimbault a vécu les différents aménagements qu'a subis le cours d'eau.

Après la guerre, la France a besoin de terres. Les zones humides sont asséchées, les lits des cours d'eau détournés, le bocage réorganisé et même supprimé. « L'État finançait, payait les barrages, avec la certitude de pouvoir contrôler la nature et gérer l'eau. »

De fortes crues dans les années 1960 viennent contredire ces certitu-



Nicolas Boileau et Christian Raimbault, devant le Vicoin.

PHOTO : OUEST-FRANCE

des. C'est alors que naissent les syndicats de bassin, en 1967 pour le Vicoin.

Une autre prise de conscience a lieu, il y a quinze ans, quand il faut retrouver une qualité d'eau devenue médiocre. « Le film raconte l'histoire du Vicoin, là où on en est. Ce que nous avons fait ces dix dernières années. » Retrouver la biodiversité, remettre le ruisseau dans son milieu naturel, lui permettre une libre circulation.

Un facteur aggrave la situation, le réchauffement climatique. « On en détecte déjà les effets. » Un étiage sévère, des débits très bas. Des arbres malades par l'augmentation de la température des eaux. « On

paye le prix des erreurs passées. L'étang de la Forge, à Port-Brillet, en est un exemple. » Son envasement implique sa disparition dans cent ans.

Pour les deux hommes, tous ces faits amènent à une seule conclusion. « L'eau sera l'objet de la prochaine mandature des conseils municipaux. »

paux. »

L'Eau Vive, réalisé par Grégory Morin, durée 1 h 35, est projeté mercredi 5 février et samedi 8 février, à 20 h 30, au Trianon, Le Bourgneuf-la-Forêt. Discussion après projection avec Christian Raimbault et Nicolas Boileau.

Le Vicoin

De sa source à La Baconnière jusqu'à Nuillé-sur-Vicoin, où il se jette dans la Mayenne, il couvre 80 km de rives. Près de 1 200 plans d'eau sont répertoriés sur son bassin, une densité qui intercepte les cours d'eau du Vicoin et de ses 29 affluents. Le syndicat du Vicoin, fondé en 1967 regroupe 18 communes.

Saint-Berthevin

Les écoliers de Jeanne-d'Arc découvrent la biodiversité



Vendredi, les CM1 et CM2 de l'école Jeanne-d'Arc sont allés avec un intervenant MNE (Mayenne Nature Environnement) à la base de Coupeau. Ils ont pu apprendre à reconnaître le nom de quelques oiseaux par leur chant, observer les berges du Vicoin et comprendre le rôle des racines des arbres. Ensuite, avec des épuisettes, ils ont pêché des insectes, des crustacés et un poisson.... Un travail en classe a ensuite été effectué avec l'intervenant.

PHOTO : OUEST-FRANCE

SAINT-BERTHEVIN. A la découverte de Coupeau

Vendredi 7 février, les élèves de CM1 et CM2 de l'école Jeanne-d'Arc sont allés avec un intervenant MNE à la base de Coupeau. Ils ont appris à reconnaître quelques oiseaux juste par leur chant, à observer les berges du Vicoin et comprendre le rôle des racines des arbres. Ensuite, avec des épuisettes, ils ont pêché des insectes, des crustacés, un poisson... En classe, ils ont appris la vie du dytique, du nêpe, de l'écrevisse américaine, ou encore du notonecte (qui nage la tête en bas). Ce type de rencontre a été initié par le Syndicat de bassin

du Vicoin en 2018 et repris par le syndicat JAVO (Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin, Ouette). Cela vise à assurer la prise de conscience environnemental du grand public et des scolaires à travers l'ouverture de douze sites aménagés par le syndicat et la réalisation ciblée vers les enfants en s'appuyant sur deux partenaires : Mayenne Nature Environnement et la Fédération française de pêche de la Mayenne. L'occasion de présenter les enjeux autour de l'eau et de la biodiversité. Cette politique est soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



A Coupeau, au bord du Vicoin, les élèves écoutent Olivier, l'intervenant de MNE.

Ruisseau de la Moyette : faune et flore s'épanouissent



Des travaux ont été réalisés sur 900 mètres du ruisseau la Moyette, à Saint-Germain-le-Fouilloux.

Le syndicat Javo a présenté son tout nouveau chantier vitrine à Saint-Germain-le-Fouilloux. Celui-ci concerne le ruisseau la Moyette et s'étale sur 900 mètres. Une partie pédagogique est accessible au public.

Le ruisseau la Moyette vient d'être restauré sur 900 mètres, à Saint-Germain-le-Fouilloux. Le syndicat Javo (Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin et Ouette) a présenté le résultat des travaux qui consistent à atteindre un bon état physique du ruisseau et un bon état chimique des eaux (nitrate, phosphore, pesticides). Marcel Blanchet, le maire, n'a pas caché sa satisfaction : « C'est un site remarquable, situé dans une fond de vallée qui n'a pas été travaillé par l'homme. »

Un chemin pédagogique pour le public

Un chemin pédagogique de 600 mètres est accessible à tous et destiné, entre autres, à recevoir des groupes scolaires. En cas de pluie, prévoyez les boîtes ! Louis Michel, vice-président du

syndicat Javo en charge du territoire Laval Affluents, rappelle : « Il s'agit ici d'un chantier de 25 000 euros. L'Agence de l'eau, la Région et le Département ont aidé à le financer. »

Par endroits, le fond du lit a été rehaussé

Une vitrine ? « Oui, car la qualité de l'eau ici est bonne, le réseau de méandres est remarquable, explique Nicolas Boileau, technicien du syndicat. Le ruisseau est un lieu où le poisson doit pouvoir habiter. Par endroits, le fond du lit a été rehaussé. » En Mayenne, 18 % des masses d'eau sont en bon état, pour 11 % dans les Pays de la Loire.

Parmi les nombreux aménagements, des clôtures ont été installées pour empêcher les bovins de s'abreuver directement au ruisseau : « Quand on met de la terre dans le ruisseau,

on y déverse du phosphore. La bouse non plus, ce n'est pas merveilleux. » Pour pallier à cela, des pompes à museau ont été installées. Elles tirent l'eau pour l'amener dans le champ où évoluent les bovins. Grâce à la flore de berge, les zones d'ombre s'alternent avec les zones de lumière, ce que recherchent les poissons pour vivre correctement. La loutre est de retour, « signe de reconquête de qualité », et le castor va arriver progressivement.

Myosotis des marais, Berce commune, Iris...

La mise en place de cailloux a permis de diversifier les habitats et de limiter la déstabilisation des berges. Les embâcles (accumulations de débris végétaux apportés par le cours d'eau) ont été étudiés au cas par cas afin de savoir s'ils gé-

nant l'écoulement du ruisseau ou s'ils servent d'abris ou de nourriture, par exemple, pour la faune aquatique.

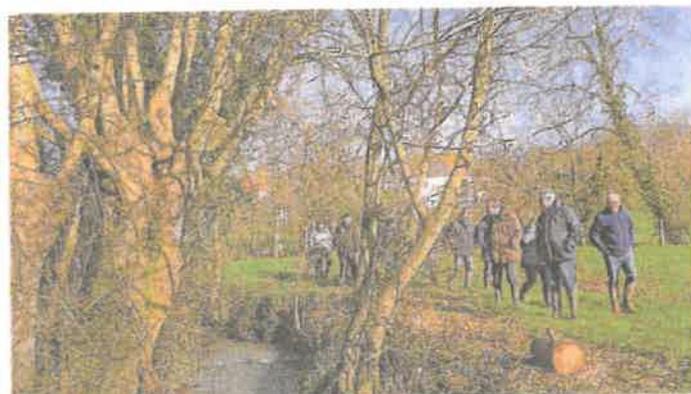
Trois panneaux ont été installés le long du parcours. Le premier, plutôt technique, ne parlera pas aux jeunes enfants mais permet d'expliquer la restauration. Plus loin, un état des lieux de la flore est proposé : Myosotis des marais, Berce commune, Marguerite ou encore Iris s'épanouissent. Enfin, chacun pourra découvrir la faune qui habite les lieux.

Globalement, « les ruisseaux au nord du pays de Laval sont en bon état, ils ont été bien conservés. Ça a été une belle surprise de découvrir cela », se réjouit Nicolas Boileau, qui ajoute : « Ce chantier préfigure un programme de travaux allant de 2020 à 2026, sur une dizaine de kilomètres. » Pour un coût approximatif de 500 000 euros.

Thomas Blond

Saint-Germain-le-Fouilloux

Le chantier-vitrine du ruisseau de la Moyette inauguré



Une balade pédagogique, agrémentée de panneaux, a été réalisée le long du ruisseau de la Moyette, qui a été restauré.

1 PHOTO : OUEST-FRANCE

Des travaux ont été réalisés sur le ruisseau de la Moyette par le syndicat du Javo (Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ouette). « Ils font partie du programme du syndicat mixte ferme des bassins-versants du Javo sur les affluents de la Mayenne de Laval-Agglomération. C'est un chantier-vitrine. C'est la première réalisation du Javo pour montrer au grand public ce que l'on peut faire. On a restauré le lit et les berges, supprimé les abreuvoirs sauvages et installé un abreuvoir à nez, rehaussé le lit mineur dans le but que l'assèchement se fasse moins rapide en période sèche », explique Nicolas Boileau, technicien de rivière.

« C'est un cours d'eau qui n'a pas été modifié par l'Homme, ce qui fait que la masse d'eau est en bon état, comme 18 % des cours d'eau en Mayenne. Cela a été bien vécu par les riverains », ajoute Louis Michel, vice-président du Javo.

Une balade a été créée le long du ruisseau, agrémentée de panneaux pédagogiques, expliquant la restauration du ruisseau, sa faune et sa flore. « Des passages pour la petite faune vont être faits. Ce site est un parcours pédagogique à destination de scolaires mais aussi du grand public », précise Nicolas Boileau.

Ces travaux ont coûté 24 751 €.

Un plan pour restaurer les milieux aquatiques



La finalité des deux contrats territoriaux eaux est de restaurer les milieux aquatiques et humides des bassins versants de la Mayenne. | Photo : ARCHIVES OUEST FRANCE

Deux contrats territoriaux eau 2020-2022 ont été signés au Conseil départemental de la Mayenne, mercredi 1^{er} juillet, entre les différents acteurs.

L'objectif principal de ces contrats est de restaurer les milieux aquatiques et humides des bassins versants de la Mayenne médiane et de la Mayenne aval. Il s'agit également de lutter contre le ruissellement, l'érosion et de restaurer le bocage.

Deux programmes d'actions ont été prévus pour les trois prochaines années et porteront notamment sur la restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau, la restauration des zones humides et la plantation de haies.

Le coût prévisionnel du contrat pour la Mayenne médiane est évalué à 1 929 300 €, tandis que celui pour la Mayenne aval est évalué à 4 896 500 €.

Agir pour la qualité de l'eau

Le Contrat territorial Eau est le cadre privilégié d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire, associant les départements de la Mayenne, de la Loire-Atlantique et de la Vendée pour améliorer la qualité des eaux.

[Abonnez-vous](#)

 [Imprimer](#)

 [Envoyer](#)



Le 1^{er} juillet 2020 à Laval, deux contrats territoriaux Eau pour la restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Mayenne médiane et de la Mayenne aval ont été signés par les parties prenantes. - © AF

Selon les enjeux des territoires, le contrat concerne un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou la gestion quantitative. Il réunit les acteurs du territoire sur des enjeux identifiés et partagés et facilite la convergence des actions. En Pays de la Loire, 25 contrats sont en cours dans la région Pays de la Loire. 23 contrats proposent des actions pour restaurer les cours d'eau, 16 visent à réduire les pollutions diffuses agricoles, 4 proposent des actions pour améliorer la gestion quantitative, 10 proposent des actions en faveur des zones humides. Enfin, 16 contrats supplémentaires devraient être signés avant fin 2023. La Région participe aux financements

de ces contrats, comme l'explique Laurent Gerault, Laurent Gerault, conseiller régional de la région des Pays de la Loire : « En juin 2017, la Région a fait de l'eau une priorité du mandat. En Pays de la Loire, seulement 10 à 11 % de l'eau est considérée comme étant de bonne qualité. C'est donc d'abord un sujet de santé publique. Il fallait donc mobiliser les acteurs sur la thématique de l'eau, car il y a urgence. Notre volonté politique se décline avec un fort partenariat sur les territoires. La gestion quantitative est essentielle, car nous avons la problématique de l'eau potable et des besoins agricoles et industriels. Il faut dépasser les clivages politiques et être soutenu par tous ».

Mayenne médiane et aval

Les deux contrats territoriaux Eau 2020-2022 préparés entre le Sybama (pour « syndicat de bassin de l'Aron, Mayenne et affluents »), le syndicat de bassin Javo (bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne, associant le Sage et l'État, incluent la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier et la Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, également porteuse d'actions. Les objectifs sont de restaurer les milieux aquatiques et humides, de lutter contre le ruissellement, l'érosion et de restaurer le bocage. Pour cela, les contrats ont convenu de deux programmes d'actions pour les trois prochaines années. Les actions porteront en particulier sur : la restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau, la restauration des zones humides et la plantation de haies. Louis Michel, président de la commission locale de l'eau du Sage Mayenne s'est dit confiant : « Avec ces contrats, on devrait arriver à rétablir une grande partie des cours d'eau en bon état écologique. La qualité de la ressource en eau est essentielle, car 60 % de l'alimentation en eau du département provient de la rivière de la Mayenne. Les plans d'eau sont notamment un enjeu très lourd. Les zones humides sont un réel débat. Nous devons protéger et reconquérir les zones humides. Ce n'est pas un sujet simple ». Philippe Savary, président du Sybama a précisé que « les travaux réalisés porteront en priorité sur les têtes de cours d'eau des bassins versants » pour la zone Mayenne Aron Mayenne amont. Robert Geslot, président du Syndicat du Javo est satisfait de la mise en place de ce contrat : « C'est le premier contrat qui porte sur l'ensemble du territoire du Javo. Auparavant, la gestion de l'eau était faite par les bassins versants. Dorénavant, il y a une plus forte implication financière de la Région. C'est avec une sincère gratitude que je vais signer aux noms des élus et du personnel ce contrat ».

Nuillé-sur-Vicoin

Louis Michel prend la tête du syndicat de bassin

Le syndicat Javo (Jouanne, affluents Laval, Vaige et Ouette), qui regroupe Laval-Agglo, Meslay-Grez et les Coëvrons, existe depuis 18 mois. Louis Michel, a été élu président à l'unanimité le 15 septembre. Il succède à Robert Geslot, maire de Mézangers, relayé par Adélaïde Dejardin.

Le nouveau président, également maire de Saint-Cyr-le-Gravelais, a de l'expérience dans la gestion des milieux aquatiques : il assume des responsabilités à plusieurs échelles du territoire, de la présidence du syndicat de l'Oudon à celle du Schéma d'administration et de gestion de la Mayenne, en aboutissant à l'immense structure du Comité de bassin Loire-Bretagne. « Je suis l'unique représentant mayennais dans cette instance (26 départements) dont la compétence s'étend du Mont-Gerbier-des-Joncs à Brest. »

Le premier objectif du syndicat sera la mise en œuvre du « contrat territorial milieux aquatiques », reconduit avant les élections. L'enquête publique sera lancée début octobre.



Louis Michel, 68 ans, agriculteur retraité, a une expérience d'élu local de 31 ans.

PHOTO : QUEST-FRANCE

« Nous nous attaquerons dès 2021 à la gestion et à l'aménagement du ruisseau Saint-Nicolas de Laval. »

Louis Michel n'oublie pas qu'il a été désigné par Laval-Agglo comme référent pour la prévention contre les inondations. « Un chantier important, conclut-il, on a besoin de solutions ! »

Le syndicat se penchera également sur un axe optionnel d'actions en matière « de lutte contre les pollutions diffuses ».

Le Genest-Saint-Isle

Des écoliers en visite à la passe à poissons



Mardi après-midi, Nicolas Boileau, technicien au syndicat Javo (Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin, Ouette) et Olivier Duval, de Mayenne nature environnement ont accueilli sur le site du Moulin du Bas Coudray les enfants de CM1 et CM2 de l'école Saint-Joseph de Bourgon. Ils sont venus découvrir la passe à poissons aux bassins successifs dans le cadre du suivi de leur projet autour de la nature.

PHOTO : QUEST-FRANCE

BOURGON. Les écoliers sur les bords du Vicoin



Les écoliers ont participé à une pêche surprise à l'épuisette dans le ruisseau.

Après l'étude des rives du plan d'eau communal, les élèves de CM1 et CM2 de l'école Saint-Joseph sont allés découvrir les rives du Vicoin sur le site du Bas-Coudray au Genest-Saint-Isle.

Les écoliers ont découvert la passe à poissons : neuf bassins en cascade qui permettent aux poissons de franchir 20 cm par 20 cm une dénivellation de deux mètres. Site exceptionnel en Mayenne qui a la particularité d'être équipé d'une caméra pour vérifier jour et nuit la pertinence de l'installation et compter les espèces qui franchissent cette passe. Nicolas Boileau, technicien des rivières

du syndicat Javo (Jouanne, Agglomération Laval, Vicoin, Ouette), a su retenir l'attention des élèves étonnés par cet ouvrage.

Equipés d'épuisettes et accompagnés par Olivier Duval, responsable pédagogique à Mayenne Nature Environnement, les enfants sont allés pêcher dans un cours d'eau peu profond. Ils ont trouvé quelques surprises dans leurs épuisettes, comme une écrevisse américaine. Ces animations sont proposées en classe et sur le terrain en partenariat avec Mayenne Nature Environnement et la Fédération de pêche de la Mayenne.

EVRON. ENQUÊTE EXPRESSE SUR LES COURS D'EAU

Les propriétaires inquiets

Quinze jours pour un si vaste chantier, l'enquête publique du syndicat de bassin du JAVO inquiète les riverains.

Vendredi dernier, s'est achevée l'enquête publique lancée le 2 octobre par le syndicat de bassin du Javo (Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin et Ouette) pour des travaux dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques. Cette nouvelle phase est incluse dans le contrat Eau Mayenne aval moyennant un budget de 4,9 M€ sur trois ans de travaux pour la restauration des cours d'eau. Elle concerne 58 communes et porte sur 588 km de cours d'eau. Renaturation des berges, franchissement, ponts, un lignage important de clôtures, abreuvoirs, élagage, restauration d'une zone humide à Saint-Jean-sur-Mayenne et une passe à poissons sont au programme dessiné par le bureau d'études commandité par le syndicat de bassin. Ces travaux seront financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 51 %, le conseil départemental (20 %), le conseil régional (12 %) et le syndicat de bassin (17 %). A l'issue de cette enquête publique, les riverains concernés par des travaux recevront la visite du technicien du syndicat de bassin pour expliquer la nature des travaux.



Hervé Gérolami fait part de ses remarques sur les travaux prévus sur la commune de Gesnes-sur-Montsûrs au commissaire-enquêteur Gérard Marie.

Il sera encore possible de négocier.

Vendredi, dans la halle de la mairie d'Evron, trois personnes attendaient le commissaire-enquêteur à l'occasion de sa troisième permanence.

Cette propriétaire d'un moulin à Sainte-Gemmes-le-Robert vient pour prouver l'existence de son moulin antérieure à 1750. « Je n'étais pas au courant de cette enquête. J'entretiens parfaitement les rives. Quand je vois le coût que cela peut représenter... » 73 panneaux A3 ont été installés aux endroits concernés et deux autres aux entrées et sorties des communes concernées.

Cet homme est propriétaire d'un moulin situé dans le périmètre du château de la Roche-Pichemer, classé monument historique, à Saint-Ouën-les-Vallons. Il vient défendre un batardeau (barrage) et un béliet construit en 1874 par

l'usine Bollée du Mans qui actionne une pompe souterraine alimentant l'eau d'un bassin à proximité de la Deux-Evailles. Il conteste également la suppression d'une buse à l'entrée d'un étang fondé en 1746 en niant l'existence d'un cours d'eau en amont estimant qu'il ne s'agit que d'un fossé.

« On noie les propriétaires »

Troisième visiteur, Hervé Gérolami déplore la méthode. « L'enquête publique se fait sur une période très courte et à partir d'une qualification générique. Cela va de Juigné à Sainte-Gemmes-le-Robert. On noie les propriétaires dans un ensemble tellement vaste. Ensuite, on laisse le technicien négocier. » Un effet de la loi Asap (loi d'accélération et de simplification de l'action publique) qui est d'ailleurs

contestée par des associations et des professionnels craignant que ce ne soit la fin des enquêtes publiques.

Sur le fond, le représentant des Vieilles Maisons françaises cite les résultats regrettables de la politique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. « Sur le Vicoin, 26 des 29 ouvrages ont été supprimés. Les retenues d'eau antérieures à 1760 se vidangeaient par le bas et permettaient l'évacuation des boues. Ces suppressions ont provoqué un assèchement des douves. » Autre conséquence, en période d'eau, l'eau des douves pousse la digue. Le propriétaire a été obligé de renforcer cette digue à sa charge. « On a déjà alerté les députés pour demander d'inverser le financement des travaux qui est actuellement de 70 % pour les destructions et 40 % pour la construction. »

Emmanuel Blois

À l'étang de la Forge, le barrage connaît des couacs

Port-Brillet — Les dysfonctionnements du clapet occasionnent des baisses de niveau empêchant l'approvisionnement en eau au Genest-Saint-Isle, à Olivet, Port-Brillet et Saint-Pierre-la-Cour.

« Heureusement, le réseau d'eau est interconnecté et les communes continuent d'être alimentées », précise Nicolas Boileau, du Javo (Jouanne, Agglomération Laval, Vicoin, Ouetlé). C'est Christian Raimbaull, vice-président du même syndicat, qui a téléphoné, samedi 31 octobre, à 6 h 30, en voyant ses prairies recouvertes d'eau.

Devant l'étang de la Forge, les deux techniciens de rivière, Nicolas Boileau et Yohann Lucas, découvrent une baisse de niveau de 1,50 mètre, la pompe hors de l'eau et le clapet abaissé. « Celui-ci sert à maintenir le niveau de l'étang, notamment pour permettre le pompage de l'eau de surface qui alimente les communes », explique Nicolas Boileau. Il y avait déjà eu une fuite hydraulique, dix jours auparavant. « Un flexible s'est ouvert, occasionnant un abaissement rapide du niveau d'eau. »

Un plan d'eau historique

Un incident qui a pu être réparé en deux heures. L'eau était revenue à sa cote normale, le jour où la nouvelle panne a lieu. « Nous gérons et nous allons continuer de gérer manuellement le clapet. Mais il faut changer la totalité du système », déclare Yohann Lucas.

Le plan d'eau est historique, construit il y a 400 ans. En 1519, le duc de La Trémoille transforme la forge à bras, créée en 1452, en forge à fac. Pour fournir aux machines une force motrice, le maître de forge, Michel de Guerne, construit un barrage sur le Vicoin, derrière lequel se forme l'étang, d'une superficie de 44 ha.

« L'élargissement de la digue, son enrochement et l'installation du clapet ont été réalisés dans les années 1990 », précise Nicolas Boileau.



Le clapet de la digue, surveillé par Yohann Lucas, Nicolas Boileau et Louis Michel, de gauche à droite.

Photo: GUY PERRIN

Risque d'inondation

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le barrage est classé C, ce qui implique une surveillance, avec Javo comme gestionnaire. Une convention devait être signée entre les partenaires, le Conseil départemental pour la route sur la digue, la commune pour le déversoir en aval. « Restait à éclaircir la délimitation entre les propriétés publique et privée de l'étang », indique Louis Michel, président du Javo.

Pour le syndicat, ce n'est plus le moment de tergiverser. Un accord rapide doit être trouvé pour moderniser tout le système. « Une rupture brutale en pleine nuit pourrait être une catastrophe, avec une forte inondation », dit Louis Michel. En attendant



La pompe visible depuis la baisse de niveau d'eau de l'étang.

Photo: GUY PERRIN

la réparation, Nicolas Boileau et Yohann Lucas vont surveiller au quotidien l'étang de la Forge, souhaitant un système d'alarme sur leurs télépho-

nes. « On ne peut pas continuer d'attendre que l'alerte vienne des riverains. »

DES INCIDENTS SUR LE BARRAGE DE PORT-BRILLET

Alertes à l'étang des Forges

Les riverains du Vicoin ont eu peur, et le niveau de l'étang des Forges est tombé bien bas...

Une alerte inondation a été donnée le 22 octobre en début d'après-midi par des riverains du Vicoin. Très rapidement, un flux élevé provenant du barrage de l'étang des Forges a fait monter le niveau du ruisseau, ce qui a inquiété les responsables des ateliers de la zone artisanale situés à proximité. Le niveau de l'étang ayant soudainement baissé, l'alerte a été donnée aussi du côté de la Saur, l'usine de traitement des eaux potables, qui pulse l'eau de surface.

Problème de vérin de clapet

« À la hauteur du barrage, l'abaissement brutal du clapet à la suite d'un problème au niveau du vérin a provoqué un lâcher d'eau très important dans



Le dysfonctionnement de ce clapet devrait être rapidement résolu. Une réparation de fortune est couplée avec une alarme.

le Vicoin. L'intervention rapide des techniciens a permis d'en limiter les conséquences qui auraient pu être catastrophiques », explique Louis Michel, nouveau président du syndicat Javo, gestionnaire du barrage depuis janvier 2020.

Il n'y a pas de répercussion au niveau de la distribution d'eau potable, l'interconnexion départementale entre les réseaux de distribution a été immédiatement opérationnelle et en quelques semaines, l'étang retrouverait son niveau autom-

nal. Mais c'était sans prévoir un second incident sur ce même clapet pendant la nuit du 30 au 31 octobre. Cette fois le flux est moins rapide, mais le temps d'écoulement beaucoup plus long.

Le niveau a baissé de 1,50 m

Cette nuit-là, le niveau de l'étang a baissé d'environ 1,50 m. Une réparation a été faite en urgence, le vérin a été mis en position manuelle... Mais ces dépannages de fortune restent provisoires. « Cette installation est vétuste, ce barrage doit être modernisé. Tous les partenaires devront rapidement se mettre autour d'une table pour aborder ce problème, tant au niveau technique que financier », annonce le président du syndicat d'eau. La seule parade pour l'instant est un système d'alarme 24h sur 24, via une application sur les téléphones des techniciens.

Le Genest-Saint-Isle

150 aulnes abattus à cause d'un champignon



Nicolas Boileau, technicien de rivières au Syndicat de Bassin ; Gérard Lepage, adjoint en charge de la voirie et des réseaux ; Nicole Bouillon, maire et Louis Michel, président du Javo. (Photo Ouest-France)

Après la restauration et la diversification de la végétation sur les berges du ruisseau Plessis par le Syndicat de bassin du Vicoin, l'abattage de 150 aulnes malades est en cours. « Ce chantier devait se dérouler sur trois années mais les conditions météo ne l'ont pas permis », explique Nicole Bouillon, la maire.

« Il y a quelques années, nous nous sommes aperçus que des arbres étaient atteints par le champignon *Phytophthora alni*, la maladie de l'aulne. Ce parasite véhiculé par l'eau rampe fait sécher l'arbre de l'intérieur en empêchant la sève de monter. Les arbres deviennent dangereux car ils tombent », précise Nicolas Boileau, technicien de rivières au Syndicat de bassin.

De plus en plus de parasites

Le *Phytophthora alni* serait un effet du réchauffement climatique : les eaux de plus en plus chaudes favorisent le développement d'un hybride génétique qui attaque les aulnes alors que

l'arbre et le champignon vivent depuis longtemps ensemble. « Depuis une quinzaine d'années on note une accélération de parasites sur les arbres », indique Nicolas Boileau.

La technique d'abattage consiste à couper l'arbre au ras de la souche et permet une apparition de rejets. « Il évitera que le bois ne tombe dans la rivière, obstrue l'écoulement et provoque des inondations », souligne Louis Michel, président du Javo (Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ouette). Le bois coupé sera valorisé par la Société coopérative d'intérêts collectifs Mayenne bois énergie sous forme de bois déchiqueté destiné aux chaudières.

Cette opération d'abattage est aussi l'occasion de replanter des espèces pour la diversité de la faune. Ces travaux sont financés par le Syndicat de bassin du Vicoin dans le cadre de son Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2019 pour un montant prévisionnel de 4 500 € HT.

LE GENEST-SAINT-ISLE. COUPE CLAIRE AU PARC DU PLESSIS

Les aulnes sont malades

Les nombreux aulnes glutineux trentenaires qui bordent le ruisseau du Plessis, affluent du Vicoin, sont malades.

Un micro-organisme, le *Phytophthora alni*, appelé « maladie de l'aulne », champignon parasite ravageur très prolifique, dessèche peu à peu les aulnes. Les spores véhiculées par l'eau se fixent sur les racines et coupent l'alimentation hydrique de l'arbre. « La chute des arbres fragilisés est un danger pour les nombreux promeneurs qui affectionnent particulièrement ce site au cœur du village. Dans le ruisseau, ces chutes peuvent former des obstacles entravant la circulation de l'eau en cas de fortes pluies. Ce n'est pas un abattage sauvage pour faire du bois, mais bien un chantier raisonné et programmé pour la préservation de ces arbres et des berges », explique le maire, Nicole Bouillon.

Aux grands maux...

Cette maladie de l'aulne, apparue en Europe dans les années 1990, s'est répandue en une vingtaine d'années. « Sur le bas-



Nicolas Boileau présente l'avancement du chantier à Louis Michel, président du Javo, et aux élus Nicole Bouillon et Gérard Lepage. Après ces travaux, de nouvelles essences seront plantées.

sin du Vicoin, ce sont déjà environ 45 % des aulnes qui sont touchés. Cette maladie a un fort impact sur l'écologie des cours d'eau tant cette essence joue un rôle important dans le maintien des berges, en raison de son système racinaire puissant et profond », explique Nicolas Boileau, technicien des rivières du syndicat Javo, en charge de ce chantier.

Il n'existe pas de lutte curative pour éliminer le *Phytophthora alni*. La gestion de la maladie

s'appuie essentiellement sur des pratiques préventives pour ralentir sa progression, limiter les facteurs de risques et préserver la biodiversité. « Le recépage d'un maximum d'arbres en début de contamination est la solution choisie sur ce site du Plessis. Cette technique consiste à couper l'arbre à proximité du collet pour maintenir la souche vivante, favoriser de nouveaux rejets sains et préserver les berges », précise le technicien.

Ici, environ 60 arbres ont été traités. Mais l'aulne étant un arbre multitronc, ce sont plus de 150 tiges qui ont été coupées. Tout ce volume sera transformé en bois déchiqueté par la Société coopérative d'intérêts collectifs (Scic) Haute Mayenne pour alimenter des chaudières collectives.

Après ces travaux, afin de favoriser la biodiversité, de nouvelles essences seront plantées dans les trouées des berges, plus ouvertes à la lumière.

Panneau de communication installé sur le site de Morfelon au BOURGNEUF LA FORET



Contournement du plan d'eau

de Morfelon par le ruisseau du Coudray au Bourgneuf la Forêt

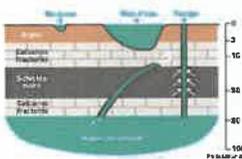
Le projet de contournement du plan d'eau de Morfelon

Objectifs du projet

Le contournement du plan d'eau de Morfelon a plusieurs objectifs :

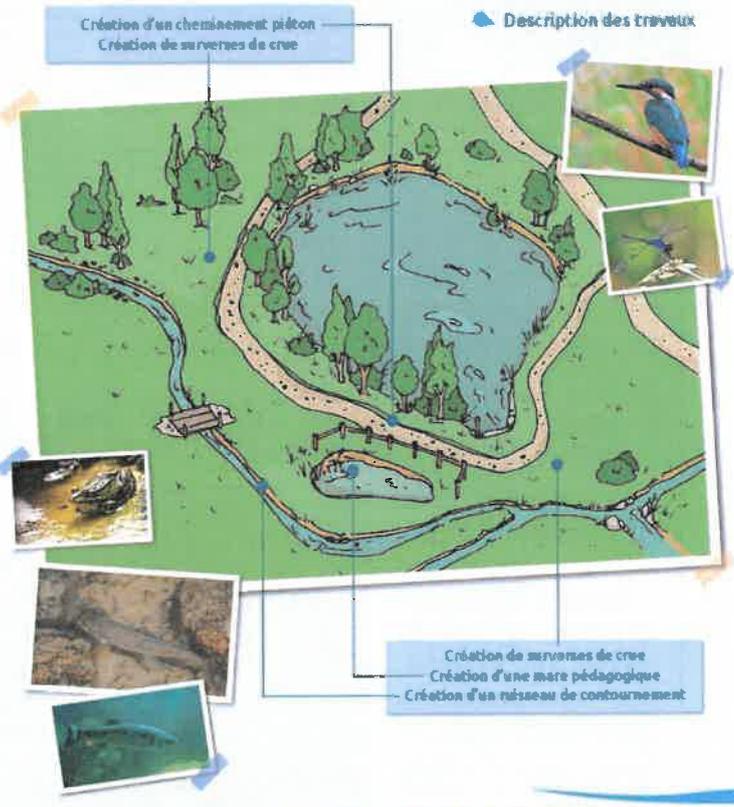
- Rétablir la continuité écologique c'est à dire permettre aux espèces animales (poissons) de pouvoir se déplacer librement dans le ruisseau
- Respect de la réglementation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Mayenne par la déconnexion totale du plan d'eau
- Isoler le plan d'eau du ruisseau pour bénéficier du statut réglementaire piscicole « d'eaux closes »
- Terminer l'aménagement du parc de Morfelon en intégrant une mare temporaire et des haies en berge, pour favoriser la biodiversité.

Les 3 aquifères (ou nappes d'eau) indépendantes du Parc de Morfelon



- Une nappe superficielle s'écoulant dans le ruisseau du Coudray ;
- Une nappe souterraine peu profonde à quelques mètres de profondeur alimentant le plan d'eau (ancienne carrière) ;
- Une nappe phréatique profonde à plusieurs dizaines de mètres sous terre dans laquelle l'eau à potable est prélevée.

Financements dans le cadre du contrat rural 2014-2020 : Mieux Adapter (C.T.M.A. 2015-2018) Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Comité de développement de la Mayenne - Contrat Rural 2014-2020 de 375 € TTC





Restauration du ruisseau

de la Moyette à Saint-Germain Le Fouilloux



Le passage à faune de la RD 104 sur le ruisseau de la Moyette

Pourquoi aménager des passages faune ?

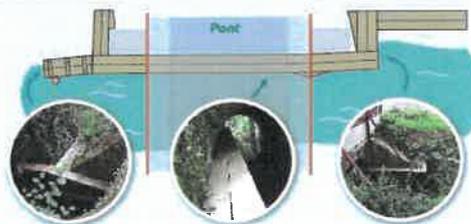
29 millions de mammifères sont tués chaque année sur les routes d'Europe (1). Pour tenter de remédier à ce triste constat, des aménagements spécifiques pour les animaux sont nécessaires pour franchir les routes. Les rivières et la végétation des berges servent de corridors de déplacements pour de nombreuses espèces de mammifères et le franchissement d'un cours d'eau par une route est un des lieux les plus à risques pour les animaux... (1) (Gala et al., 2020). From: Front Ecol Environ 2020; 20:101-109 | doi:10.1002/fee.2216

Comment fonctionne un passage faune ?

Pour beaucoup d'espèces, la présence d'eau dans la rivière n'incite pas les animaux à emprunter le lit du cours d'eau pour passer sous le pont. Le passage faune a donc pour objectif d'inciter les animaux en déplacements, le plus souvent la nuit, à emprunter un chemin hors d'eau ici constitué de planches en chêne pour passer dans l'ouvrage et non sur la route où le risque de collision est important.

L'attractivité de ce passage est primordial: les planches doivent ainsi reposer sur la berge, qui a été retravaillée et re-talutée pour l'occasion.

Dans l'ouvrage, le plancher de 30 cm de large doit être suffisamment haut pour être dénoyé le plus longtemps possible mais aussi pour ne pas retenir des bois dérivants lors de forts débits.



Espèces visées

Le Putois d'Europe

Le Putois d'Europe est un petit carnivore d'environ 1 kg d'une longueur variant de 30 à 50 cm. Il est connu pour apprécier les milieux humides tels que les bords de rivières, les lacs, les étangs, les marais ou les rivages, une préférence qui s'explique par l'abondance et la diversité des proies qu'il peut y rencontrer. Bien qu'il ne présente aucune adaptation morphologique à la vie amphibie, le Putois d'Europe est très souvent classé parmi les mammifères semi-aquatiques. Il consomme en particulier des micromammifères comme les campagnols, des anoues (grenouilles et crapauds) ou des lapins. Cette espèce est commune en Mayenne mais paie un lourd tribut à la circulation routière.



La Loutre d'Europe

La Loutre d'Europe mesure entre 100 et 130 cm, dont environ un tiers pour la queue, pour un poids allant généralement de 6 à 11 kg. Les mâles ont tendance à être plus grands que les femelles. C'est un mammifère d'eau douce qui occupe tous les types de cours d'eau, les lacs, les étangs, les mares, les marais... Elle peut parcourir d'importantes distances à pied et on peut la rencontrer à plusieurs kilomètres de tout point d'eau.

Elle se nourrit essentiellement de poissons, mais son régime alimentaire peut également comprendre une part importante d'amphibiens et d'invertébrés aquatiques, ainsi que des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des invertébrés terrestres.

La Loutre d'Europe est très difficile à observer car elle est surtout nocturne mais elle laisse des traces sur son passage, essentiellement des empreintes de pas et des épreintes (crottes spécifiques).



Conservation et protection de la Loutre

En Mayenne, cette espèce est en phase de recolonisation et elle est désormais présente sur la rivière Mayenne et a colonisé certains de ses affluents au cours de la décennie 2010 (Aron, Jouanne, Vicoin, Ouche par exemple...). Le ruisseau de la Moirière, affluent de La Moyette, est fréquenté par l'espèce, ce qui laisse supposer que La Moyette pourra l'être prochainement. Le pont du chemin du pré du moulin a également été équipé en 2020.

Merciparcelette : Conseil Départemental de la Mayenne pour avoir permis l'aménagement du passage faune.

Financements dans le cadre du contrat territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A. 2015-2019)

Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne, Conseil Régional PDL : 3240 € TTC (coût du passage faune)



Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 14 Avenue de la République - 49100 Angers - Téléphone : 02 41 38 11 11 - www.agence-eau-loire-bretagne.fr

